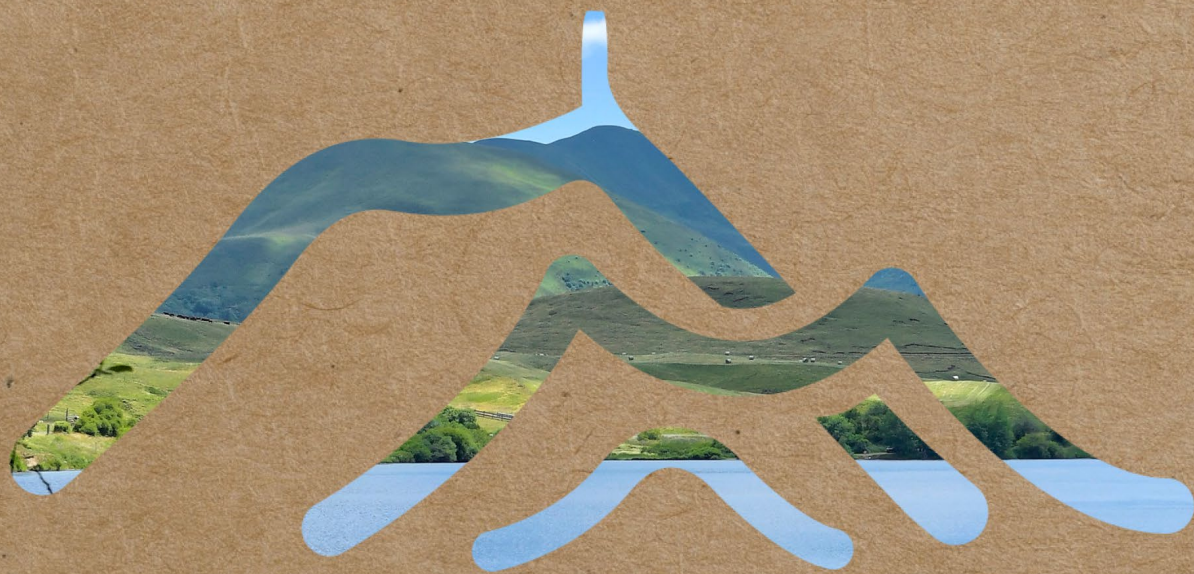


ADAPTER PRÉSERVER ANTICIPER



Rapport développement durable 2024



En mémoire de

Les services et les élus du Conseil départemental dédient ce Rapport développement durable 2024 à Céline Françon, agent de la Direction de la Transformation et de l'Appui aux Transitions, bénévole de la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC).



Lac de Guéry

La transition écologique, une trajectoire en nécessaire accélération

Si l'urgence climatique n'est plus à démontrer, les réponses politiques portées localement sont souvent les plus réactives, les plus justes et les plus adaptées aux besoins des territoires.

Aussi, la transition écologique ne peut plus être perçue comme une contrainte économique, mais comme une opportunité de transformation et de création de valeurs. Investir dans des infrastructures durables, soutenir les innovations en faveur de la décarbonation, consommer moins mais plus local : autant d'actions nécessaires qui relèvent de choix politiques clairs et courageux.

Au-delà de l'obligation légale, le rapport développement durable 2024 du Département du Puy-de-Dôme est une photographie la plus complète possible des actions environnementales menées par tous les élus et les agents au travers de l'ensemble des politiques de la collectivité.

Bien plus qu'une simple rétrospective des réalisations concrètes au niveau écologique sur notre département, c'est un affichage affirmé d'une trajectoire qui se veut ambitieuse et vertueuse prise par l'exécutif depuis la finalisation de son Plan Stratégique Départemental horizon 2030.

Lionel CHAUVIN

*Président du Conseil départemental
du Puy-de-Dôme*

Nous démontrons dans ce rapport, les efforts entrepris par tous pour être exemplaire avec notamment les résultats du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Nous soutenons notre engagement à accompagner les territoires – dans cet enjeu qui n'est plus une option – avec différents dispositifs à destination des collectivités et des associations. Nous soutenons notre volonté de protéger les Puydômois et la biodiversité tout en essayant de répondre aux changements et aux vulnérabilités de demain.

Cependant, pour que ces politiques écologiques soient efficaces, elles doivent être cohérentes et ruisseler dans l'ensemble des champs de compétences du Département. Le développement durable doit donc être une boussole guidant chaque décision départementale.

Les habitants, de plus en plus mobilisés, attendent des actes forts de la part de leurs élus. Nous engageons ainsi notre responsabilité envers les générations présentes et futures. Nos résultats concrets seront reconnus par nos concitoyens.

Jean-Philippe PERRET

*Vice-président du Conseil départemental
en charge de la transition écologique et de
l'innovation territoriale*

La Direction de la Transformation et de l'Appui aux Transitions (DTAT) et la Mission Transition Écologique du Département remercient l'ensemble des services pour leur implication dans la réalisation de ce document.

Cadre juridique et méthodologie :

Pour inciter les collectivités de plus de 50000 habitants à assurer la visibilité de leur contribution au développement durable, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les engage à présenter un rapport annuel sur leur situation. Une disposition complétée par un décret du 17 juin 2011 qui précise que le rapport doit faire état à la fois du bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et du bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Si cette législation ne comporte pas d'exigences sur la forme du rapport, ce dernier a pour vocation d'alimenter la réflexion des élus, de faire état des données contextuelles, économiques, sociales, législatives, climatiques, environnementales et autant que possible, des indicateurs de pilotage (consommations de ressources, d'énergie, de carburant, d'eau, budget, recettes, frais fixes, etc.) et des indicateurs extra-financiers. Pour le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, il est coordonné par la Mission Transition Écologique.

08 Repères chronologiques

12 Conjoncture 2024

16 Réduire les émissions de GES du Conseil départemental

Objectif 01

36 Aider les territoires dans leur transition écologique

Objectif 02

66 Protéger le vivant

Objectif 03

86 Adaptation et prospective

Objectif 04

2024 REPÈRES CHRONOLOGIQUES PUY-DE-DÔME

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

9 réunions pour présenter le Fonds des Initiatives Communales (FIC) aux communes

Budget Écologique et Citoyen : 26 inaugurations en 2024

10 fresques « transition » pour les agents sur le thème de la biodiversité, du numérique, de l'eau

4 conférences l'Instant T

2 février

Journée mondiale des zones humides
Programme ENS
Puy-de-Dôme

5 février

Cop Aura 1^{ère} réunion
départementale
Puy-de-Dôme

12 février

Commission permanente
-Forfait Mobilités
Durables / Évolution
de la prise en charge
-SCOLAE aides
pour la rénovation
énergétique de
20 écoles
-Hautes Chaumes
du Forez Accord au
projet de classement

25 février

Avalanche au Val d'Enfer (Mont-Dore)
4 skieurs décédés
et 3 blessés

28 février

5^e édition des Trophées Fournisseurs Agrilocal à Paris

14 mars

1^{ère} conférence l'Instant T sur le
climat par Sonia
Schwartz

18 mars

Session
-Fabrique
départementale
des transitions
adoption du cadre
d'engagement
-Cuves de
récupération d'eau
nouvelle aide à l'achat
pour les communes
-Aduhme convention
cadre 2024-2026
-Rapport
développement
durable 2023
-Chaîne des
Puy-Faille de Limagne
projet Ambition 2030

Commission permanente

-Travaux bâtiments
départementaux
et collèges publics
approbation
programme 2024
-Fonds d'urgence pour
les communes sinistrées
attribué à Aydat
-Via Allier approbation
modalités concertation
Authezat /
Brassac-les-Mines
-Association
internationale des
sites naturels habités
Convention avec
le Département
-Travaux
d'interconnexion
eau potable modalité de
l'aide départementale

22 mars

Fresque de l'eau (Hôtel du
Département)

12 avril

Renaturation du Bédât à Chappes
Inauguration
des travaux

29 avril

Commission permanente
-Chaîne des
Puy-faille
de Limagne
programmation 2024
-ENS Puy d'Aubière
et de la Tourbière du
Sapey approbation
du plan de gestion
2024-2033
-Réglementation des
boisements secteur
de Puy-Guillaume
approbation mise
en œuvre
-Plan de prévention
du bruit dans
l'environnement
4^e échéance
2024-2029

21 mai

Défi collège
Remise des 6^e prix

22 mai

Rencontres départementales de l'achat public

27 mai

Modes de déplacement et usage des véhicules électriques
enquête auprès
des agents
départementaux
Commission Permanente
-Planification ENR
Plaine Limagne
approbation
cofinancement études
-Aduhme programme
actions 2024
-Bocage puydômois
convention de
valorisation 2024

2 juin

ENS Côtes de Clermont
devient le plus vaste
du département
(815 ha)

4 juin

Lancement Challenge mobilité

17 juin

Usine des eaux de Volvic visite de la
Commission 5
Route de Larrode
effondrée suite
aux précipitations
visite du chantier
par le Président

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

15 arceaux à vélo

supplémentaires
parking de l'Hôtel
du Département

11 juillet

Commission
permanente

- Planification ENR
Chavanon Combrailles
et Volcans et Billom Co
cofinancement études
- Fabrique
départementale
des transitions,
convention
cofinancement
des projets
- Mobilité avec
convention avec
les Compagnons
bâisseurs
- Modélisation
de l'Allier et sa
nappe alluviale
financement de
l'étude de l'Université
de Franche Comté

Session

- Études et achats de
luminaires LED aide
pour les communes
- INRAE aide à
l'organisation des
Journées portes
ouvertes
- AMI SANTÉ aides
aux établissements
médico-sociaux
- Porter à connaissance
départemental
(PAC) présentation
du rapport
- Plan logement
d'abord programme
d'actions 2023-2025

13 août

Fonds vert

attribué au
Département pour
la piste cyclable
Gerzat/Ménétrol

13 septembre

Le Donut de
l'économie
circulaire avec le
CIRIDD¹ et GRDF

16 au 22 septembre
Semaine européenne
de la mobilité

et Challenge
7 minutes chrono

19 septembre

Conférence
l'Instant T sur santé
sédentarité par
Martine Duclos

Via Allier
concertation à Luzillat

26 septembre

Repair Café pour
les agents
ZAENR (Zones
accélération ENR)
conférence EPCI /
État/Département
SAS Puys d'Énergies
entrée en fonction
de la directrice
DTAT expérimentation
d'une co-direction

30 septembre

Commission
permanente
- Planification ENR
Cofinancement
études aggro Pays
d'Issoire, Massif du
Sancy, Mond'Arverne
Communauté
- Carte OURA, offre
d'essai gratuit TER
7 jours pour les agents
- Volvic Volcanic
Expérience aides à
la décarbonation

5 octobre

AMF63 Flavien
Neuvy élu président

15 octobre

Conférence
l'Instant T sur les
biais cognitifs par
Arnaud Gorgeon

17 octobre

1^{ère} conférence
départementale
sur l'eau à Riom

21 octobre
SESSION

- Convention Alliance
UCA / Département
- Présentation
futur Schéma
Départemental
d'Analyse et de
Couverture des
Risques (SDACR)
du SDIS

22 octobre

Journée de l'Énergie
Grande Halle
d'Auvergne

20 au 22 novembre

Sommet des
mobilités territoriales
durables – Grande
Halle d'Auvergne

2 décembre

Fonds vert
Vallée du Fossat

5 décembre
COOP'BTP

(Saint Beauzire)
présentation du plan
d'actions réemploi et
économie circulaire et
annonce des Journées
Économie Circulaire
(22/24 mai 2025)
SBA, VALTOM CD63

17 décembre
SESSION

- SAS Puys d'Énergies
validation des
statuts de la Société
Horizons 1465
- Adoption des
MGP collège de
Chamalières et La
Monnerie-le-Montel
- Renov'actions63 pacte
territorial 2025-2029
- Collège
Marc-Bloch à Cournon
Rénovation paysagère
- Jean-Pierre Lunot
nommé Vice-président
eau et environnement

Commission
permanente

- Planification ENR Riom
Limagne et Volcans
Cofinancement études

17 décembre

Taux de remplissage
barrage Naussac : 89%

19 décembre

Conférence l'Instant T
sur le coût des
investissements
climat pour les
collectivités par I4CE

¹CIRIDD : Centre International Ressources et Innovation pour le Développement Durable

2024 REPÈRES CHRONOLOGIQUES FRANCE & INTERNATIONAL

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Poursuite du conflit Russo-Ukrainien

Amplification du conflit Israël/Hamas/Hezbollah

Pluies diluviennes et inondations extrêmes dans le monde (ouragan Héléne aux USA, pluies records au Népal, tempête Boris en Europe centrale, typhon au Japon, 375 communes reconnues en état de catastrophes naturelles en France, submersion à Valence en Espagne)

2024 : Première année au-dessus du seuil de +1,5° de réchauffement

13 janvier

Leasing social
voiture électrique à
100 euros /mois

21 janvier

**Crise agricole
européenne**
remise en cause du
Pacte vert européen
**Projet de loi
agriculture**
français reporté

28 février

**1^{er} projet européen
d'injection de
biométhane**
issu des biodéchets
lancé à Puy Long
Clermont-Fd

12 mars

Cour des Comptes
Rapport annuel
sur l'adaptation
au changement
climatique

22 mars

**Journée mondiale
de l'eau**

1^{er} avril

Chauffage au bois
réduction de 30% des
primes accordées
pour l'achat

9 avril

Inaction climatique
La Suisse, 1^{er} pays
condamné par la
Cour Européenne des
Droits de l'Homme

15 avril

Fruits des Dômes
le projet de
Mond'Arverne lauréat
national de l'AMI
«Démonstrateur
territorial des
transitions agricoles
et alimentaires »

18 avril

**La charte Mission
adaptation**
signée par État/
Ademe/ Cerema/
ANCT/OFB/Agences
de l'eau/Météo France

7 mai

Jour de dépassement
de la France

16 mai

**CPER État /Région
Aura 2021-2027**
signature avenant
mobilité
(1,38 milliard d'euros)

16 mai

**Mine de Lithium
d'Echassières**
(03) – Débat public
à Clermont-Fd

20 mai

**Directive européenne
renforçant la lutte
contre la criminalité
environnementale**

6 juin

Terres rares le plus
grand gisement
européen découvert
en Norvège

6 au 9 juin

**Élections
européennes**

9 juin

Dissolution
Assemblée nationale
annoncée

12 juin

**Véhicules électriques
chinois**
les droits de
douane relevés
par la Commission
européenne

28 juin

**Le Net Zero Industry
Act (NZIA)**
publié au journal
officiel de l'Union
européenne

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre

30 juin et 7 juillet

Élections législatives

18 juillet

Ursula Von Der Leyen

réélue Présidente
de la Commission
européenne

26 juillet

JO en France

17 septembre

Blé

la France annonce
sa plus mauvaise
récolte en 40 ans

18 septembre

Teresa Ribera

proposée VP de
la Commission
européenne chargée
de la transition
écologique « propre,
juste et compétitive »

30 septembre

Symbole

Ratcliffe-on-Soar

fermeture de la
dernière centrale
à Charbon du
Royaume-Uni

21 octobre au

1^{er} novembreCOP 16 Biodiversité
à Cali en Colombie

21 octobre

La France dévoile la
SPAFTEStratégie Pluriannuelle
des Financements
de la Transition
Écologique et de la
Transition Énergétique

25 octobre

Plan national
d'adaptation
au changement
climatique (PNACC3)
annoncé par le
Premier ministre

28 octobre

Inondations extrêmes
en Espagne
(600 litres de pluie/m²)

4 novembre

SNBC3 et PPE3¹ouverture de la
concertation

5 novembre

Donald Trump
Réélu Président
des USAInondations
Décret catastrophe
naturelle pour
375 communes de
11 départements
français

11 et 22 novembre

COP29 à Bakou
en Azerbaïdjan

13 au 15 novembre

Assises nationales
des Départements
de France débat
sur le PLF2025

18 novembre

Nouvelles
manifestations
agricoles contre
le Mercosur

5 décembre

Le Premier ministre
Michel Barnier
présente la démission
de son gouvernement

6 décembre

Accord UE-Mercosur
Annonce de la « loi de
finances spéciale »

2 au 13 décembre

COP16 désertification
à RIYAD

13 décembre

François Bayrou
nouveau Premier
ministre

14 décembre

Mayotte
ravagée par le cyclone
Chido, 3 pompiers
puydômois en renfort.
Vote d'une aide de
50 000€ du
Département
en session

17 décembre

Libération de
Paul Watson¹SNBC3 : Stratégie Nationale Bas-Carbone

PPE3 : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

CONJONCTURE 2024

« La décision la plus courageuse que l'on prend chaque jour c'est d'être de bonne humeur » Voltaire.

En 2024, les collectivités pourraient lui répondre que : « Les jours se suivent, mais ne se ressemblent pas » et, que les exécutifs locaux ont souvent dû « faire contre mauvaise fortune bon cœur ».

2024, c'est Janus. L'année aux deux visages, celle des choix tournés vers le passé, les autres vers l'avenir.

Au premier trimestre, l'Europe est secouée par la crise agricole. En France, cette colère provoque une volte-face et le report du projet de Loi d'Orientation Agricole. En juin, les résultats des élections européennes marquent l'apogée des tensions. Le président de la République annonce la dissolution de l'Assemblée nationale (9 juin), suivie d'élections législatives.

La constitution d'un nouveau gouvernement tarde et l'Union européenne menace. Le Projet de Loi de Finances 2025 qui fait déjà l'objet d'ajustements dépasse les 3% de PIB fixé par le Pacte de croissance et de stabilité européen. Une procédure pour « déficit public excessif » assortie d'une sanction à 2,5 milliards d'euros par an va être engagée. La dette française s'élève à 3228 milliards ; la charge de la dette publique à 50 milliards, le deuxième poste de dépense du pays après l'Éducation nationale.

À l'automne, les cartes sont rebattues. Les financements que l'on pensait acquis, ne le sont plus forcément. Le PLF 2025 présenté le 10 octobre envisage 60 milliards d'économies à trouver. Une baisse des crédits s'annonce sur la transition écologique. Les projections évoquent au moins 2 milliards de baisse de crédits pour ce ministère : Ma prime renov' amputée, les primes à l'achat de véhicules électriques de 500 millions, le Fonds vert de 60%, les crédits alloués à l'Ademe de 35%. Les crédits du Plan vélo annoncé en 2023 n'apparaissent plus.

Si les boucliers tarifaires sur l'électricité disparaissent (et c'était convenu), la priorité est tout de même donnée à l'énergie. Les coupes budgétaires venant, selon le gouvernement, compenser une charge prévisionnelle de

3 milliards supplémentaires pour soutenir le développement des énergies renouvelables en 2025.

La première Stratégie Pluriannuelle des Financements de la Transition Écologique et de la politique énergétique (SPAFTE) est dévoilée. Les investissements dédiés devraient augmenter de : « 110 milliards par an, d'ici 2030 et les financements fossiles être divisés par deux ». Le renforcement de la fiscalité verte (ex. : malus auto sur certains secteurs polluants), ne masque pas l'interrogation des acteurs territoriaux de la transition.

Engagés et volontaires, ces derniers ont été réunis tout 2024 au sein des COP (Conférences Of the Parties) organisées par l'État et les Régions. 46 rencontres et ateliers pour élaborer des feuilles de route et préparer le pays à vivre sous des températures de +4°. Dans le même temps, les textes de la Stratégie Française pour l'Énergie et le Climat (SFEC) sont restés attendus.

Le 25 octobre, à Givors, territoire qui vient d'être sinistré par des pluies diluviennes, le Premier ministre annonce le troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC3) et les jours suivants, la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC3) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3). Trois documents soumis à consultation publique jusqu'à la fin de l'année.

2024, n'a pourtant pas été épargnée par les catastrophes naturelles. De l'Europe centrale à l'Espagne dévastées par des inondations désormais qualifiées « d'extrêmes », des centaines de victimes sont à déplorer en plus des dégâts matériels.

La transition « juste », celle qui préserve les plus fragiles prend tout son sens dans cette situation. Elle relève d'une équation compliquée sur le court terme et demande d'être visionnaire sur le long terme.

Pour les Départements, collectivité de la solidarité, la conjoncture climatique et budgétaire génère une fébrilité supplémentaire. Depuis 2023, les recettes apportées par les droits de mutation décélèrent, et après l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et le Segur de la santé, les projets budgétaires du gouvernement

prévoient une augmentation des prélèvements sociaux sur les salaires et la mise en place d'un fonds de précaution de 3 milliards de retenues sur les budgets des 450 collectivités dont la situation budgétaire le permet.

La plupart des Départements diffèrent l'examen de leur budget au printemps 2025. La baisse des taux d'emprunt, une inflation à +2,5% (contre 4,9% en 2023), une taxe sur les assurances (la TSCA) dynamique et des banques à la recherche de projet pour leur portefeuille « verts », apporteront peut être un peu d'oxygène à cette atmosphère volatile.

Malgré ce contexte, le Puy-de-Dôme souhaite respecter les engagements inscrits dans son Plan stratégique départemental en faveur des transitions écologiques :

- **Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre** en favorisant l'achat local, le réemploi, la réduction de la consommation des énergies fossiles ;
- **Investir et avoir des bâtiments publics adaptés au climat** (remplacement du chauffage au fioul, isolation, remplacement des ouvertures, cours végétalisées) ;
- **Être plus sobre avec les ressources et dans ses fonctionnements, ses déplacements** (promouvoir les transports en commun pour les déplacements domicile/travail, les mobilités actives, les mobilités douces, le covoiturage) ;
- **Protéger le vivant** (préserver la santé des habitants, la quantité et la qualité de l'eau, la biodiversité, la captation de carbone à travers les espaces naturels sensibles) ;
- **Préparer l'avenir**, être en capacité d'affronter les crises (être solidaire avec les collectivités et les citoyens, développer la capacité à s'adapter et rester stable, innover).

Préparer l'avenir, car dans un monde globalisé il faut être attentif aux répercussions des conflits et des événements internationaux.

En Europe, le glissement sémantique opère déjà. Il faut mettre en œuvre les conditions de la « prospérité » et qu'elles s'accordent avec le « Pacte Vert ».

Un défi, alors que la concurrence chinoise met à rude épreuve l'industrie automobile européenne. Sur la scène internationale, la COP 29, tenue cette année en Azerbaïdjan, a marqué un tournant.

Face aux pressions des pays en développement, les nations riches se sont engagées à accélérer le financement de la transition énergétique des pays pauvres, annonçant des fonds supplémentaires pour les infrastructures vertes, l'adaptation climatique et les technologies durables.

Parallèlement, la question du coût des catastrophes naturelles a gagné en intensité. Les événements climatiques extrêmes, de plus en plus fréquents, pèsent lourdement sur les systèmes d'assurance. Lors du Salon des maires à Paris, les débats ont mis en lumière une vérité alarmante : les mécanismes actuels d'assurance ne suffisent plus. Avec des pertes économiques se chiffrant en centaines de milliards d'euros, le modèle traditionnel vacille.

À la fin de l'année une question semble unanimement partagée : comment payer ?

4 OBJECTIFS DU DÉPARTEMENT
DU PUY-DE-DÔME

01.

Atténuation, réduire les émissions
de GES du Conseil départemental

02.

Atténuation, aider les territoires
dans leur transition écologique

03.

Protection, protéger le vivant

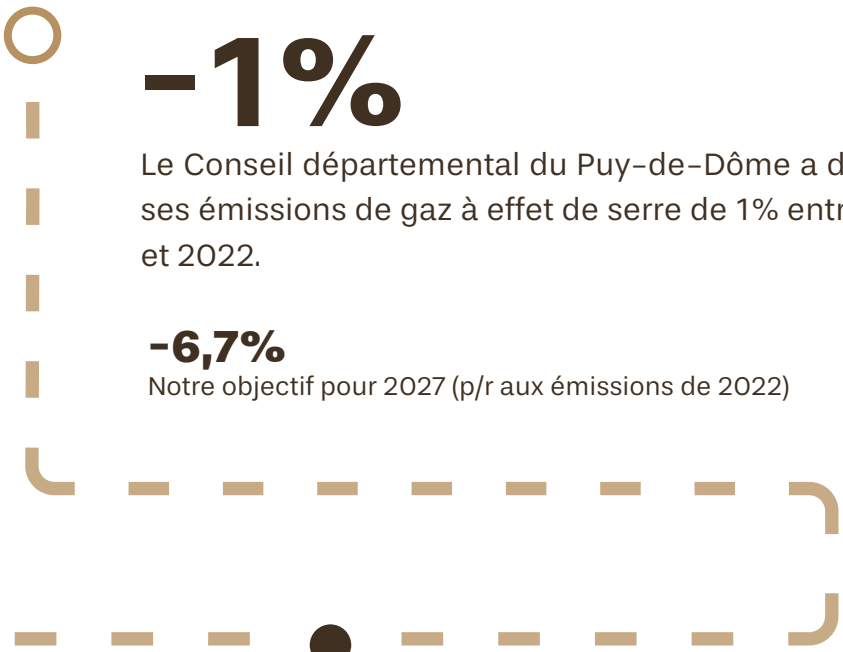
04.

Adaptation et prospective

RÉDUIRE LES
ÉMISSIONS DE
GAZ À EFFET DE
SERRE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL



ÉTAT DES LIEUX



-1%

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a diminué ses émissions de gaz à effet de serre de 1% entre 2018 et 2022.

-6,7%

Notre objectif pour 2027 (p/r aux émissions de 2022)

Les 3 principaux postes d'émissions du Département

ACHATS

68%

DÉPLACEMENTS ET FRET

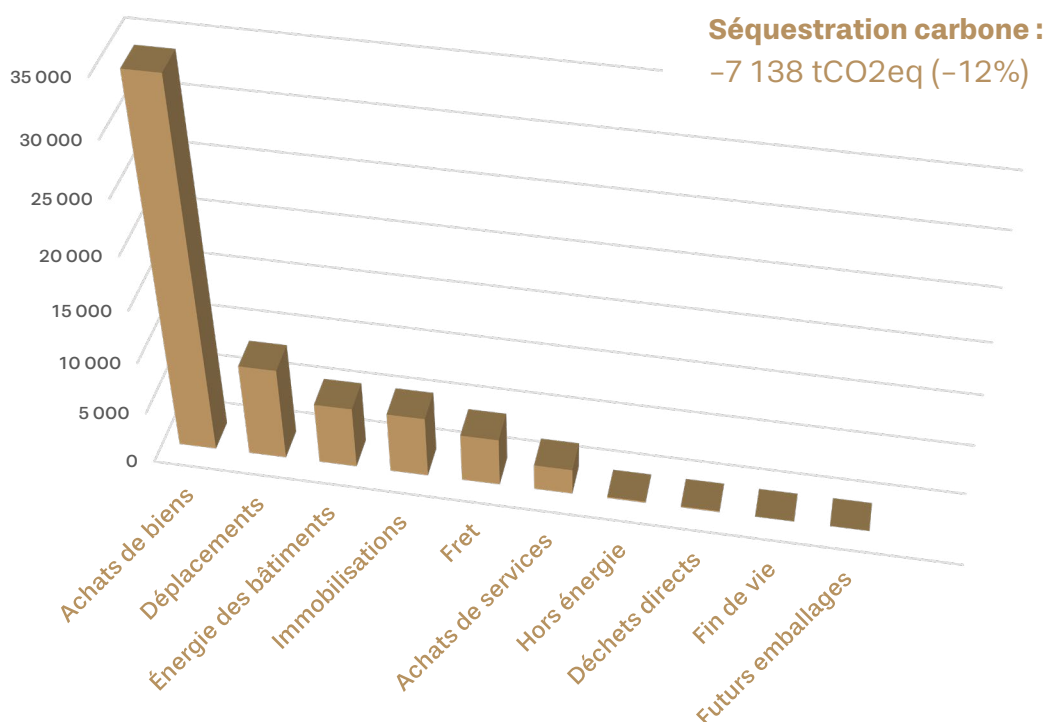
21 %

ÉNERGIE DES BÂTIMENTS

9,5%



Répartition des 62 036 TCO₂Eq émises en 2022



LE BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES)

L'effet de serre est un phénomène naturel par lequel les gaz présents dans l'atmosphère (principalement la vapeur d'eau) retiennent une partie de la chaleur de notre planète. Le processus d'absorption de la chaleur est communément appelé «effet de serre». C'est un phénomène utile à la vie sur Terre. Sans lui, la température à la surface de notre planète serait d'environ 30 °C inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui (+15 °C au lieu de -18 °C) !

Les activités humaines génèrent de gigantesques quantités de GES (CO₂, mais aussi du méthane, du N₂O, des gaz fluorés, etc.) qui en s'accumulant impactent l'effet de serre naturel au point de dérégler le climat.

Pour atténuer cette situation, les collectivités de plus de 50 000 habitants ont désormais l'obligation de réaliser un bilan de leurs émissions et de proposer un plan d'actions (dit plan de transition) pour parvenir à les réduire pour 2024-2027. Le Puy-de-Dôme a réalisé en 2022 la collecte des données pour son 3^e BEGES. Le prochain BEGES sera présenté dans 3 ans. Il prendra en compte les émissions de 2025.

Bilan des Émissions de GES

Année de référence 2018

Année de reporting 2022

Téléchargez le BEGES



En cohérence avec le projet d'aménagement, le document propose des conseils de sobriété.

Plan d'efficacité et de sobriété énergétique
2022 / 2024

Ce plan est destiné au territoire du Puy-de-Dôme et de la Métropole de Lyon.

Téléchargez le Plan d'Efficacité et de Sobriété 2022

LES ACHATS : 68 % DES ÉMISSIONS TOTALES

34355 tCO₂eq en 2022 (+5780 tCO₂eq avec les « immobilisations »)

En 2022, après la crise internationale sur les prix de l'énergie, le Département s'est engagé dans un Plan d'efficacité et de sobriété énergétique autour de 87 actions. Si la majorité du plan concerne le chauffage (70% des dépenses d'énergies), l'action n°57 indiquait la création d'un Schéma des Achats Responsables (le SAR), la n°56 la mise en œuvre d'un plan dédié au réemploi et la n°82 le développement d'Agrilocal pour l'alimentation des restaurants scolaires, des EHPAD et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Avec cette stratégie, le Département va faire évoluer sa commande publique, ses fonctionnements pour atténuer ses propres émissions de GES.

LE SCHÉMA DES ACHATS RESPONSABLES (LE SAR)

L'impact du Département du Puy-de-Dôme sur la vie locale est significatif. Il achète de l'énergie, des matériaux routiers, des véhicules, de l'alimentation, des objets informatiques/numériques, du mobilier, du papier, des consommables, des objets promotionnels (etc.). En 2023, cela représente un budget de 108 millions d'euros TTC, 648 fournisseurs. 76 % de ce volume d'achat est réalisé auprès d'entreprises de la région AURA, dont 56% du Puy-de-Dôme.

Les intrants liés à ces achats représentent plus de la moitié des émissions du Département en lien avec leur fabrication.

Ainsi, les services routiers sont à l'origine de 40% de ces émissions, l'éducation /restauration scolaire 18%.

La commande publique du Département est donc un levier d'optimisation de sa transition écologique.

En octobre 2023, le Département a adopté son Schéma des Achats Responsables (le SAR). Ce document invite à plus de vigilance concernant les approvisionnements, les conditions de travail des fournisseurs ou l'emploi de personnes en insertion.

Le 22 mai 2024, il a souhaité organiser ses premières *Rencontres départementales de l'achat public*, à l'Hotel du Département.

Le SAR a alors été présenté aux entreprises, aux associations et aux responsables des filières professionnelles (CAPEB, FFB, Medef, structures ESS, FRTP, Chambre des Métiers de l'Artisanat, Aduhme). La présentation a été suivie d'un temps de rencontres sur les différents aspects de la commande publique.

Point législatif : Le SAR (ou SPASER) a été instauré par la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 puis modifié par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui lui ajoute la promotion des achats publics écologiques et responsables. Il est inscrit dans le code de la commande publique. Son adoption est obligatoire pour les collectivités et certains opérateurs de l'État dont le volume d'achat annuel est supérieur à 50 millions d'euros HT (décret du 2 mai 2022 pris pour application de la Loi Climat et résilience du 22 août 2021).

Les 4 piliers du SAR

- **Appliquer**
les 12 critères de la transition écologique
- **Intégrer**
des considérations sociales dans les achats
- **Généraliser**
l'intégration de considérations environnementales
- **Favoriser**
l'accès des entreprises à la commande publique locale

Consultez le SAR



LE PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DU RÉEMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les activités du secteur du bâtiment et des travaux publics sont responsables chaque année de 246 millions de tonnes de déchets dont 49 % proviennent de la démolition, 38% de la réhabilitation et 13 % de la construction neuve (soit les 3/4 des déchets produits en France). L'industrie de la construction représente à elle seule 37% des émissions de CO₂. Face à ce contexte, et la fluctuation du prix des matériaux (acier et bois par exemple) le réemploi se présente comme une alternative efficace pour répondre aux exigences de la RE2020¹.

Le projet « réemploi » est l'un des projets TOTEM du Département. En 2023, le Département a recruté une chargée de mission réemploi, économie circulaire et CEE au sein de la DTAT (Direction de la Transformation et de l'Appui aux Transitions). Elle propose et coordonne le plan d'actions en faveur du réemploi et de l'économie circulaire défini autour de 5 axes :

**En 2024
plusieurs
actions ont
d'ores et déjà
été mises
en oeuvre**

AXE 1 : Mener des opérations démonstratrices

- Deux chantiers de traverse de bourg ont utilisé des matériaux réemployés. Un architecte a identifié les gisements pouvant faire l'objet de réemploi et proposé des idées (usages détournés).

Les 2 communes ont bénéficié du bonus réemploi du Fonds des Initiatives Communales (FIC).

- Le 26 septembre, un atelier réparation a été proposé aux agents avec l'appui de 4 bénévoles de l'association Repair Café Clermont-Ferrand dans l'espace partagé de l'Hôtel du Département.
- La Direction des Bâtiments et de la Performance Écologique du Département a été accompagnée par le Booster du réemploi, une alliance d'entreprises de la construction qui ont décidé de s'unir pour réduire de 20 à 30% l'impact carbone de ce secteur.

AXE 2 : Proposer des aides financières

- Du 2 au 18 octobre, le bonus FIC réemploi a été présenté de nouveau aux communes lors des réunions territoriales d'information sur le Fonds des Initiatives Communales.

¹RE2020 : La nouvelle Réglementation Énergétique pour les constructions neuves



Consultez le guide
du réemploi 2024



Le chantier de la traverse de Mauzun

AXE 3 : Proposer un appui technique

- Des temps de travail avec la FFB pour construire une charte réemploi à destination des maîtres d'oeuvres et maîtres d'ouvrages.
- Intervention auprès du service Renov'actions63 et rédaction d'un article sur leur blog.
- Réalisation d'un guide du réemploi.

AXE 4 : Participer au développement de la filière réemploi

- Suivi des réunions des PTCE² en lien avec le réemploi (PTCE collectif RECREE et PTCE TURFU Production).
- Participation à la réunion d'information sur le Schéma des Achats Responsables, tenue d'un stand pour conseiller les entreprises.

AXE 5 : S'inscrire dans une dynamique de partenariat

- Co-construction d'événements (La Journée expérience immersive réemploi le 4 juin, le Donut de l'économie circulaire avec le CIRIDD³ et GRDF le 13 septembre, la COOP BTP le 5 décembre).
- Réunions préparatoires aux Journées de l'économie circulaire (mai 2025) avec le SBA et le VALTOM.
- Début de la création d'un réseau de l'économie circulaire avec SOLUCIR.

²PTCE : Pôle Territorial de Coopération Économique

³CIRIDD : Centre International Ressources et Innovation pour le Développement Durable

2025
2026

**Le plan
d'actions
réemploi va
se poursuivre
à travers :**

Les collectivités puydômoises
à qui le Département va proposer
un Appel à Manifestation d'Intérêt
(AMI) pour favoriser l'émergence
des projets de réemploi

La création de plateformes logistiques
(appel à projets)

Le patrimoine bâti du Département
qui fera l'objet d'une opération
démonstratrice avec le
Booster du Réemploi

Le Plan départemental de l'habitat
dont les actions feront l'objet d'un suivi

Des partenariats
pour développer des
formations spécifiques



Le Repair Café organisé pour les agents le 26 septembre

Les Journées de l'économie circulaire
un événement phare du 22 au 24 mai 2025

Une page Internet
dédiée à l'échange de matériaux ou
lieux de stockage entre collectivités

Les étudiants et laboratoires de recherche
seront mobilisés

Des chantiers d'insertion
en lien avec la dépose/repose de matériaux.

AGRILOCAL : LA MISE EN RÉSEAU DES DÉPARTEMENTS EN FAVEUR DES CIRCUITS COURTS ET DE PROXIMITÉ

Agrilocal est une plateforme en ligne créée en 2013 pour mettre en relation les acheteurs publics (collèges, écoles primaires, maisons de retraite, lycées) et les fournisseurs locaux (producteurs agricoles, artisans). Elle permet un respect rigoureux des règles de la commande publique et se veut un outil au service des territoires, s'appuyant sur quatre compétences dévolues aux Départements : social, éducation, culture et solidarité territoriale.

Développée par le Puy-de-Dôme, elle est maintenant déployée par 38 Départements.

Actualités 2024 :

- **Le 28 février**, la 5^e édition des Trophées Fournisseurs Agrilocal à Paris, précédée de l'assemblée générale annuelle de l'association nationale.
- **Le 11 avril, 3^e salon Agrilocal63** (Hôtel du Département) organisé par l'association nationale Agrilocal, le Puy-de-Dôme et la Chambre d'Agriculture 63. Conférences, témoignages et échanges ont été au rendez-vous de cette journée avec pour mot d'ordre : sensibiliser, échanger et communiquer sur les enjeux du manger local en restauration collective.

Fournisseurs et acheteurs ont ainsi pu se rencontrer et s'informer, à la fois sur les produits proposés, mais également sur les différents projets d'établissements autour de l'alimentation : gestion des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, agréments sanitaires ou encore règles de la commande publique.

- **Une aide progressive du Département selon le pourcentage d'achats de denrées alimentaires acheté via la plate-forme Agrilocal63** pour les collèges et désormais les EHPAD de statut public. Le but étant d'encourager les collèges à introduire plus de produits locaux dans l'assiette via Agrilocal.

Pour cette première année, 21 collèges ont bénéficié de ce bonus avec des taux d'achats > à 10 %.



AGRILOCAL63

- **250 acheteurs publics**
22 % collèges, 27 % cantines scolaires, 21 % établissements médico-sociaux
- **380 producteurs et artisans locaux**
- **1 500 tonnes de produits alimentaires locaux**
commercialisés depuis l'origine de la plateforme (7,6 millions d'euros).

ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS SUR LES QUESTIONS DE RESTAURATION RESPONSABLE

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Le Département organise des actions de sensibilisation sur la lutte contre le gaspillage alimentaire à destination des collégiens. Elles se déroulent avec l'appui du REEA (Réseau d'Éducation à l'Environnement Auvergne) et consistent notamment à faire des pesées et du compost.

Cette action est renforcée depuis plusieurs années par l'installation de self collaboratif qui ont prouvé leur efficacité en matière de sobriété énergétique, usage de l'eau et pour réduire la quantité d'aliments jetés.

Depuis 2011, plus de 40 collèges ont été sensibilisés soit quasiment la totalité des collèges du Département.

Les selfs participatifs

Fin 2024, le Département du Puy-de-Dôme a aménagé 24 selfs participatifs dans les 54 collèges publics dont il a la charge.

Des selfs participatifs seront également installés à l'occasion des opérations de restructuration majeure programmées d'ici la fin du mandat en 2028.

Cette démarche crée du lien et de la convivialité entre les agents, les élèves et les enseignants.

EASILYS

Le logiciel **Easily** pour la gestion des denrées alimentaires a été déployé dans l'ensemble des collèges publics depuis 2023. Les agents ont été formés pour gérer les commandes et les stocks, calculer le coût de revient d'un repas, élaborer des menus (etc.). Ce logiciel permettra de mieux calculer le bilan carbone de l'alimentation des collèges.



LES DÉPLACEMENTS ET FRET : 21 % DES ÉMISSIONS

13 374 tCO₂eq en 2022

Ce second poste d'émissions prend en compte les déplacements des collégiens (première source d'émission au sein du poste « déplacement »), les déplacements de visiteurs puis les déplacements professionnels de la flotte de véhicule (essentiellement les engins routiers) et enfin, les déplacements domicile-travail des agents. Les déplacements des collégiens représentent 43 millions de kilomètres par an et relèvent de la compétence de la Région. Le Département peut quant à lui agir sur les émissions des déplacements générées par ses agents, ses services routiers et ses événements sportifs et culturels.

LE TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail existe au sein du Département depuis 2008. Il réponds à des enjeux de bien-être au travail et permet la réduction des émissions polluantes. Il s'est développé en lien avec la crise COVID qui a entraîné un déploiement massif du travail à distance. De 2019 à 2024, le nombre de contrats est ainsi passé de 480 à 1204.

En 2022, le nouveau règlement général a permis : la dotation en équipements numériques nomades et ergonomiques, la possibilité de télétravailler plus, de manière régulière ou flexible ou juste ponctuellement, la possibilité d'indemniser les coûts liés (mobilier, équipements permettant une meilleure ergonomie du lieu de télétravail, etc.). Ce règlement doit être revu dans le cadre de la clause de revoyure. Ce travail sera effectué avec les organisations syndicales dans le cadre du dialogue social.

Les données globales 2024 seront connues en février 2025. Pour les deux premiers trimestres 2024 on compte :

12 900 jours télétravaillés

indemnisés à hauteur de 37 152 €.

LE PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR (PdME)

Le PdME constitue une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement aux transports des agents dans le cadre des déplacements domicile/travail. Il est structuré autour de 4 axes :

1. la préservation de l'environnement ;
2. l'optimisation des moyens affectés à l'utilisation des véhicules de service ;
3. l'amélioration de l'accessibilité aux sites ;
4. la réduction des coûts et des problèmes liés au stationnement.

L'adhésion au PdME est ouverte à tous les agents titulaires, stagiaires et non titulaires, la collectivité prenant en charge 75 % des abonnements train, bus ou vélo. Pour les adeptes de la marche à pied et les cyclistes, le Département accorde un kit piéton ou vélo pour leur sécurité.

Budget prévu 2024 : 144 220 €.

Cette somme prend en compte le budget pour le PDE et pour le Forfait Mobilités Durables

Budget réalisé au 14 octobre 2024 : 121 112.35 € (prise en charge partielle des titres d'abonnements de transports correspondant aux déplacements des agents entre leur résidence et leur lieu de travail) pour les remboursements PDE et pour le Forfait Mobilités Durables 2023 (environ 18 000 €). Le FMD 2024 étant payé au cours du premier trimestre 2025

Budget annexe : 8 000 € (commande annuelle auprès de la T2C – Billets sans contact bus-tram pour les déplacements professionnels).

Point législatif : Le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 institue une prise en charge des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents domicile/travail. Le 23 août 2023, un décret relève la participation des employeurs de 50 à 75 % de la valeur annuelle mensualisée du titre de transport à compter du 1^{er} septembre 2023.

LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ 2024

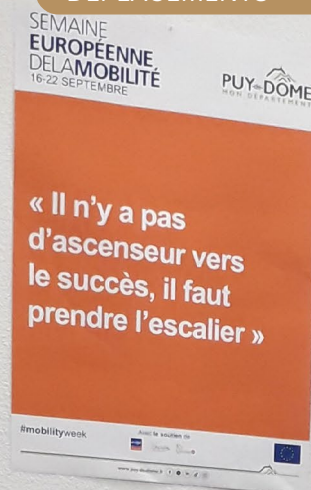
Du 16 au 22 septembre, le Conseil départemental a choisi de participer à la Semaine européenne de la mobilité. Le thème retenu « **la mobilité des agents et leur santé** » a permis de promouvoir les mobilités « actives » la marche, le vélo et de communiquer sur les dangers de la sédentarité sur la santé.

Cette opération coordonnée par la DTAT en lien avec l'agent du PSS chargé de piloter les actions de la mobilité a reçu le soutien de la Ligue contre le cancer, de l'ONAPS (Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité) et de l'association Plateforme21.

Elle s'est déroulée en trois temps :

1. L'installation de **nudges** (messages d'encouragement, smiley) sur les contremarches des escaliers de l'Hôtel du Département, du Centre Bouchaudy et du Centre Georges-Couthon (Clermont-Ferrand) et à Thiers/Ambert des sites des Maisons Des Solidarités. Depuis, ces messages ont également été installés sur les contremarches des escaliers du Dispensaire Émile-Roux ;
2. Une **conférence sur les dangers de la sédentarité** et les bénéfices des mobilités actives par Martine Duclos, médecin présidente fondatrice de l'ONAPS (le 19 septembre dans le cadre de la Conférence l'Instant T) ;
3. Un **Challenge 7 minutes chrono** pour motiver les agents à délaisser autant que possible les ascenseurs et à emprunter les escaliers.

À cette occasion, des messages d'information en lien avec la sobriété énergétique ont été diffusés dans et à proximité des ascenseurs. Des compteurs ont été installés dans l'ascenseur principal de l'Hôtel du Département et dans les escaliers des bâtiments clermontois concernés qui ont permis de mesurer l'impact de cette campagne durant la semaine.



L'ESCALIER, TON ALLIÉ VITALITÉ

LA RÉUSSITE EST À TA PORTÉE

LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES (FMD)

Afin de réaffirmer sa volonté de promouvoir les mobilités durables, le Département a mis en œuvre le Forfait Mobilités Durables par délibération du 5 juillet 2022. C'est lors de la commission permanente du 11 juillet 2024 que l'assemblée a voté l'élargissement des modalités de prise en charge du FMD aux agents de la collectivité au maximum des conditions autorisées par décret par la nouvelle réglementation.

En effet, le versement (montant max. de 200 €/an), était conditionné à l'utilisation du vélo personnel et/ou du covoiturage pour effectuer les déplacements domicile-travail, aller et retour, pendant au moins 100 jours au cours d'une année civile. Il n'était pas cumulable avec le remboursement des abonnements transports.

Ce dispositif a été élargi par le décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 qui prévoit le cumul du FMD et le remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos.

Un agent peut se voir rembourser 75 % de son abonnement et percevoir le FMD.

Sont ajoutés à la liste, les EDP (Engins de Déplacement Personnel) motorisés (trottinettes, hoverboards, gyropodes, véhicules en autopartage).

Les contractuels de droit privé sont éligibles (emplois d'avenir, contrats d'accompagnement dans l'emploi et contrats d'apprentissage).

Depuis 2024 les conditions donnant droit au FMD ont été révisées : **le plafond d'aide passe de 200 à 300 € annuels.**

L'obligation d'utiliser un moyen de transport non polluant au moins 100 jours par an est supprimée. Dorénavant, 30 jours minimum suffisent et le montant du FMD est modulé en fonction du nombre de jours d'utilisation :

- **100 euros** pour **30 à 59 jours** d'utilisation par an ;
- **200 euros** entre **60 et 99 jours** ;
- **300 euros** pour une utilisation de **100 jours et plus** par an.

Le bénéfice du FMD est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé.

Le Département dispose d'un pouvoir de contrôle sur le recours effectif au covoiturage, vélo (etc.) et à ce titre, il peut demander à l'agent tout justificatif. Pour l'attribution du FMD, la réglementation ne fixe pas de condition relative à une distance minimum entre la résidence habituelle et le lieu de travail des agents.

Le FMD ne peut pas être octroyé aux agents transportés gratuitement par leur employeur ou bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail, véhicule de fonction, transport collectif gratuit.



La DBPE a installé en 2024 des arceaux à vélo supplémentaires dans le parking de l'Hôtel du Département. Cette initiative vient s'ajouter aux stations de vélo à assistance électrique en vélo partage.

Les chiffres FMD 2023 :

89

Agents ont bénéficié du FMD pour un montant annuel de 200 € par agent

17 800€

Coût global pour la collectivité

Le versement est effectué sur la paie de mars (avril), en une seule fois pour l'année écoulée.

Les chiffres de l'année 2024 seront communiqués à partir d'avril 2025

CHALLENGE MOBILITÉ 2024

Depuis deux ans, le Département participe au Challenge mobilité organisé par la Région AURA le 4 juin. La remise des prix aux lauréats s'est déroulée le 9 juillet. Elle était organisée par l'association Covoiturage 63 dans les locaux d'Assemblia à Clermont-Ferrand. **197 agents du Département ont participé et effectué 2 663 km.** Pour cette 14^e édition, ce sont **1 452 000 kilomètres qui ont été parcourus** au total pour la région en mode alternatif ce qui représente 36 fois le tour de la terre. Il y a eu pour la **région AURA 96 000 participants.**

DÉPLOIEMENT DES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Depuis 2021, le Département déploie sur plusieurs sites des stations de 5 vélos à assistance électrique de la société Green ON. Actuellement, les agents peuvent s'inscrire sur le site intranet de la collectivité et les emprunter depuis l'Hôtel du Département, la MDS Issoire, le Centre Georges-Couthon, les Archives départementales et la MDS à Riom.

PARTENARIAT AVEC LA SNCF : 7 JOURS D'ESSAI TER GRATUITS

En 2024, un partenariat innovant a été mis en place avec la SNCF pour encourager les agents à emprunter le train via l'opération découverte de la SNCF réservée aux nouveaux abonnés et dont l'échéance était le 31 octobre.

23 agents du Département ont pu bénéficier de cette offre et de l'octroi gratuit pour un an de la carte de transport Oûra.

TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
ET SI VOUS CHANGIEZ VOS HABITUDES ?

7 JOURS D'ESSAI TER GRATUITS

CARTE OÛRA ET UNE SEMAINE D'ABONNEMENT TER OFFERTES

Inscription du : 05 septembre au 27 septembre 2024

yann-hicham.elbakkali@sncf.fr + corinne.bayet@sncf.fr + karine.chany@sncf.fr

Période d'essai de 7 jours entre :

le 16 septembre et le 31 octobre 2024





OPTIMISER ET VERDIR LA FLOTTE DE VÉHICULES DU DÉPARTEMENT

En accord avec ses objectifs de décarbonation, le Département s'est engagé à rendre sa flotte automobile moins émettrice de GES. Cela concerne environ 730 véhicules, dont 210 véhicules légers, 120 véhicules utilitaires légers (de type Kangoo) et 170 fourgons.

En 2024, un diagnostic a été réalisé afin de proposer des scénarios plus ou moins ambitieux de renouvellement de la flotte par des véhicules à faibles émissions et l'implantation de bornes (ou prises) de recharge sur les sites.

Cette action fait suite aux obligations imposées par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM, 2019).

Le renouvellement de la flotte et l'installation des bornes de recharge s'étalera ensuite de 2025 à 2030.

Calendrier de renouvellement de la flotte et installation des bornes de recharge

- **2023**
lancement du projet
- **2024**
diagnostic (budget 39 220€)
- **de 2025 à 2030**
renouvellement de la flotte et installation de bornes de recharge.

PROJET WATEA

En parallèle de l'installation des bornes de recharge, une expérimentation va être lancée par le Département avec la société WATEA (Clermont-Ferrand) afin de déterminer la pertinence et la compatibilité des véhicules utilitaires électriques avec les usages des services routiers.



Une trentaine de véhicules sélectionnés dans toutes les DRAT vont être équipés de boîtiers intelligents pendant 6 mois pour estimer les distances parcourues selon les saisons et missions (viabilité hivernale, fauchage), ou encore l'amplitude horaire d'utilisation.

L'objectif ?

Vérifier si l'autonomie proposée par des véhicules électriques correspond à ces besoins ou s'il est préférable d'envisager une autre option technique pour verdir la flotte d'utilitaires du Conseil départemental.

RÉDUIRE L'AUTOSOLISME ET DÉCARBONER LES DÉPLACEMENTS GÉNÉRÉS PAR LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Les déplacements des artistes et de leur public sont la première cause d'émission de CO₂ du secteur événementiel. Conscient de la nécessité de décarboner, le service culturel du Puy-de-Dôme invite à :

- Raccourcir les distances parcourues et favoriser les circuits courts et les artistes locaux;
- Intégrer des tournées, mutualiser les déplacements entre plusieurs partenaires, multiplier le nombre de représentations sur le même périmètre;
- Allonger la durée de présence des compagnies par territoire (masterclass, collaborations avec des artistes locaux);
- Poursuivre une offre de transports collectifs pour se rendre aux spectacles de la saison culturelle départementale Impulsions et Festival Voix et Patrimoines.

L'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS : 9,5% DES ÉMISSIONS TOTALES

5 863 tCO₂eq en 2022

Pour répondre aux objectifs de réduction de consommation d'énergie prévus par le Décret Tertiaire de -40% d'ici 2030, le Département a déclaré sur OPERAT, la plateforme de l'Ademe, les consommations de ses 78 sites de plus de 1 000m² dont ses 54 collèges (hors cités scolaires).

En 2022, année de reporting du BEGES, la consommation totale du Département s'élevait à 32,3 GWh. Les consommations des collèges représentent la principale source d'émission (71%), suivies des bâtiments administratifs et des bâtiments routiers. Si l'on compare avec 2018 la consommation d'énergie a diminué de 29% toutes énergies confondues. La plus forte diminution est celle du fioul (-64% entre 2018 et 2022). Elle est suivie du gaz (-16%). Une diminution encourageante dans la perspective d'une sortie des énergies fossiles.

FAIRE BAISSER LES ÉMISSIONS DE GES DES COLLÈGES

Les achats de bien et les déplacements représentent les principaux postes d'émission des collèges, l'énergie le 3^e poste.

Conscient de la nécessité de rénover de nombreux bâtiments, le Département a adopté en 2022 un Plan Marshall représentant 143 millions d'investissements d'ici 2030.

Chaque opération votée dans ce cadre est conçue sous le prisme de la transition écologique et de la préservation des ressources.

Sur cette enveloppe plus de 60 millions seront dédiés à la réhabilitation des établissements : le collège Les Ancizes-Comps à Saint-Georges-de-Mons, le Pavin à Besse-Saint-Anastaise, la Durolle à la Monnerie-le-Montel et Jean-Vilar à Riom.

À savoir :

Le mix énergétique du Département est composé pour 1/3 d'électricité et presque 2/3 de gaz naturel.

Les Marchés Globaux de Performance collèges

Défini par l'article L. 2171-3 du code de la commande publique, le MGP permet à l'acheteur d'associer l'exploitation, la maintenance à la conception-réalisation de prestations (de travaux, de fournitures ou de services), afin de remplir des objectifs chiffrés de performance. Le dispositif peut être utilisé pour satisfaire tout objectif défini en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique.

Il associe un groupement d'entreprises qui conseille le Département dès les études et qui s'engage sur un niveau d'économies d'énergies et des performances mesurables.

Le Département a lancé les études des MGP pour plusieurs collèges. C'est une procédure longue. Il est aidé en cela par un Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO).

Des Marchés Publics Globaux de Performance pour des réhabilitations complètes sont en cours pour 3 collèges et des MPGP rénovation énergétique seule sont déjà enclenchés pour 2 collèges (Gerzat et Chamalières).

Un MPGP complémentaire sera lancé en 2025 pour une réhabilitation complète.

Les Marchés Publics Globaux de Performance collèges

1 Collège des Ancizes

Saint-Georges-de-Mons

Coût de l'opération :

13 millions TTC**49% d'éco d'énergie** visées

Les + : installation d'un self collaboratif, végétalisation de la cour et city park, chaudière granulés, panneaux solaires

Fin des travaux : 2026**2 Collège Jean-Vilar**

Riom

Coût de l'opération : **15,5 millions TTC**

40 % d'éco d'énergie (à minima, programme en cours de rédaction)

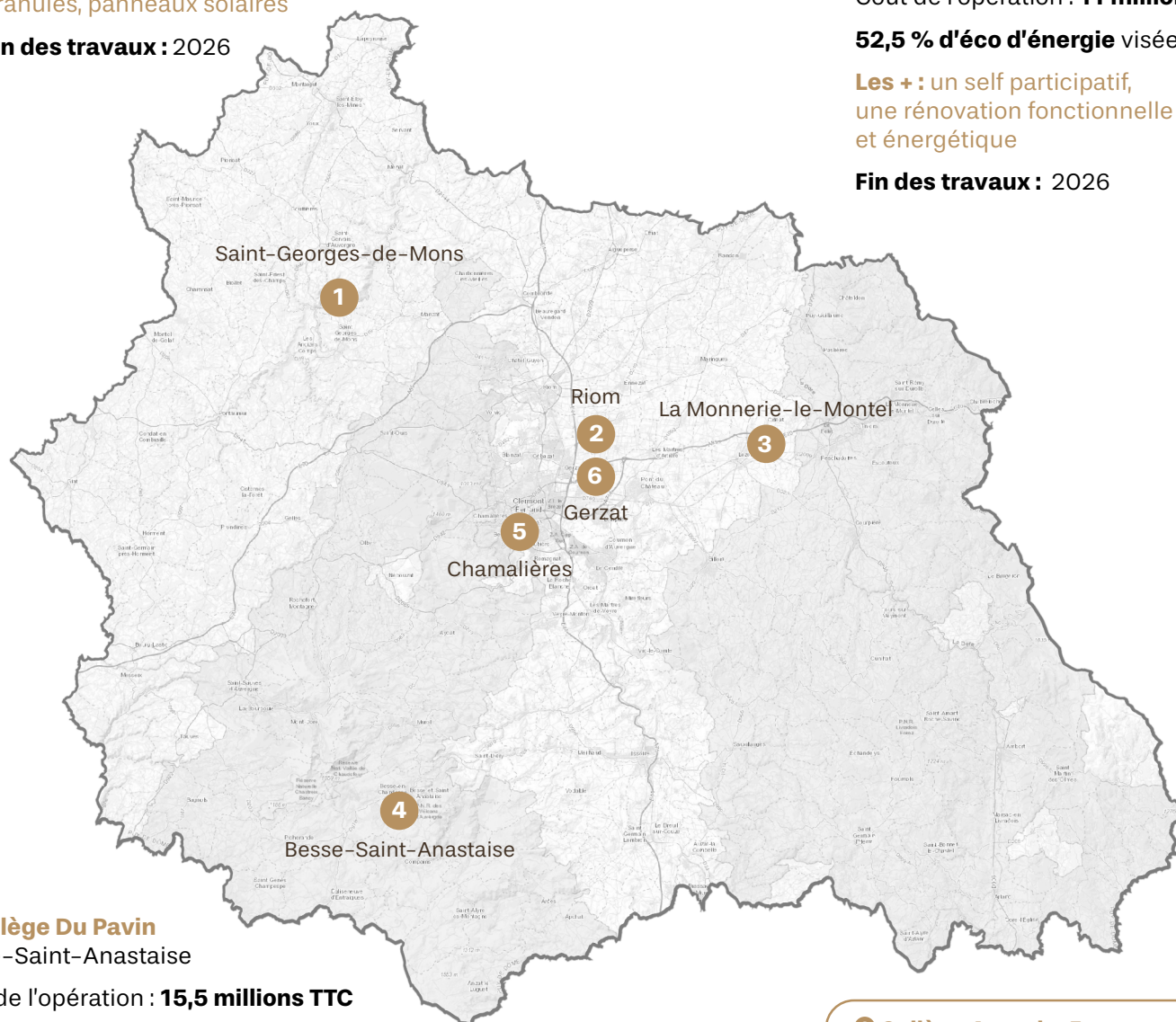
Les + : des études incluant du BIM (Building Information Modeling)

Fin des travaux : à l'étude**3 Collège De La Durolle**

La Monnerie-le-Montel

Coût de l'opération : **11 millions TTC****52,5 % d'éco d'énergie** visées

Les + : un self participatif, une rénovation fonctionnelle et énergétique

Fin des travaux : 2026**4 Collège Du Pavin**

Besse-Saint-Anastaise

Coût de l'opération : **15,5 millions TTC**

40 % d'éco d'énergie (à minima, programme en cours de rédaction)

Les + : des études incluant du BIM (Building Information Modeling), réseau de chaleur

Fin des travaux : 2027**5 Collège Teilhard-De-Chardin**

Chamalières

Coût de l'opération : **8 millions TTC****38 % d'éco d'énergie** visées

Les + : qualité de l'air intérieure optimisée, photovoltaïque, self participatif

Fin des travaux : 2026

Rénovation énergétique uniquement

6 Collège Anatole-France

Gerzat

Coût de l'opération : **8,6 millions TTC****38 % d'éco d'énergie** visées

Les + : rénovation énergétique totale toiture et façade

Fin des travaux : 2027

Rénovation énergétique uniquement

UN MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE POUR LA RESTRUCTURATION DU COLLÈGE DES ANCIZES

Au second semestre 2024, les travaux ont débuté au collège des Ancizes à Saint-Georges-de-Mons.

Le groupement qui porte le marché global de performance (MGP) est constitué d'un cabinet d'architecte, d'un mainteneur (Dalkia), d'un bureau d'études Fluides et d'une entreprise générale. Ils sont solidaires dans ce projet qui est emblématique des ambitions que ce sont fixées les équipes en terme de qualité environnementale et performances énergétiques.

L'établissement qui a été construit en 1974 ne répondait plus aux normes. Désormais, les bâtiments seront orientés pour garantir le confort d'été tout en répondant aux exigences scolaires. Le recours à l'éclairage artificiel sera limité pour faire des économies d'énergie. Une partie du projet devrait comprendre des matériaux réemployés. Il est également prévu de limiter l'exposition aux vents dominants.

Le label BBC rénovation pour les bâtiments d'enseignement défini par l'arrêté du 29 septembre 2009 devra être atteint ; un objectif qui permettra également de réussir ceux du Décret Tertiaire (-40% de consommation énergétique d'ici 2030).

Une chaufferie biomasse (granulés bois) sera installée dont l'énergie permettra de couvrir 70% des besoins en chauffage couplée à l'isolation par l'extérieur (façade et toiture).

L'autoconsommation énergétique est visée. Hors projets pilotés depuis la SAS Puys d'Énergies et ses sociétés filles, les Ancizes serait le premier collège du Puy-de-Dôme équipé en panneaux solaires.

Le groupement évalue les économies d'énergie à 49% p/r à l'année de référence fixée au programme.

Les autres points saillants du projet sont :

- La demi-pension qui devient un self collaboratif avec une table spécifique pour le tri des déchets alimentaires et une zone destinée au compost.
- La cour qui sera végétalisée et d'emblée pensée pour les usages avec l'implantation d'un city stade. Les élèves pourront ainsi se détendre et se divertir en dehors des heures de sport.
- Les surfaces imperméabilisées seront réduites afin d'optimiser la gestion des eaux pluviales et l'infiltration. Les espaces verts sont également conçus avec des plantes locales à faible besoin en eau.

Info travaux complémentaires

Sur le front de la transition énergétique, 2024 a vu la réfection des toitures du CIR de Saint Gervais, du SEVE, du CIR de Vic-le-Comte, du CIR de Saint-Georges-de-Mons, du gymnase de Saint-Eloy-les-Mines (en cours), le collège de Ceyrat (tranche 1).

Suivront en 2025, les toitures du collège de Ceyrat (tranche 2) du collège Gérard-Philippe à Clermont-Ferrand, du collège Albert-Camus, du CIR d'Olliergues, du CIR de Saint-Germain-l'Herm, du CIR de Saint-Amant-Roche-Savine et du CIR de Celles-sur-Durolle, et les toitures des logements de fonction du collège Michel-de-l'hospital à Riom et la toiture de l'Auberge des Muletiers.

L'isolation de l'Hôtel du Département est quant à elle terminée.

LES GROUPEMENTS D'ACHATS D'ÉNERGIE

La Direction de la Commande Publique et de la Logistique du Département (ex Direction de l'Achat Public) coordonne avec l'appui de l'Aduhme, deux groupements de commandes pour la fourniture de gaz et d'électricité. Les membres (des collectivités, des collèges, etc.) sont accompagnés dans la réalisation de ces marchés très complexes.

En 2024, le périmètre des groupements s'est élargi.

- **Pour le gaz** acheté en juillet 2024 : 208 membres dont 5 nouveaux (dont le SMTC et le CROUS à Clermont-Ferrand). En 2023, la consommation totale de gaz des membres a diminué de -12%. Le volume acheté a donc suivi en conséquence.
- **Pour l'électricité** achetée en octobre 2024 : 107 membres dont 28 nouveaux. 71 membres ont sollicité de l'électricité Haute Valeur Environnementale (HVE) pour 506 points de livraison !

En 2024, le lot d'achat d'électricité à Haute Valeur Environnementale (HVE) acheté pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 a doublé de volume par rapport au précédent accord-cadre (32 GWh par an, contre 16 GWh précédemment).

Le fournisseur retenu a proposé une électricité 100% verte, à partir d'un parc éolien français et issue d'un contrat direct avec un producteur.

Tous les collèges ainsi que l'Hôtel du Département, la Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie et les sites de la collectivité raccordés au réseau de chaleur seront fournis pour les 3 prochaines années en électricité HVE.

De nouvelles pistes de réflexion stratégiques sont en cours d'étude pour la couverture d'une partie des besoins par des contrats locaux d'approvisionnement afin de limiter la dépendance aux marchés de gros.

La hausse (et la volatilité) des prix de l'énergie et l'extrême technicité de ces marchés renforcent le rôle d'accompagnement du Département auprès des collèges et des collectivités.

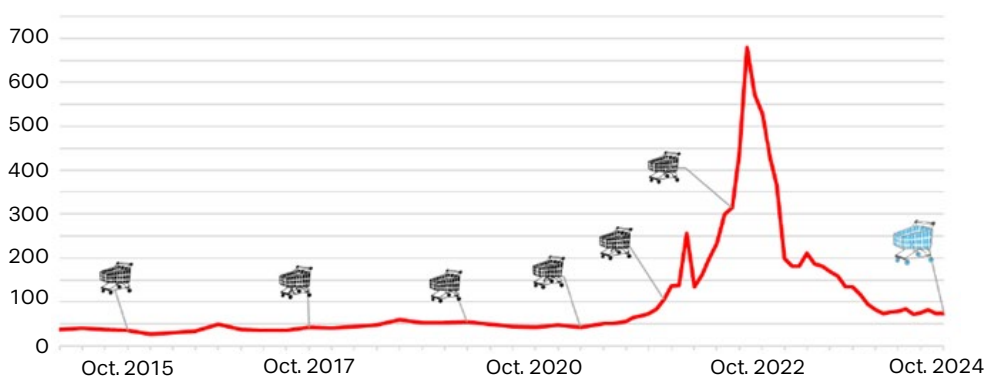
Fin 2024, un groupement de commandes pour de l'achat granulé bois énergie en vrac a été étudié.

Périodes d'achat du Département

Au regard de l'évolution des prix sur les marchés européens de l'électricité

Électricité | Moyenne mensuelle des prix baseload Calendar future sur EEX (n+1)

Périodes d'achat du Département du Puy-de-Dôme depuis l'entrée en vigueur de l'obligation de mise en concurrence



Au vu de l'accalmie constatée sur les marchés européens de l'énergie (voir graphique), il a été décidé d'acheter en prix fixe pour les 3 prochaines années le gaz et l'électricité. Ainsi les membres profiteront d'une sécurisation des prix, d'une visibilité budgétaire et d'une exécution simplifiée.

Pour l'électricité, le Département a fait le choix, hors lot HVE, pour 2025 de l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) qui permet de couvrir une partie des besoins des membres par une électricité moins chère que sur les marchés européens : 42 €/HT/MWh avec un pré-écrêtement dès la passation des marchés subséquents, pour répartir les risques et limiter l'impact des prix sur les marchés de gros généralement plus élevés pendant l'hiver.

AIDER LES
TERRITOIRES DANS
LEUR TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



ÉTAT DES LIEUX



4 524 206

TCO2Eq en 2018

(Évaluation the Shift Project pour l'ensemble des territoires du Puy-de-Dôme)

ROUTIER

31%

AGRICULTURE

25%

INDUSTRIE

17%

RÉSIDENTIEL

13%

TERTIAIRE

8%

Source : Shift Project

LA CONFÉRENCE DES PARTIES DE LA RÉGION AURA (COP AURA)

En 2024, le Département a participé aux travaux de la COP AURA. Lancée le 21 décembre 2023 par Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et Laurent Wauquiez alors Président de la Région Aura, dans l'esprit des Conférences of the Parties des Nations unies, la Cop Aura a réuni plus de 2 000 acteurs de la transition écologique de la Région.

46 réunions de travail ce sont déroulées par département donnant lieu à un projet de feuille de route régionale. 26 défis prioritaires et 100 actions ont été présentés durant l'été.

Si les enjeux de développement durable diffèrent d'un territoire à l'autre, 2 objectifs demandent d'être prioritaires pour tous :

1. **La réduction des GES** (accélérer en 7 ans ce qui a été réalisé en 33 ans).
2. **La biodiversité** (enrayer la dégradation de notre écosystème). Pour le Puy-de-Dôme, cet enjeu pourrait être concrétisé par l'État par la création d'un hot spot de la biodiversité : le Bec de Dore qui deviendrait une réserve naturelle nationale de la biodiversité en 2025.

En raison de la crise agricole qui a touché l'Europe en 2024, les travaux concernant l'agriculture et la souveraineté alimentaire ont été reportés.

Durant la COP, le territoire Puy-de-Dôme a été l'un des plus engagés avec 100 communes participantes, 13 EPCI et le Conseil départemental.

Selon les résultats des diagnostics, pour le département, la question des déchets semble faire l'objet d'une bonne prise en main tout comme la rénovation des bâtiments tertiaires qui avance à un rythme cohérent par rapport aux objectifs avec plusieurs écoles intégrées dans des programmes de travaux.



Les sujets à travailler seraient :

- La provenance des aliments dans les restaurants scolaires ;
- Le covoiturage ;
- Le foncier disponible ;
- Le transport, la réduction des déplacements qui pourrait être améliorée ;
- Les énergies renouvelables mais le mouvement est enclenché avec les EPCI ;
- Le recours aux matériaux biosourcés ;
- La solidarité pour la ressource en eau ;
- Les continuités écologiques.

3 défis prioritaires ont été identifiés lors de la COP AURA pour le Puy-de-Dôme

● La biodiversité

et les ressources naturelles, bâtir une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant, atteindre 10% d'économie d'eau prélevée d'ici 2030

● Les bâtiments

en encourageant la sobriété, accélérer la rénovation thermique (80 000 logements rénovés/an), réduire de 15% les consommations énergétiques du parc d'ici 2030, supprimer les chaudières fioul/propane

● Les transports

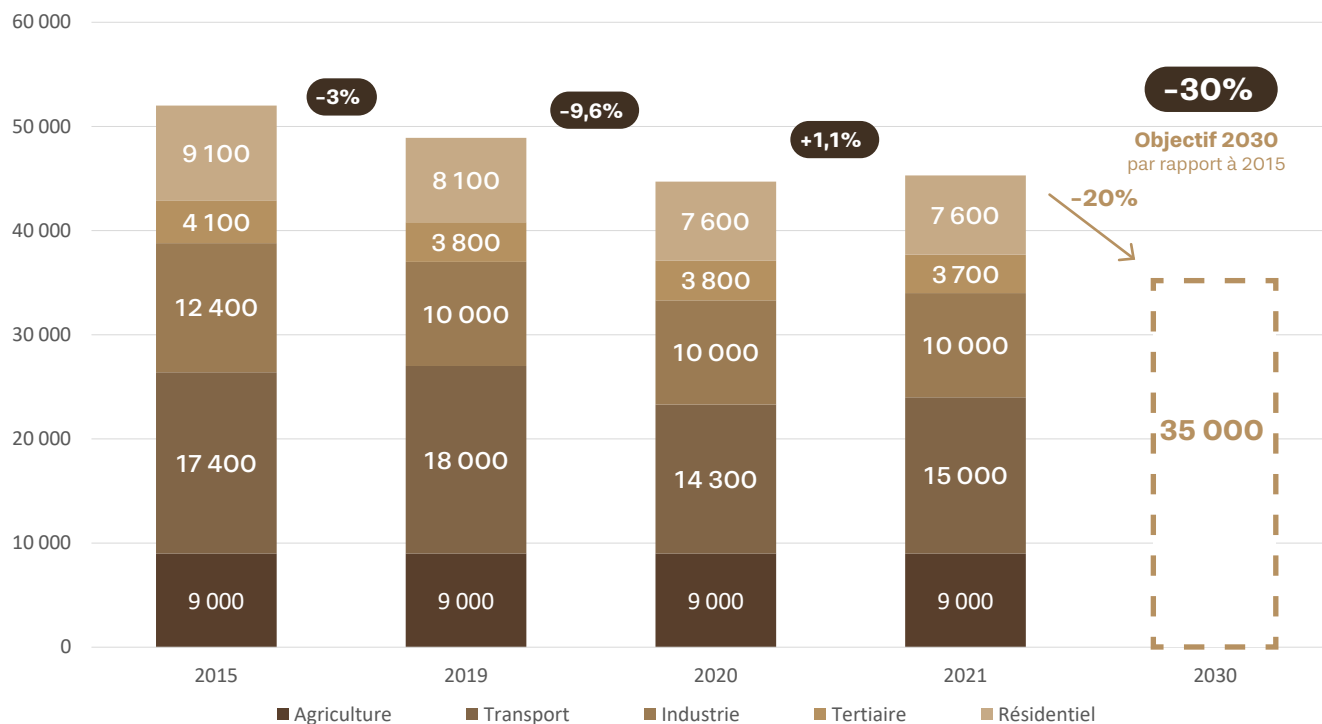
et la promotion des transports en commun, la mobilité active, le covoiturage, la mobilité partagée pour réduire de 15% l'utilisation de la voiture

Les chantiers prioritaires sont :

- un travail sur les indicateurs de suivi
- réunir les principaux financeurs (publics, privés et autres sources de financement type mécénat) pour atteindre les objectifs nationaux

Objectifs régionaux du SRADDET

Émissions de gaz à effet de serre, en milliers de tonnes équivalent CO₂



Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) a été créé par la loi Notre portant nouvelle organisation territoriale de la République qui en confie la réalisation aux Régions.

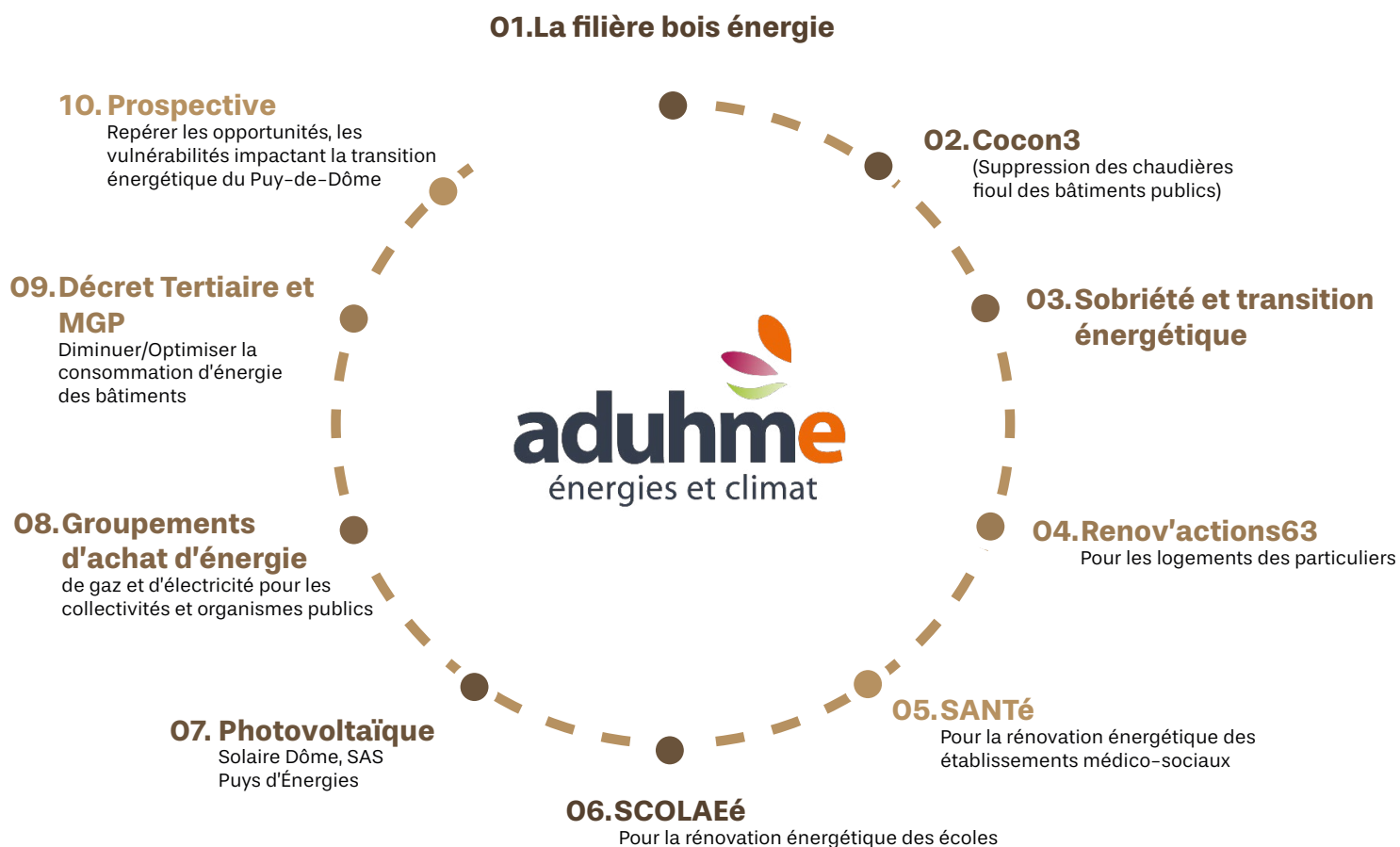
Le SRADDET doit :

- **respecter les règles d'aménagement** et d'urbanisme affectant l'utilisation des sols ;
- **être compatible avec les Sdage et les plans de gestion des risques inondations ;**
- **prendre en compte** une gestion équilibrée de l'eau, les infrastructures, les activités économiques, les chartes des parcs nationaux, les schémas de développement de massif ;
- **se substituer** aux Schéma régional climat air énergie, Schéma régional de l'intermodalité, Plan régional de prévention et de gestion des déchets, Schéma régional de cohérence écologique ;
- **s'imposer aux documents locaux d'urbanisme** (SCoT, plans locaux d'urbanisme, cartes communales, plans de déplacements urbains, plans climat-énergie territoriaux et chartes de parcs naturels régionaux).

ÉNERGIE

L'ADUHME, UN PARTENARIAT DE CONFIANCE

L'agence locale de l'énergie et du climat est la boussole de la transition énergétique du Puy-de-Dôme. Cette infographie présente un **état des lieux des interventions pour lesquelles elle a été présente aux côtés du Département en 2024**, essentiellement au bénéfice des communes :





Restaurant scolaire de Saint-Ours-les-Roches solarisé dans le cadre de Solaire Dôme.

01. LA FILIÈRE BOIS ÉNERGIE

Les réseaux de chaleur biomasse se développent dans le Puy-de-Dôme depuis la mise en place du Conseil en Énergie Partagée (CEP) par l'Aduhme qui a permis d'identifier des opportunités de recourir au bois énergie en remplacement des chauffages fioul/propane.

Cette action se développe en parallèle des contrats de chaleur renouvelable (territoires Clermont métropole, Riom Limagne et Volcans) dont le portage est assuré par Territoire d'Énergie63 avec les aides du Fonds chaleur de l'Ademe.

2002 débuts de l'animation par l'agence

210 chaufferies bois réalisées

Porteurs de projet : publics ou privés (à l'exception des particuliers)

02. COCON3

Depuis juillet 2022, les chauffages doivent respecter un plafond d'émissions de GES de 300 gCO₂eq/kWh PCI.

En 2022, pour faciliter le remplacement des chaudières fioul/propane des bâtiments publics, le Département et l'Aduhme ont lancé Cocon3 pour massifier le remplacement des chaudières via la mutualisation des démarches, la quête de financements, l'achat groupé de combustible bois, la passation de contrat d'entretien.

Cocon3 permet de financer les études (pas les travaux).

91 membres composent le groupement coordonné par le Département dont 86 communes, le SDIS, Thiers Dore et Montagne, Mond'Arverne Communauté, Riom Limagne et Volcans

127 chaudières fioul et 79 propane font partie du panel identifié.

Fonds vert : 123 220 €

Porteurs de projet/cible : publics et privés (hors particuliers couverts par Renov'actions63)

03. SOBRIÉTÉ ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En 2022, la crise de l'énergie a placé la sobriété énergétique en tête des préoccupations des collectivités. Les actions de sensibilisation de l'Aduhme sur l'autoconsommation, mobilisation des CEE, dispositif d'achat de LED, Bonus Fic-Énergie (etc.) ont porté leurs fruits avec une réduction de la consommation. Au-delà des répercussions positives sur la transition énergétique des territoires, la sobriété a eu un impact significatif pour assurer la baisse des émissions de GES.

2022 Crise de l'énergie adoption du Plan d'efficacité et de sobriété énergétique du Puy-de-Dôme

-40% de consommations d'énergie d'ici 2030

Porteur de projet/Cible : collectivités

04. RENOV' ACTIONS63

Ce dispositif a pour vocation de mobiliser les ménages afin qu'ils s'engagent dans la rénovation énergétique de leur logement. En lien avec les 14 EPCI, il permet de mobiliser les aides de l'État, du Département et les CEE. L'Aduhme aide ce dispositif à être connu par des réunions grand public, des balades thermographiques, des conférences sur les aides (etc.). Des sessions de formation ont également été organisées avec les agents immobiliers, les conseillers financiers.

17 conseillers techniques présents sur l'ensemble du territoire

Porteur de projet/Cible : particuliers

05. SANTÉ (APPEL À PROJET CHARME DE LA FNCCR)

Les établissements de santé et médico-sociaux sont impactés par les effets de la canicule sur leurs résidents et leur facture d'énergie. Pour le Département, ces établissements représentent un enjeu fort. Le dispositif SANTÉ a permis pour les établissements qui bénéficient de l'aide financière du Département d'avoir accès à de l'ingénierie technique et financière pour mettre en œuvre leurs travaux de performance énergétique. 20 établissements ont bénéficié de cet appui. 10 établissements devraient ensuite passer à l'action et plusieurs ont ou vont intégrer les groupements d'achat de gaz et d'électricité et prochainement de granulés bois.

Porteur de projet/Cible : collectivités

06. SCOLAEé (APPEL À PROJET MERISIER DE LA FNCCR)

20 communes ont été accompagnées dans la rénovation énergétique de leur école via la démarche SCOLAEé qui a permis de financer un poste d'économe de flux pour le Département. Après la phase études, budgétisation, la période 2024-2026 va être consacrée au choix d'une maîtrise d'œuvre.

2024 démarrage des missions de maîtrise d'œuvre

20 communes dont le coût des rénovations (si elles devaient toutes se faire) est évalué en 2024 à 32 millions

Porteur de projet/Cible : collectivités

07. PHOTOVOLTAÏQUE

La filière photovoltaïque se développe dans le Puy-de-Dôme essentiellement du fait des investissements des particuliers. Le Département, l'Aduhme et Territoire d'Énergie63 ont défini pour le secteur public une stratégie de projet axée sur la puissance produite avec l'opération Solaire Dôme pour les plus petites installations et la SAS Puy d'Énergies pour les projets d'envergure. Ces deux initiatives sont liées.

En 2024, les premières analyses ont été valorisées.

Porteur de projet/Cible : collectivités

08. GROUPEMENTS D'ACHAT D'ÉNERGIE

Le Département avec l'appui de l'Aduhme coordonne des groupements d'achats pour aider les acteurs publics (communes, EPCI, collèges, SDIS, EHPAD) à faire face à l'ouverture des marchés de l'énergie. Dans une logique de solidarité territoriale, il s'agit d'aider les collectivités qui ne disposent pas de l'expertise à réaliser des achats sécurisés de gaz et d'électricité, formalisés par le biais de procédures complexes. Les achats groupés de combustibles bois pourraient être les prochains groupements de commande du Département.

Porteur de projet/Cible : collectivités, acteurs publics

09. DÉCRET TERTIAIRE ET MGP

Le Marché Global de Performance (MGP) associe la réalisation, l'exploitation et/ou la maintenance de prestations afin que la performance énergétique du bâtiment réponde aux objectifs du Décret Tertiaire. Il implique plusieurs corps de métiers.

Opération complexe, il représente le meilleur en termes de gains énergétiques. Le rôle de l'Aduhme est de repérer les sites existants dont le système CVC (Chauffage / Ventilation / Climatisation) est défaillant, d'établir des diagnostics et des préconisations à l'occasion du renouvellement des marchés. Les piscines municipales représentent le premier vivier d'optimisation suivies des rénovations d'envergure (ex. : collège).

2018, 1^{er} MGP la piscine de Combrailles-Sioule-et-Morge

Porteur de projet/Cible : collectivités

10. PROSPECTIVE

L'Aduhme repère les projets, les lieux dont la rénovation peut impacter la transition énergétique locale en permettant de partager l'énergie, d'identifier les constructions pour lesquelles la solution bois énergie est pertinente, de recenser les bâtiments dont le système de chauffage est en fin de vie, de repérer les périmètres à forte densité urbanistique dont les besoins thermiques pourraient être couverts par un réseau de chaleur.

Le Décret Tertiaire - dispositif Eco Energie Tertiaire

Dans le cadre de la Loi Elan (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), le Décret Tertiaire, renommé dispositif «Eco Energie Tertiaire» (DEET) ou décret de rénovation tertiaire est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019. Sont assujettis aux obligations du Décret Tertiaire, les propriétaires des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m² neufs et existants en date du 23 novembre 2018.

L'objectif correspond à une réduction de la consommation d'énergie finale par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à 2010 pour une année pleine d'exploitation et ajustée en fonction des variations climatiques. La loi Elan a fixé les objectifs suivants :

- 2030, -40 %
- 2040, -50 %
- 2050, -60 %

En 2024, les acteurs du secteur tertiaire ont vécu une étape cruciale avec la première année d'application du Décret Tertiaire. Tous les assujettis devaient déclarer leurs consommations énergétiques de l'année 2023 sur la plateforme OPERAT de l'Ademe d'ici le 30 septembre 2024. Cette déclaration déterminera la Notation Éco Énergie Tertiaire, évaluant la réduction des consommations et impactant la valorisation des biens tertiaires.

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES : L'INVESTISSEMENT DU DÉPARTEMENT

Historiquement, en 2020, l'opération Solaire Dôme a été l'une des premières actions du Département en faveur de l'énergie solaire. Elle a été suivie en 2022 par la création d'une holding, la SAS Puys d'Énergies puis en 2024, par la création de sa société fille, la SAS Horizons 1465 dédiée à la production de solaire photovoltaïque en toiture des collèges du Département. Depuis 2023, et la loi APER, le Puy-de-Dôme s'engage aux côtés de l'État pour aider les EPCI et les syndicats à financer des études pour des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER). Fin 2024, la quasi-totalité du département avait réalisé ou s'était engagé dans la réalisation de ces études.

Solaire Dôme

L'opération Solaire Dôme initiée en 2020 par l'Aduhme avait pour objectif d'implanter plus d'une centaine de petites installations photovoltaïques de 9 kWc (60 m²) en toitures de bâtiments publics. Des centaines d'analyses d'opportunité technico-économiques ont été réalisées par l'Aduhme pour évaluer la faisabilité de raccordement au réseau de distribution en vue de l'injection de la production.

Le Département a apporté aux communes une aide financière pour les travaux en complément de l'ingénierie apportée par l'Aduhme soit 5 000 € par installation effectivement réalisée à raison d'une installation par collectivité.

Décembre 2023 : fin du premier programme Solaire dôme.



Solaire Dôme en chiffres :

785 000€

de subvention du Département pour les collectivités

146

communes et
11 intercommunalités
bénéficiaires

157

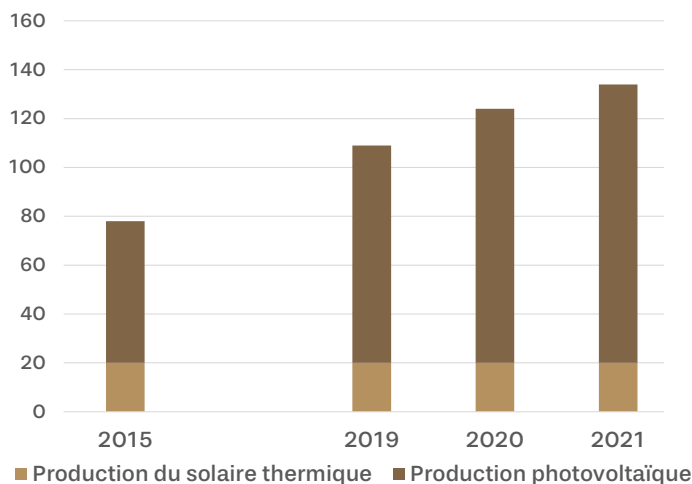
projets ont obtenu
ou vont obtenir après
travaux l'aide du
Département de 5 000 €

23

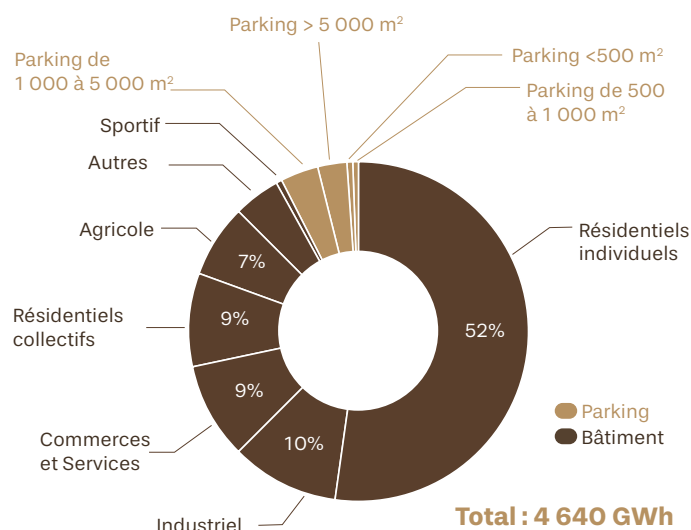
équipements ont été mis
en service et financés
représentant
115 000 € d'aide du
Département en 2024

Zoom sur le solaire

Production d'énergie solaire de votre territoire, en GWh



Potentiel solaire photovoltaïque par type de bâtiment et parking



A noter : Les objectifs de production d'ENR sont définis au niveau national dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et au niveau régional dans le SRADDET.

Source : Trajectoire Territoire Climat-Air-Energie Puy-de-Dôme 2023 /AURA EnergieEnvironnement

La SAS Puy d'Énergies



La SAS Puy d'Énergies est une holding financière créée par le Département et le syndicat d'électricité Territoire d'Énergie63 en 2022.

Elle a pour objectif de prendre des parts dans des sociétés de projets publics-privés dont la vocation est de développer la production d'énergie renouvelable en prenant appui sur les propriétés du Département.

Le 26 septembre 2024, la directrice de la SAS Puy d'Énergies a pris ses fonctions.

La SAS Horizons 1465, la première société fille de la SAS Puy d'Énergies est pilotée par la société Copergreen dont la société d'investissement Avitacum est actionnaire majoritaire. Elle a également pour actionnaires le Département et le syndicat Territoire d'Énergie63. Le Département détient 19% du capital.

Elle concernera l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture des collèges. Les premières études pour valider la capacité des structures à supporter notamment le poids des panneaux se sont déroulées en 2024.

Les premiers collèges solarisés dans ce cadre (le collège de Ceyrat et le collège d'Aubière) pourraient être livrés au second semestre 2025.

Ces solarisations s'ajoutent à celles menées lors des travaux des rénovations des Marchés Globaux de Performance (MGP).

LA SAS PUY D'ÉNERGIES 2022-2024

- **17 juin 2022**
Création de la SAS Puy d'Énergies portée à 50/50 par le Département et TE63
- **1^{er} juillet 2023**
Premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé pour trouver le partenaire privé de la première société fille
- **Décembre 2023**
La société Copergreen lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt
- **26 septembre 2024**
La Directrice de la SAS Puy d'Énergies prend ses fonctions
- **Décembre 2024**
Délibération sur les statuts de la SAS Horizons 1465

La Journée de l'Énergie le 22 octobre

Organisée à la Grande Halle d'Auvergne, la Journée de l'Énergie initiée par le syndicat Territoire d'Énergie63 en lien notamment avec le Département a permis de réunir les collectivités afin de leur présenter le panel des dispositifs existants aujourd'hui dans le Puy-de-Dôme en matière d'ENR. Introduite par l'État, la rencontre a permis de rappeler les objectifs à atteindre pour le département en lien avec la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables de 2023.

Aux côtés de l'Aduhme et de Territoire d'Énergie63, Jean-Philippe Perret, Vice-président chargé de la transition écologique du Conseil départemental a présenté les avancées de la SAS Puys d'Énergies et les ambitions stratégiques du Département au profit des territoires.



Financer les études pour l'accélération du développement des énergies renouvelables

Suite à l'adoption de la loi APER du 10 mars 2023 pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables le Département a pris une première délibération le 24 avril 2023 pour cofinancer aux côtés de l'État les études de planification des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) qui seraient menées par les EPCI et les syndicats pour évaluer leur potentiel.

L'aide du Département :

- est fixée à 30 % du prix HT de l'étude (l'État apporte 50% maximum) ;
- dans la limite de 20 000 € par étude ;
- au bénéfice des territoires engagés dans la réalisation de documents d'urbanisme.

Les études peuvent débuter avant l'accord de subvention. La durée moyenne est de 8 mois.

Budget prévu pour l'aide départementale en 2024 : 80000 euros

2023/2024

Financement des études ENR par le Département

1 - Parc naturel régional Livradois-Forez

Le premier a bénéficié des co-financements à l'échelle de ses trois EPCI puydômoises, Entre-Dore-et-Allier, Thiers-Dore-et-Montagne et Ambert-Livradois-Forez.

Aide départementale : 30 octobre 2023

Coût HT : 68 333 €

(dont une aide du Département de 19 933 €)

2 - Plaine Limagne

Aide départementale : 27 mai 2024

Coût HT : 23 800 €

(dont une aide du Département de 7 140 €)

3 - Billom Communauté

Aide départementale : 11 juillet 2024

Coût HT : 39 630 €

(dont une aide du Département de 11 889 €)

8 - Riom Limagne et Volcans

Aide départementale : 17 décembre 2024

Coût HT : 33 125 €

(dont aide du Département 9 937 €)

7 - Pays d'Issoire

Aide départementale : 30 septembre 2024

Coût HT : 31 065 €

(dont une aide de 9 319 €)

6 - Massif du Sancy

Aide départementale : 30 septembre 2024

Coût HT : 39 025 €

(dont une aide départementale de 11 707 €)

5 - Mond'Arverne

Aide départementale : 30 septembre 2024

Coût HT : 50 730 €

(dont une aide du Département de 15 219 €)

4 - Chavanon-Combrailles et Volcans

Aide départementale : 11 juillet 2024

Coût HT : 39 437 €

(dont une aide du Département de 11 831 €)

Combrailles-Sioule-et-Morge a été le premier EPCI à initier une telle démarche avant le vote du dispositif proposé par le Département fin 2023.

ÉNERGIE CHAUFFAGE

Les réseaux de chaleur

La réalisation des réseaux de chaleur est portée par le syndicat d'électricité Territoire d'Énergie63 qui a souhaité prendre cette compétence bénéficiant pour son développement de l'aide financière apportée par le Fonds chaleur de l'Ademe.

Pour le Département du Puy-de-Dôme cela concerne ou va concerner la médiathèque départementale (en 2024), le bâtiment Vaucanson (en 2021), les deux collèges à Issoire (2022), le collège de Beaumont (janvier 2025), le collège de Besse (étude, scan 3D).

Les réseaux de chaleur offrent une alternative aux énergies fossiles. Dans le Puy-de-Dôme, ils permettent d'exploiter le potentiel de biomasse (granulés bois), de la géothermie et du photovoltaïque.

Soutenir le développement de la filière bois-énergie

Le Département contribue à la **promotion des énergies renouvelables tout en valorisant la ressource bois local** et les sous-produits de la filière forêt-bois, permettant la **création d'emplois locaux**.

Depuis 2023, un nouveau dispositif d'aides a été mis en place visant à accompagner les collectivités dans la réalisation de chaufferies collectives bois-énergie (chaufferies et/ou réseaux de chaleur) via une aide forfaitaire incitative de 50 à 250 €/MWh EnR bois-énergie produits.

	2023	2024
Subventions allouées	315 974 €	1 117 454 €
Chaufferies installées	13	8
Puissance bois installée	1 723 kW	14 345 kW
Production bois annuelle	2 623,33 MWh/an	12 389,3 MWh/an
Combustible utilisé (granulés et/ou plaquettes forestières)	685 T/an	4 651 T/an
Longueur réseau	785 ml	6 834 ml
Émissions de gaz à effet de serre évitées	630 tCO2eq/an	2 904 tCO2eq/an



AIDER LES COLLECTIVITÉS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LEURS BÂTIMENTS

COCON3

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les équipements neufs installés pour le chauffage ou la production d'eau chaude dans les bâtiments d'habitation ou à usage professionnel, neufs ou existants, doivent respecter un plafond d'émissions de GES de 300 gCO₂eq/KWh PCI.

Ce qui exclut l'installation d'équipements neufs fonctionnant au fioul, car ils dépassent ce quota.

L'opération de massification Cocon3 a pour objectif de financer les études pour la conversion des chaudières fioul et propane des bâtiments départementaux, du SDIS et des bâtiments des collectivités vers des systèmes de production de chaleur renouvelable (majoritairement bois-énergie, PAC géothermique, solaire thermique).

Le groupement de Cocon3 est composé de 91 acteurs publics (SDIS, 3 EPCI Mond'Arverne Communauté, Riom Limagne et Volcans et Thiers Dore et Montagne, 86 communes et le Département) pour lequel on a recensé 206 chaudières fioul.

Le Département coordonne ce groupement et assure l'appui administratif (gestion des marchés ou accords cadre, mobilisation et exécution financière) et juridique pour assurer le respect de l'obligation réglementaire sur la fin du fioul.

On distingue 2 phases :

- La réalisation des études de choix énergétique comprenant le diagnostic de l'existant avec préconisations d'actions voire de travaux d'économies d'énergie ;
- Les études de faisabilité « chaleur renouvelable » (selon le cahier des charges de l'ADEME).

Coût des études et financements :

Études de choix énergétique : 428 424 € (financement à **100%** par le Département pour chaque collectivité adhérente au groupement)

Études de faisabilité : de 1 950 € à 4 400 € en fonction du type d'énergie

Subvention du Contrat chaleur renouvelable de l'ADEME possible à hauteur de **70%**

Subvention Fonds vert octroyée par l'État au Département pour COCON3 : **123 220 €**

PLANNING COCON 3

1^{er} semestre 2023

Recensement des collectivités souhaitant s'inscrire dans COCON3

Septembre 2023

Création du groupement de commande et délibération par chaque membre

Janvier 2024

Sourcing et rédaction des pièces du marché

Mai/juin 2024

Contractualisation avec les bureaux d'études

Juin à décembre 2024

Réalisation de la phase 1 : les études de choix énergétique

Janvier 2025

Début de la phase de délibération des collectivités si volonté de poursuivre en phase 2 : les études de faisabilité ou après les études de faisabilité, le lancement des travaux par chaque collectivité

La Plateforme NR-PRO pour les CEE des Communes

Depuis 2015, le Département met à disposition des communes la plateforme NR-Pro qui leur permet de **simuler leur prime CEE en fonction des travaux et des offres des obligés.**

En 2024 :

4533 € ont été perçus par les communes

23 388 € vont être perçus à la fin des travaux engagés.

Les aides ECO COM + énergie

En lien avec les rencontres organisées en 2023 avec les maires et prenant en compte les thématiques de l'eau et de l'énergie ressorties de ces échanges comme prioritaires, le Département a voté, dans un premier temps, en mars 2024 la mise en place d'un dispositif d'aide au financement d'achat de cuves de récupération des eaux pluviales puis, dans un second temps, en juillet 2024, la mise en place d'un dispositif d'aide au financement pour l'étude, l'installation et l'achat de luminaires LED pour les bâtiments communaux.

Le passage aux luminaires LED permet de réduire les consommations ainsi que les coûts associés et favorise le confort et la qualité de vie.

L'aide est **fixée à 80 % du prix HT de l'étude et de l'installation** d'un (ou plusieurs) luminaires LED dans la limite de 3 000 € par bénéficiaire.

Afin de garantir une installation de qualité, une étude d'éclairage photométrique ou une étude de dimensionnement de l'éclairage sont demandées à réaliser soit par un éclairagiste en amont, soit par un bureau d'études.

Le Service de Conseil Local pour l'Amélioration Énergétique des Écoles SCOLAEé

Le programme SCOLAEé est porté par le Département et l'Aduhme. Il accompagne 20 communes dans la rénovation globale de leurs établissements scolaires et 5 communes dans le suivi des performances énergétiques de leurs rénovations antérieures d'école. Durée de la démarche : 2021 à 2026

1. Convention SCOLAEé du 12 juillet 2021 au 30 juin 2024

L'aide prévisionnelle de 385 673 € a permis de cofinancer deux postes d'économies de flux, des prestations complémentaires et des études pré-opérationnelles à destination des vingt communes accompagnées et des cinq rénovations suivies post-travaux.

2. Convention SCOLAEé+ du 15 juillet 2024 au 30 septembre 2026.

L'aide prévisionnelle de 1 617 153 € permettra de cofinancer 2 postes d'économies de flux, des prestations complémentaires et des études de maîtrise d'œuvre à destination des 20 communes.

Budget Total :

2 258 241 € de dépenses

2 002 826 € de recettes

Budget 2024 :

316 359 € de dépenses

243 272 € de recettes

Durée de la démarche :

2021 à 2026

LA DÉMARCHE SANTÉ ET LE VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

Le Puy-de-Dôme possède un parc de maisons de retraite qui nécessite de nombreux travaux de rénovation énergétique pour être en accord avec les objectifs du Décret Tertiaire et préserver la qualité de vie des résidents.

Parmi ces EHPAD, il y a ceux adossés à des hôpitaux de proximité, qui remplissent une fonction majeure dans le maillage du territoire et la répartition de l'offre de soins. Cette typologie d'EHPAD appellent à être soutenue prioritairement.

Au-delà de la dimension bâtiminaire, c'est une modernisation au sens large qui est envisagée par le Plan Stratégique Départemental pour la période 2024-2027.

Ce dispositif prévoit un budget de **1 million d'euros en investissement** pour accompagner les travaux liés à l'amélioration énergétique de 10 EHPAD sélectionnés parmi les structures déjà accompagnées dans le cadre de l'AMI SANTÉ (Service d'Accompagnement Notateur à la Transition Énergétique) par l'Aduhme et le Département pour :

- limiter la consommation d'énergies fossiles des bâtiments ;
- limiter l'impact des consommations sur le prix de journée ;
- aider les EHPAD à répondre au Décret Tertiaire.

Les structures ont bénéficié d'un examen approfondi de leurs factures et consommations énergétiques, ce qui a permis d'identifier des anomalies et de prodiguer des conseils très concrets. Parmi les constats réalisés on note de fortes disparités entre les établissements en matière de dépenses énergétiques (de 651 €/lit/an à 1 678 €/lit/an).

80 % des sites étudiés sont dépendants d'énergies fossiles et les dépenses d'électricité pèsent pour plus de 50 % dans les budgets des structures et le gaz ou le fioul pour près de 40 %.

Le dispositif de soutien prévoit 500 000 € de subvention pour accompagner les ESMS à la mise en place d'une «Gestion Technique Centralisée » (GTC) permettant de piloter les consommations, associé à une formation des usagers concernés.

Les 500 000 € restants permettront de financer une meilleure maîtrise et gestion de « l'Eau Chaude Sanitaire », très utilisée dans ces structures de soin et d'hébergement.

Ce soutien se traduit par une prise en charge de **50 % du coût de l'équipement (travaux et honoraires de conception par le bureau d'études) par le Département et 50 %** à la charge de l'établissement.

Le plan de soutien aux EHPAD a démarré en 2023. Il a connu une première étape en 2024 avec l'adoption de la délibération relative au « Dispositif de soutien sobriété énergétique aux Établissements Sociaux et Médico-Sociaux ».

Il est à noter que ce dispositif ne concerne pas uniquement des EHPAD mais intègre aussi des ESMS personnes handicapées (AUPERAS à Cunlhat) et le Centre départemental de l'enfance et de la famille à Chamalières.

Budget travaux EHPAD Publics 2024-2027 :

Projet global de soutien aux EHPAD

16 M € dont :

1 M € pour accompagner les travaux liés à l'amélioration énergétique de 10 EHPAD (**AMI SANTÉ**)

FAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE LE « PLUS » DES AIDES FINANCIÈRES

LES BONUS FINANCIERS « TRANSITION ÉCOLOGIQUE » DU FONDS DES INITIATIVES COMMUNALES

Le dispositif (FIC) Fonds des Initiatives Communales 2023-2026 permet d'accompagner financièrement les communes dans leurs projets d'investissement.

Trois bonus en lien avec la transition écologique sont cumulables avec la subvention FIC.

1. BONUS BOIS LOCAL

Accordé à hauteur de 15% du lot bois d'un projet de construction ou de rénovation valorisant les ressources forestières issues de la région ou des massifs limitrophes et transformées sur le territoire d'Auvergne Rhône-Alpes ou certifiées BTMC ou équivalent.

Il appartient à la commune de faire apparaître les dépenses éligibles dans le plan de financement et de fournir tout justificatif attestant du caractère local du bois utilisé (certification, attestation sur l'honneur du maire) pour le versement de la subvention.

2. BONUS ÉNERGIE

Accordé à hauteur de 15% des lots concernés par une économie d'énergie dès lors que l'opération de rénovation permet d'attester d'un gain énergétique d'au moins 30%. Pour les opérations de construction neuve, le bonus est accordé pour des projets permettant de dépasser les prescriptions de la norme RE 2020.

Les projets d'installations photovoltaïques incluant la revente de l'électricité produite ne sont pas éligibles.

Les communes peuvent prendre l'attache de l'Aduhme en amont de leur projet pour toute aide technique mais aussi afin que le dossier de demande de subvention comporte les mentions et pièces nécessaires à l'obtention du bonus Énergie.

3. BONUS RÉEMPLOI

Accordé à hauteur de 15% des lots comportant exclusivement des matériaux et/ou équipements de réemploi ou des lots visant la dépose de matériaux en vue d'un réemploi.

Il appartiendra à la commune de faire apparaître les dépenses éligibles dans le plan de financement et de fournir tout justificatif attestant du réemploi des matériaux ou équipements (certification, attestation sur l'honneur du maire) pour le versement de la subvention.

Projets financés dans le cadre du FIC 2024

416

projets financés en 2024

12 445 372 €

de subvention globale
(11 642 995 € FIC de base
+ 802 377 € avec les 3 bonus)

En 2024, parmi ces 416 projets,
26 projets ont ainsi été accompagnés
via un ou plusieurs de ces trois bonus :

113 396 €

aide globale pour 11 projets bonus bois

675 659 €

aide globale pour 17 projets bonus énergie

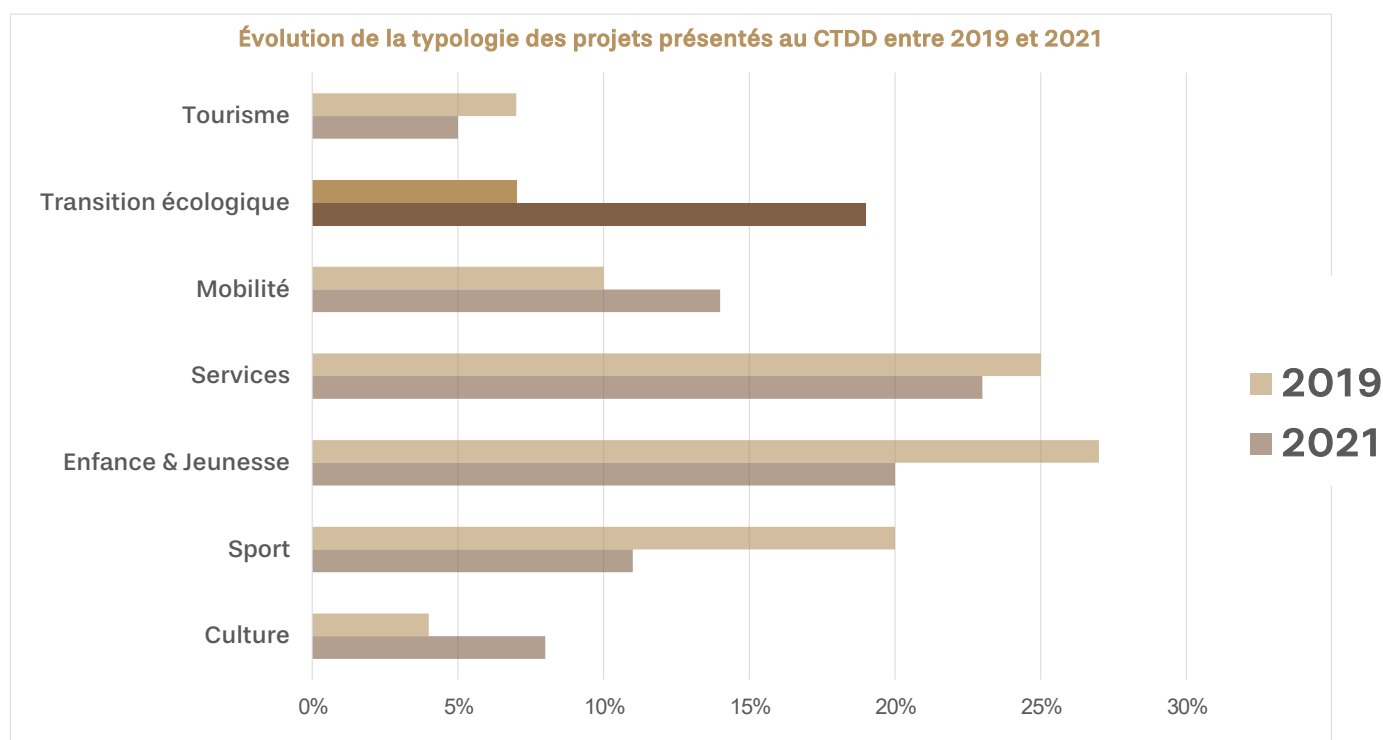
13 322 €

d'aide globale pour 5 projets bonus réemploi

LES CONTRATS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CTDD) :

+12% de projets en faveur de la transition écologique (2019 à 2021)

Typologie des projets des CTDD des EPCI du Puy-de-Dôme



Le Fonds vert

Le Département se mobilise pour obtenir des recettes pour ses projets à impact sur la réduction des émissions de GES. 5 projets sont recensés au 20 novembre 2024 :

LE COLLÈGE DES ANCIZES (2023)

Taux de 26,47% avec subvention de 1,799 million.
Commencement d'exécution en juillet 2024
avec une avance de 15% en septembre 2024.

COCON 3 (2023)

Taux de 50% avec subvention de 123 220 €.
Commencement d'exécution en juin 2024
avec une avance de 15% en août 2024.

LA MONTAGNE DU MONT (2023)

Taux de 46,86% avec subvention de 39 000 €.

LA VALLÉE DU FOSSAT (2024)

Taux de 80% avec subvention de 53 312 €.
Les travaux ont commencé en octobre 2024.

LA PISTE CYCLABLE GERZAT-MÉNÉTROL

L'arrêté d'attribution fonds vert a été
communiqué en août 2024 pour un montant
de 331 038 € soit 25% de la dépense
prévisionnelle de 1,3 million d'euros HT.

LA FABRIQUE DÉPARTEMENTALE DES TRANSITIONS

La Fabrique départementale des transitions est un dispositif à l'initiative du Département co-construit avec 4 territoires volontaires : Billom Communauté, Chastreix, Combrailles-Sioule-et-Morge, et Beaumont, pour porter des territoires de transition écologique. Cette démarche s'inscrit dans la réflexion menée au sein de l'Association nationale de Promotion de la Fabrique des Transitions.

Le projet a été officiellement lancé par la signature des conventions partenariales avec les territoires en avril 2022. L'objectif du dispositif départemental est de permettre la mise en œuvre de projets concrets, tout en contribuant à créer un collectif.

Ce réseau facilite la création de liens entre les territoires et le développement d'une coopération territoriale. Pour cela, chaque territoire apporte un retour d'expérience, une expertise et se nourrit des expériences des autres. La volonté du Département est de coordonner mais aussi d'accompagner techniquement et financièrement la réalisation de ces projets.

Le premier semestre 2024 a été marqué par la fin de la phase 2, dite phase d'accompagnement des territoires.

Les territoires sont entrés en 3^e phase en avril et ont présenté leurs projets définitifs lors d'une réunion de réseau, avant d'entrer dans la phase dite de réalisation des projets :

BEAUMONT

Ferme urbaine, installation d'une serre, de clôtures et création d'un itinéraire pédagogique autour de la ferme urbaine.

BILLOM COMMUNAUTÉ ET LA RÉGIE DE TERRITOIRES DES DEUX RIVES

Implantation d'habitats légers (multi sites).

CHASTREIX

Tourisme 4 saisons, construction d'une aire de jeux en matériaux de réemploi, poursuite du dispositif Nature Art Chastreix, installation de tables de lecture du paysage et de stations de recharge VAE.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE

Mobilité alternative et alternatives à la mobilité, mise en place d'un service de location de voitures électriques et VAE et création d'une plateforme de mobilité locale.

La Fabrique départementale des transitions en chiffres :

1,5 M €

ventilés sur plusieurs années

30 000 €
en 2024

200 000 €

maximum attribués à chaque territoire pour son projet



LA FABRIQUE EN 2024/2025

1^{er} semestre

Fin de la phase d'accompagnement des territoires (2^e phase)

Janvier

Réunion de réseau présentant le cadre d'engagement : la Charte co-construite

Mars

Vote du cadre d'engagement de la Fabrique départementale, présentation des projets à Beaumont

Avril

Présentation des projets définitifs lors d'une réunion de réseau (3^e phase)

Juin

Réunion de réseau à l'écopole du Val d'Allier

Juillet

Vote des conventions de financements ouvrant le calendrier de dépôt des demandes de subvention

Octobre

Réunion de réseau à Chastreix

Juillet 2024 à mars 2025

Dépôt des demandes de subvention

Décembre 2025

Date à laquelle les territoires s'engagent à finaliser leur projet. (condition de l'aide)

URBANISME ET LOGEMENT

LE PORTER À CONNAISSANCE (PAC) DÉPARTEMENTAL

Le Département est une personne publique associée à l'élaboration de documents de planification.

En juillet 2024, le Département a voté son Porter à Connaissance.

Le PAC a pour objectif de faire part aux collectivités des enjeux du Département à prendre en compte lors de l'élaboration des documents de planification dont :

- les besoins en logements, mobilité, développement des énergies renouvelables, accès aux services ;
- l'intégration d'une urbanisation durable, contenue pour tous les habitants ;
- la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels, agricoles, forestiers.

Le PAC vise une urbanisation de qualité, limitant les effets du réchauffement climatique, en incitant à la rénovation des logements existants, le développement d'habitats bien exposés, ventilés et si possible favorisant les connexions avec les déplacements doux, l'intégration de la gestion de l'eau à la parcelle ou la limitation de l'imperméabilisation des sols.

Dans son PAC, le Département met en avant les politiques sociales attendues et l'accès et la répartition équilibrée aux services pour tous les habitants.

Il incite au développement d'autres formes d'habiter comme l'habitat réversible dont l'impact sur les sols reste faible ou la recherche d'optimisation foncière (reprise des logements vacants, résidences secondaires, logements sous-occupés, division parcellaire, etc.) dans l'objectif de réduire le phénomène d'étalement urbain et de consommations des terres agricoles.



AMPLIFIER LA RÉHABILITATION THERMIQUE DU PARC SOCIAL

Le parc social comprend un nombre important de logements sociaux anciens à loyers faibles, mais aux qualités énergétiques insatisfaisantes au regard de l'objectif de maîtrise des charges énergétiques.

L'engagement du Département et des bailleurs sociaux en faveur de la réhabilitation thermique de ces logements (hors Clermont Auvergne Métropole), doit permettre d'améliorer le cadre de vie et le confort des locataires.

Pour ces opérations, les bailleurs réalisent un constat thermique avant et après travaux, une mise en place d'outils d'évaluation et de suivi des consommations énergétiques après travaux sur trois ans.

La réhabilitation thermique permet une meilleure mixité des locataires et une meilleure attractivité pour les communes concernées.

Les bailleurs sociaux engagent une action d'information et de sensibilisation auprès des locataires pour qu'ils s'approprient cette démarche d'optimisation d'économies d'énergie et d'amélioration de qualité de vie.

En 2024, 63 logements locatifs sociaux ont été rénovés pour un montant de subvention de 126 000 € (part du Département).

À savoir : cette programmation est en nette diminution cette année du fait des difficultés des bailleurs sociaux pour développer ces opérations face à la crise actuelle (coûts des matériaux, fonds propres sollicités, appels d'offres infructueux, problèmes de relogement des locataires pendant la durée de l'opération).

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES FAÇONS D'HABITER MOBILES ET LÉGÈRES

Le Département a décidé de créer le Fonds pour l'Habitat Participatif (FHAP) et le Fonds pour l'Habitat Innovant Léger et Ephémère (HABILE) afin de soutenir le développement de nouvelles formes d'habiter.

Les habitats légers offrent un rapport qualité / prix avantageux en comparaison des logements traditionnels.

Ce mode de vie peut ainsi répondre à un désir d'accession à la propriété de publics qui n'y auraient pas droit du fait de leurs situations sociales précaires.

Le développement de l'habitat léger permet l'utilisation de matériaux issus de la filière de recyclage, des produits bio sourcés, locale et écologique.

Il représente aujourd'hui un enjeu important avec le développement d'une nouvelle filière économique et de professionnels spécialisés dans la construction de petit habitat réversible et passif.

L'habitat léger apparaît également comme un choix idéal en terme de développement durable : de la consommation des ressources, à la sobriété énergétique, à l'emprise et l'enracinement au sol.

À ce titre, il s'inscrit dans la logique de la Zéro Artificialisation Net des sols (ZAN) (Loi Climat et résilience).



LE FONDS HABITAT COLIBRI

Le Fonds Habitat Colibri accompagne l'objectif de la politique de l'habitat portée par le Département pour permettre aux ménages de vivre dans un logement décent, sain et adapté aux besoins et aux moyens de ses occupants.

Il rejoint les objectifs nationaux de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

L'enjeu principal est de permettre aux ménages accompagnés de réduire leurs consommations énergétiques et leurs émissions de gaz à effet de serre.

Le Fonds Habitat Colibri a pour objectif de lutter contre la vacance des logements.

Indirectement, il favorise l'activité des entreprises locales et l'emploi et agit concrètement dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Les installations de production d'énergies renouvelables en auto-consommation (hors revente d'électricité) comme les pompes à chaleurs géothermiques ou solarothermiques, le chauffage solaire permettent un accompagnement vers un mix énergétique vert.

Le projet en cours de modification du règlement intérieur du Fonds Habitat Colibri a pour objectif l'intégration de nouvelles aides pour soutenir la filière biosourcée et les énergies renouvelables.

Budget 2024

1 000 000 €

LE SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT (RENOV' ACTIONS63)

Le Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) joue un rôle central dans la mobilisation des citoyens en les sensibilisant aux enjeux de la rénovation énergétique par le biais des Espaces Conseil France Rénov' et des campagnes de communication locales.

La rénovation des logements améliore le confort thermique, réduit les risques liés à l'humidité et aux températures extrêmes, et favorise des conditions de vie plus saines.

Le SPRH réduit les inégalités d'accès aux solutions de rénovation et d'économies d'énergie, en offrant un accompagnement et des subventions adaptées.

Aujourd'hui, plus de 200 ménages sont accompagnés par une équipe pluridisciplinaire composée de techniciens, d'ergothérapeute et de conseillers en économie sociale et familiale pour le montage et le suivi des dossiers.

De plus, il stimule l'économie locale à travers des projets de rénovation, créant ainsi des ressources économiques supplémentaires pour le territoire (opportunités d'emploi pour les artisans locaux, les conseillers techniques et les opérateurs agréés).

Depuis sa création, Rénov'actions63 a délivré près de 42 000 conseils personnalisés.

En passant par Rénov'actions63, la moyenne passe de 1,3 à 3 types de travaux, garantissant une meilleure performance en termes d'efficacité énergétique.

Le programme encourage l'intégration des énergies renouvelables dans les projets de rénovation, en proposant des solutions comme les panneaux solaires, les pompes à chaleur et l'isolation thermique, contribuant ainsi à la transition vers un mix énergétique plus vert.



LE MOBILI'DÔME

Le Mobili'Dôme est une navette aménagée qui se déplace afin d'apporter de l'information dans toutes les communes sur les aides aux travaux et les éco-gestes. Les conseils délivrés s'adressent aux propriétaires occupants et/ou bailleurs et locataires en complémentarité avec la Maison de l'Habitat et l'Espace Autonomie.

Il se place dans une dynamique «d'aller vers», et propose des créneaux d'accès libre et des temps d'animations sur la lutte contre la précarité énergétique (dont les aides à l'amélioration de l'habitat), et le maintien à domicile des personnes âgées.

Des liens sont réalisés lors des tournées avec les services départementaux territorialisés, Rénov'actions63 (le Service public de la Rénovation de l'Habitat), les ergothérapeutes de la MDPH, le CLIC, les mairies et CCAS.

Sur l'année 2024, le dispositif s'est déployé lors de 20 tournées hebdomadaires, auprès de 400 personnes.

Une expérimentation a été mise en place visant à réaliser quelques visites à domicile chez des ménages ayant été renseignés grâce au Mobili'Dôme.

Lors de ces visites, de petits matériels (mousseurs, ampoules LED, rideaux thermiques, bancs de baignoire, etc.) ont pu être posés afin d'améliorer la situation du logement dans l'attente de réalisation de travaux plus pérennes.

Ces visites permettent de mieux connaître la situation du ménage et donc de pouvoir l'orienter vers le dispositif d'accompagnement le plus adapté.

Décembre 2019

Première mise en œuvre

70 000 €

Budget consacré en 2024
(dont 6 000 € de recette EDF)

LES DÉPLACEMENTS, LA MOBILITÉ

LA PLATEFORME MOBILITÉ 63

La Plateforme mobilité 63 s'adresse aux personnes en situation de précarité.

Sa finalité est le retour à l'emploi et l'accès à l'autonomie des personnes qui bénéficient d'une aide pédagogique adaptée afin d'obtenir le permis de conduire B.

L'association prestataire du marché regroupe 4 associations puydômoises, implantées sur les territoires urbains et ruraux.

Celle-ci emploie une cinquantaine de salariés répartie sur l'ensemble du territoire.

Le dispositif d'autopartage développé par la plateforme mobilité propose des véhicules pour les habitants, mis à disposition et entretenus dans des garages locaux partenaires.

Elle a également pour vocation de sensibiliser les publics cibles à l'éco-mobilité et aux usages décarbonés de la mobilité.

À ce titre, c'est un acteur majeur qui noue régulièrement de nouveaux partenariats. En 2024, elle a été retenue avec 3 autres structures dans le cadre de l'appel à projet TIMS.

TIMS est un programme qui vise à développer la mobilité durable et inclusive en ambitionnant des économies d'énergie en encourageant des modes de mobilité plus sobres. Ce programme est financé par les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et élaboré par le réseau Cleret ses trois partenaires, le réseau Mob'In, les acteurs territoriaux de la mobilité inclusive, Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE) et le Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement (RARE).

Dans le Puy-de-Dôme, les lauréats sont le consortium plateforme mobilité 63/Détours/SMTC-AC et l'association des Monts qui pétillent.

Actualité 2024 : le Pôle Solidarité Social du Département a lancé l'appel à projet : « Actions innovantes mobilité solidaire, à destination des territoires ». De fait, les projets présentés, en fonctionnement et en investissements, devront comporter une dimension écologique (véhicules à faible émission, apprentissage de l'écomobilité...).

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES AIRES DE COVOITURAGE

Le schéma départemental des aires de covoiturage s'inscrit dans la lignée des actions de lutte contre l'autosolisme, et vise à favoriser le développement de la pratique du covoiturage par une politique d'amélioration des infrastructures dédiées.

Le schéma recense les différentes typologies d'aires présentes sur le territoire, et favorise tant leur identification que leur visibilité, réelle et numérique. Pour chacune des aires diagnostiquées, le schéma recense les propositions à même d'améliorer leur attractivité.

Le Département poursuit sa réflexion pour l'aménagement d'une aire de covoiturage innovante visant à démocratiser la pratique du covoiturage par la mise en place de services de conciergerie ou d'autres fonctionnalités qui renforceraient l'attractivité pour les usagers. Les bénéfices de cette expérimentation pourront être partagés avec les territoires, et être redéployés ailleurs sur le département.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES CYCLABLES

Le Puy de Dôme peut se prévaloir de politiques cyclables ancrées, s'appuyant sur deux décennies d'actions en faveur de la pratique cycliste, notamment le cyclo-tourisme.

Le 4^e schéma des itinéraires cyclables, actuellement en élaboration et couvrant la période 2025-2034, marque toutefois une véritable inflexion en s'orientant encore davantage vers les déplacements du quotidien.

Ce document est destiné à programmer les aménagements à venir sur le domaine public routier départemental. Il s'inscrit en cohérence et en complément des schémas cyclables intercommunaux.

Son intérêt est de prolonger la desserte des villes cyclables au-delà des limites d'agglomération, de connecter ces villes majeures à travers les espaces interstitiels et surtout de proposer une alternative modale à l'autosolisme dans les territoires ruraux.

UNE COULÉE VERTE POUR LE LAC D'AYDAT

Le Département s'est engagé à valoriser la qualité des sites emblématiques implantés dans le périmètre UNESCO « Chaîne des Puys – faille de Limagne » afin d'en renforcer la valeur patrimoniale et l'attractivité touristique.

Le lac d'Aydat, qui regroupe de nombreuses activités nautiques et de plein air, fait face à des attentes grandissantes en termes de qualité des conditions d'accueil. Une étude d'aménagement a donc été engagée pour améliorer l'expérience visiteur et le cadre de vie des habitants.

L'idée force est de créer une coulée verte et douce qui réduira l'aspect minéral du boulevard routier situé en front de lac.

La réflexion inclut un périmètre élargi à toute la frange anthropisée du lac, depuis le giratoire des 13 vents jusqu'au bourg.

L'approche paysagère favorisera la déambulation, la contemplation, le verdissement, la création de zones d'ombres, et la désimperméabilisation.

En 2024, le projet a été présenté aux riverains. Il fait l'objet d'une concertation pour répondre au mieux aux attentes locales.

CIRCUIT DE CHARADE

En 2021, le Département propriétaire du Circuit de Charade a cédé sa gestion à la société GCK CHARADE. Le Département reste actionnaire dans le cadre de la SAS Charade énergie.

L'objectif est de pérenniser l'activité du circuit, en plaçant la transition écologique au cœur de son développement, en orientant le circuit vers les mobilités de demain, en prenant appui sur un technopôle, futur centre des technologies de demain.

Le Circuit de Charade dispose désormais de sa propre station de ravitaillement en hydrogène et d'un dispositif de charge rapide en 240 kW. GCK espère inciter ainsi les constructeurs à venir tester leurs nouvelles technologies.



LE PANORAMIQUE DES DÔMES

Le 26 mai 2012, le Conseil départemental a inauguré le Panoramique des Dômes, train à crémaillère permettant un mode d'accès décarboné qui a permis de supprimer les 50 000 véhicules et 7 000 autocars qui accédaient chaque année au sommet du puy de Dôme.

Projet emblématique, il est devenu un facteur d'attractivité supplémentaire, la fréquentation étant passée de 300 000 à 650 000 visiteurs par an. Le site est géré par TCDôme, une société dédiée composée à 51% de capitaux de la société AtkinsRealis et 49% de la Caisse des Dépôts.

Le projet a été mené après une analyse fine des impacts environnementaux potentiels et avec l'application de la méthodologie : empêcher/réduire/compenser. De fait, les milieux et les espèces végétales et animales ont été préservés et, lorsque cela a été nécessaire, des mesures compensatoires ont été mises en œuvre (ex : reconstitution d'habitats). Les aménagements ont été réalisés, principalement en pied de site (parking et maison de site) pour garantir la sécurité de la ressource en eau sur le maar d'Enval, source d'approvisionnement essentielle en eau potable pour tout le bassin clermontois.

La création du train permet la suppression de 5.250 tonnes de CO₂ sur la durée de la concession (35 ans).

En plus du Panoramique des Dômes, la dynamique territoriale engagée a permis, dès 2013, la mise en œuvre d'une navette régulière de bus entre le centre de Clermont et le pied du puy de Dôme profitant aux visiteurs comme aux habitants de la commune et favorisant la prise d'un transport en commun plutôt que la voiture individuelle.

Le Panoramique des Dômes a pour vocation de faciliter l'accès au sommet pour tous, dont les publics en situation de handicap. Une tarification spéciale est définie pour permettre aux personnes âgées, chômeurs, jeunes et étudiants de bénéficier de tarifs réduits.

Engagé dans un label «divertissement durable », TCDôme engage ses sous-traitants à favoriser l'économie locale dans ses espaces restauration et boutiques, un point de vue partagé avec l'association des sept sites majeurs réunis pour promouvoir le territoire : l'Aventure Michelin, Lemptégy, le Parc animalier d'Auvergne, la grotte de la pierre à Volvic, le château de Muro et Royatonic.

L'un des objectifs est d'assurer l'accueil qualitatif des visiteurs tout en préservant l'intégrité du site, sa biodiversité, ses paysages et ses infrastructures.

Le budget consacré par le Département en 2024 est de 147 000 € en investissement et 245 000 € en fonctionnement (auxquels s'ajoutent en fonctionnement 1,41 million de subvention forfaitaire d'exploitation à TC Dôme).

Aujourd'hui, cette gestion est mise en œuvre sur le site non seulement dans la gestion sylvicole des flancs du puy mais aussi dans le retour du pastoralisme avec des éleveurs de la commune d'Orcines pour pâturer le sommet et ainsi contribuer à la pérennité de la lisibilité des formes volcaniques.

Des diagnostics naturalistes sont également réalisés afin de connaître l'évolution des populations des espèces et particulièrement celles les plus sensibles au dérèglement climatique telle que la vipère péliade et le papillon apollon.

AMÉNAGEMENT DE LA VIA ALLIER DE SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN À BRASSAC-LES-MINES

De Saint-Sylvestre-Pragoulin, au Nord du Puy-de-Dôme à Brassac-les-Mines au Sud, le Département porte le projet d'aménagement de la Via Allier, un point fort de l'attractivité du Val d'Allier.

Dans le Puy-de-Dôme, la Via Allier longe la rivière sur environ 122 kilomètres. Elle offre une opportunité de pouvoir se déplacer dans un environnement sain et agréable.

Itinéraire de randonnée et de découverte cyclo touristique éco-responsable, elle traverse trois départements en région Auvergne-Rhône-Alpes et offre un espace unique de balade et de bien être pour la santé des habitants, et le plaisir des touristes.

Elle facilite (ou va faciliter) la vie des salariés qui travaillent dans une ville située le long de cet axe en leur donnant la possibilité d'utiliser leur vélo ou tout autre véhicule décarboné. Le tracé a également été pensé pour être accessible aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

La sécurité notamment pour les femmes est un point important dans les déplacements quotidiens. Le tracé qui emprunte les ponts de Dallet et de Cournon a été particulièrement adapté à cette problématique.

Le tracé est segmenté en trois zones :

- **Secteur Nord** : Saint-Sylvestre-Pragoulin à Pont-du-Château
- **Secteur Centre** : Pont-du-Château à Authezat
- **Secteur Sud** : Authezat à Brassac-les-Mines

Impactant les mobilités, l'environnement, le tourisme, l'agriculture comme peu de projets le sont, l'aménagement de la Via Allier nécessite une concertation constante et s'appuie sur une convention de partenariat Région-Département-EPCI. Des ressources financières complémentaires mobilisent l'État (Fonds Mobilités Actives, et Monuments Historiques) et les fonds européens.

Parmi ses spécificités, il faut souligner la volonté d'exemplarité du projet qui :

- Mise sur l'innovation. On peut citer parmi les travaux réalisés l'encorbellement du pont métallique de Dallet en béton fibré à ultra-hautes performances, afin de maintenir à l'identique le poids sur l'ensemble de l'ouvrage ;
- Prend en compte les impacts environnementaux et agricoles notamment pour les secteurs Nord et Sud qui sont soumis à autorisation environnementale et font l'objet d'échanges et de négociations avec les agriculteurs concernés ;
- S'inscrit dans la lutte contre le dérèglement climatique en favorisant les mobilités décarbonées ;
- Vise une gestion durable des ressources.

Cette voie verte a pour ambition de devenir un véritable démonstrateur d'espace de conciliation des usages en matière d'eau pour la biodiversité, le tourisme, le sport, le patrimoine, les infrastructures, la cohabitation avec l'activité agricole.

21 800 000 €

Budget total consacré au projet

À savoir : Via Allier, une véloroute de 455 km en Auvergne

Le schéma national des véloroutes définit sous la numérotation V70 l'itinéraire reliant le fleuve Loire au nord de Nevers à la méditerranée au niveau de Palavas-les-Flots.

Il traverse le Puy-de-Dôme en longeant l'Allier. Pour la Région, il s'agit de l'un des six itinéraires prioritaires pour le développement touristique.



Projets communs aux secteurs Sud et Nord

- Les études réglementaires et les inventaires faune/flore/habitats et zones humides (2021 à 2024).
- La poursuite de la concertation avec les élus (communes et EPCI), exploitants agricoles, associations et services de l'État.
- La préparation du marché d'acquisitions foncières pour les emprises nécessaires aux deux projets.
- Les échanges avec la coopérative Limagrain sur l'évaluation des interactions entre les tracés nord et sud et l'organisation des collectes des récoltes.

En 2021, une délibération de principe sur l'accompagnement des projets collectifs de valorisation des productions agricoles à proximité de la Via Allier (2021) avait été prise par le Département.

Dans la continuité, elle a donné lieu en 2024 à la signature du protocole départemental d'indemnisation des exploitants agricoles établi avec la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et à l'organisation de deux réunions de présentation de ce protocole aux exploitants agricoles concernés par le tracé le 3 juin à Issoire et le 4 juin à Maringues.

- L'implication des habitants avec des animations. En 2024 : l'exposition fil rouge du projet a été prêtée à Plaine Limagne et à Pont-du-Château (cf. la mise en récit du projet Via Allier dans son territoire par un collectif d'artistes, ayant donné naissance au cabinet de curiosités « Le goût de la voie verte » (2021 et 2022).
- Mise en tourisme de l'itinéraire Via Allier. En 2024 : début du déploiement de la marque collective Accueil Vélo.
- Accompagnement des territoires dans l'élaboration de projets locaux de valorisation en lien avec la Via Allier.
- Mobilisation d'une association d'Insertion par l'Activité Economique pour la réalisation de prestations d'entretien de la voie verte.
- Un travail collaboratif avec le CAUE pour la mise en valeur du petit patrimoine, des paysages et des vues lointaines le long de la Via Allier ainsi que sur la définition du mobilier de repos et information a donné lieu en 2022 à une restitution sous forme de carnets d'enjeux pour les deux secteurs.



Points spécifiques par secteurs

Nord Saint-Sylvestre-Pragoulin à Pont-du-Château

- Diffusion du dossier de concertation, réalisation d'un film de présentation du tracé et organisation d'une réunion publique pour le secteur Nord.
- Atelier participatif avec les élus, associations et services de l'État sur les revêtements pour la Via Allier.
- Réalisation de la liaison cyclable entre Joze et Maringues (coût des travaux : 2 millions d'euros dont aide de 760 000€ de Fonds des Mobilités Actives). En 2024 : début des travaux de la tranche ferme.

Centre Pont-du-Château à Authezat

- Maîtrise d'œuvre du Département pour la 1^{ère} phase de travaux a donné lieu en 2024 à l'inauguration par le PETR¹ Grand Clermont.
- Achèvement des travaux et remise en service du pont de Dallet (pont de Cournon en 2023).
- Mise en place de la convention de surveillance et d'entretien entre le Département et les 3 EPCI propriétaires des ouvrages : Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne Communauté.
- Déploiement de dispositifs de comptage permanents sur le secteur Centre ainsi que sur le pont de Cournon et le pont métallique de Dallet.

Sud Authezat à Brassac-Les-Mines

- Délibération de l'exécutif concernant le projet et les dossiers réglementaires à savoir :
 - Le bilan de la concertation.
 - La demande d'ouverture d'enquête publique unique.
- Demande adressée à la DRAC pour le classement du pont suspendu de Parentignat (inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques).
- En 2024, le travail avec le CAUE s'est poursuivi avec le lancement d'un projet avec un architecte-paysagiste sur la conception architecturale des aires de services pour le secteur Sud.

PROTÉGER
LE VIVANT



ÉTAT DES LIEUX

EAU

1 MILLIARD €

le coût estimé pour moderniser les réseaux d'eau du Puy-de-Dôme d'ici 2040 (préconisation du schéma départemental d'alimentation en eau potable).

45 000 000 €

dédiés à la gestion durable de l'eau par le Département d'ici 2030

FORÊT

34%

de la surface du Puy-de-Dôme est couverte de forêt

350

propriétaires privés ont été aidés par le pool de conseillers forêt depuis 2023

NATURE

265

animations Naturez-vous en 2024 auxquelles se sont inscrits 4250 participants

815

hectares, la surface occupée par l'ENS Massif des Côtes de Clermont, le plus vaste du Puy-de-Dôme depuis son extension en 2024

24

Espaces Naturels Sensibles puydômois (soit 6 500 hectares labellisés en 2024)

12%

des émissions de gaz à effet de serre du Département « compensées » grâce aux puits de carbone naturels (ENS)

SANTÉ

4

médecins généralistes installés et une commune accompagnée en 2024 par le Département pour l'aménagement de locaux

10 000

consultations en 2024 par les Centres de santé (contre 8854 en 2023) du Puy-de-Dôme

L'EAU : -10% D'EAU PRÉLEVÉE D'ICI 2030

AGIR POUR L'EAU, NOTRE BIEN COMMUN

La sécheresse hivernale connue par la France entre 2022/2023 a créé un électrochoc et permis de renforcer les prises de conscience concernant la fragilité de la ressource en eau. Lors des Rencontres sur la transition écologique du Puy-de-Dôme organisées en 2023 par le Département, les élus communaux ont aussi confirmé leurs priorités : l'eau et l'énergie.

Si 2024 a permis de retrouver une situation satisfaisante concernant le niveau des nappes phréatiques, cette alerte a remis la question de l'eau au centre des préoccupations politiques.

Fin 2023, début 2024, le Département s'est également engagé dans le projet ASA Limagne noire (aux côtés des agriculteurs membres de cette association et des autres partenaires institutionnels impliqués) via le financement de l'achat de parcelles de l'ex. Sucrierie Cristal Union pour récupérer les eaux de la station d'épuration de Clermont-Ferrand et ainsi continuer d'irriguer via de la REU ces terres.

Les objectifs du Département sont principalement portés par le SATEA, le Service d'Assistance Technique à l'Eau et l'Assainissement qui accompagne et conseille les structures et les communes dans le cadre de l'offre de l'ADIT, l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale.

Le SATEA est en support du futur Observatoire de l'eau du Puy-de-Dôme. Il coordonne, anime le réseau d'acteurs et incite à une gestion durable de la ressource. Il s'implique également dans les études sur la ressource de l'Allier et la question des eaux souterraines.

En mars 2024, le SATEA et la MTE ont proposé une Fresque de l'eau dans le hall de l'Hôtel du Département à destination des agents. Le Département propose également chaque année des animations pour la Journée mondiale de l'eau (22 mars) ou le festival H2O.

Un budget de 45 millions sera dédié à la politique « eau » à l'échelle du mandat, d'ici 2030. L'optimisation de l'alimentation en eau potable du Puy-de-Dôme nécessiterait d'investir 1 milliard d'euros d'ici 2040.

La 1^{ère} Conférence départementale de l'eau

Face aux défis du changement climatique, une réflexion commune a été amorcée sur la question de l'eau. Joël MATHURIN, préfet du Puy-de-Dôme, Lionel CHAUVIN, président du Conseil départemental et Olivier BIANCHI, président de Clermont Auvergne Métropole ont participé à Riom le 17 octobre, à la 1^{ère} Conférence départementale de l'eau. Trois tables rondes ont permis de prioriser les actions suivantes :

- Mettre en place, en 2025, un Observatoire départemental de l'eau ;
- Encourager les rapprochements entre gestionnaires pour favoriser la recherche d'une taille critique ;
- Accélérer les pactes territoriaux à l'image de la charte de coopération renforcée de Clermont Auvergne Métropole ou le pacte territorial sur le bassin de Riom ;
- Saisir les possibilités du 12^e programme 2025-2030 de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- Identifier les leviers vers la résilience et la sobriété des acteurs économiques ;
- Améliorer les connaissances (ex. : organisation d'un séminaire sur les écosystèmes aquatiques) ;
- Préserver les zones humides.

Dans le Puy-de-Dôme, plusieurs orientations ont été définies par le Schéma départemental d'alimentation en eau potable adopté le 27 juin 2023

- Surveiller la quantité, la qualité, anticiper les sécheresses
- Avoir des réseaux efficaces (connaître l'état des équipements, réduire le taux de fuite parfois supérieur à 50%, installer des compteurs)
- Adapter le prix de l'eau
- Être solidaire (financer des interconnexions pour les secteurs en tension)
- Être plus sobre (aider les communes qui ont des espaces verts à s'équiper avec des collecteurs d'eau ou à développer la Réutilisation des Eaux Usées (REU))

FORMATION : GESTION DE L'EAU DANS LES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS



En 2024, près de 40 agents des services ingénierie de la Direction des Routes ont été formés aux enjeux de la gestion des eaux de pluie et de leur infiltration dans les aménagements routiers.

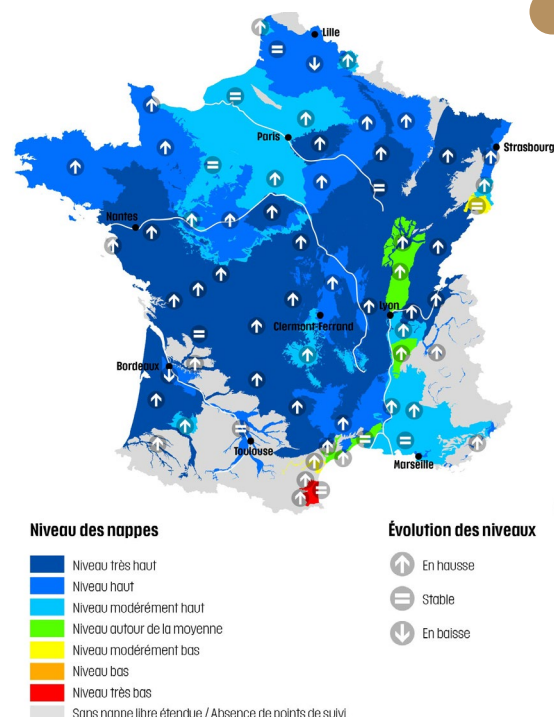
Sujet clé en termes de sécurité, de durabilité et de résilience des aménagements, il s'agit d'une question importante au regard des enjeux de la transition écologique (gestion de la ressource en eau, désimperméabilisation des sols), notamment en considération de la multiplication de phénomènes météorologiques intenses et soudains (fortes pluies, sécheresse) et de leur nécessaire prise en compte dans les aménagements routiers.

Après un rappel concernant les cycles de l'eau dispensé par le Service des Milieux Naturels, les agents ont découverts des projets locaux (Saint-Laure, Servant, Riom, Lamontgie,) qui répondent à ces enjeux, présentés par le CAUE 63 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement), puis des intervenants de la FRTP (Fédération Régionale des Travaux Publics - Routes de France) sont venus présenter des solutions opérationnelles ou expérimentales telles que les îlots de fraîcheur, les chaussées poreuses ou les assainissement alternatifs (noues, jardins de pluie, arbres de pluie).

L'affluence et les échanges qui ont eu lieu lors des trois sessions organisées en 2024 ont révélé le vif intérêt des équipes et leur motivation.

EXÉCUTIF DÉPARTEMENTAL

En décembre 2024, Jean-Pierre LUNOT, conseiller départemental de Chamalières est nommé Vice-président chargé de l'eau et de l'environnement, il succède à Pierre RIOL, nommé conseiller délégué chargé du sport.



La situation des nappes au 1^{er} novembre 2024
(Source BRGM)

Afin de surveiller le niveau des nappes d'eau souterraines, le BRGM assure le suivi du réseau national piézométrique qui permet de connaître en temps réel l'état des grandes nappes phréatiques. En novembre 2024, les niveaux étaient excédentaires, 78% étaient au-dessus des normales mensuelles.

59 CUVES DE RÉCUPÉRATION D'EAU POUR LES COMMUNES

En mars 2024, le Département a initié le dispositif Ecocom+, des aides « rapides » pour les communes. L'une de ces aides a pour but le financement d'achat de cuves de récupération des eaux pluviales pour :

- **collecter et stocker** l'eau de pluie en réduisant la dépendance à l'approvisionnement en eau potable provenant des réseaux municipaux pour l'arrosage des espaces verts (etc.) ;
- **réduire les coûts** en utilisant l'eau de pluie stockée ;
- **atténuer les îlots de chaleur** en favorisant la végétation autour des bâtiments.

La subvention est égale à 60 % du prix HT d'un (ou plusieurs) équipement de récupération des eaux pluviales dans la limite de 2500 € par bénéficiaire.

En 2024, ce sont 59 communes puydômoises qui ont pu bénéficier de cette aide.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

LE LAC DE SERVIÈRES HORIZON 2026

Le lac de Servières est l'un des plus beaux lacs du Puy-de-Dôme et de la Chaîne des Puys.

Situé à 8 km d'Orcival, à 1200 mètres d'altitude, il représente une superficie de 15,5 hectares et une profondeur de 26 mètres. Ce maar (lac de cratère volcanique) est labellisé Espace Naturel Sensible par le Département, qui s'en est porté acquéreur en 2019. Beau mais fragile, il abrite de précieux herbiers aquatiques (isoète lacustre, flûteau nageant, etc.) présents à faible profondeur et inscrits sur la Liste rouge* nationale à préserver. Les estives qui l'entourent sont parsemées de monticules, vestiges d'anciens burons (les Tras).

La qualité de ses eaux permet la présence d'une biodiversité variée qu'il est important de préserver des piétinements. Ainsi, la baignade, le canotage, les feux, les VTT, le bivouac, les chiens non attachés sont interdits. La pêche est réglementée et des gardes nature arpentent le site quotidiennement.

En septembre 2024, et pour une durée de 3 mois, des travaux se sont déroulés pour l'aménagement d'une aire d'accueil de 4000 m² libérant ainsi l'occupation des pistes forestières. Seule la voie de desserte principale a été bitumée, les arbres sains situés entre la route départementale et le

parking ont été conservés. Les emplacements ont été réalisés en matériaux poreux et enherbés. Des toilettes sèches ont été installées.

Coût : 539 319 euros HT (dont dotation de 250 000 euros de l'État obtenue dans le cadre du Plan France Relance). Les partenaires : l'Union européenne, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, l'ONF, Orcival et Vernines.

Le Plan global de gestion du lac est mis en œuvre depuis 2022 pour 5 ans.

En 2024, il a permis de financer des études pour faire l'inventaire des libellules et une cartographie des herbiers aquatiques.

Il est doté d'un budget de 285 250 euros pour sa mise en œuvre soit 57 050 euros en moyenne/an.

4 000 m²

Aménagement d'une
aire d'accueil

539 319 € HT

Budget pour l'aire d'accueil

*La Liste rouge des espèces menacées en France est établie par le Comité français de l'UICN et Patrinat (OFB, MNHN, CNRS, IRD), elle dresse un bilan du degré de menace.

LA PROTECTION ET GESTION DU LAC DE GUÉRY

Le lac de Guéry est le plus haut lac d'Auvergne à 1 244 mètres d'altitude à la convergence d'Orcival, le Mont Dore, Saulzet-le-Froid et Perpezat. D'une superficie de 25 hectares pour 16 mètres de profondeur, il est entouré d'estives et comprend un barrage qui a rehaussé le niveau de ses eaux.

Site classé, il est labellisé ENS par le Département qui en est propriétaire depuis 2021.

Son plan de gestion a pour objectif depuis 2022 de protéger le patrimoine naturel, favoriser une fréquentation du site compatible avec sa préservation et contribuer à la coordination des acteurs.

En 2022, le périmètre labellisé est passé de 36 hectares à 727 hectares. La rédaction d'un plan de gestion quinquennal est confiée au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Les axes du futur plan de gestion :

- La préservation et la restauration des zones humides ;
- La gestion durable de la ressource en bois en favorisant la biodiversité avec des peuplements diversifiés ;
- Les animations agro-environnementales ;
- La coordination des projets scientifiques menés sur le site par rapport aux effets du changement climatique (étude/observation sur avifaune, station météo, dépérissement forêt, pâtures avec INRAE, ONF, LPO, etc.) ;
- Des expérimentations comme la plantation de bosquets dans les estives ;
- La mise en valeur des activités de pleine nature (randonnées, pêche, ski de fond, raquettes) ;
- La mise en valeur des paysages ;
- Un accompagnement à la connaissance de ce patrimoine et à son respect ;
- Rassembler les usagers du site.

En 2024, un premier plan de gestion quinquennal (2025-2029) a été présenté et soumis à concertation avec les acteurs locaux.

Travaux et gestion du lac 2024-2025

- **3 juin 2024**
validation du plan de gestion par le comité local de gestion
- **16 septembre 2024**
validation du plan par le comité de labellisation des sites ENS puydômois
- **5 novembre 2024**
installation de toilettes sèches sur le parking du col du Guéry
- **Fin 2024**
vote du plan de gestion en Assemblée départementale
- **Fin 2024/2025**
au nord du lac, révision de la signalétique et rénovation des pontons
- **2025**
choix d'un gestionnaire pour aider le Département à mettre en œuvre le plan de gestion

22 680€ TTC

Coût de la rédaction du plan de gestion (payé en 2024).

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DU PIGNOLS DANS LA COMTÉ

Le ruisseau de Pignols est un affluent de l'Allier. Il prend sa source à Pignols à 630 mètres d'altitude dans la forêt de la Comté et conflue avec l'Allier à 330 mètres sur la commune de Vic-le-Comte. Il est classé Natura 2000 en raison de la présence d'espèces protégées.

Il mesure **8,2 km de long et nécessite sur certains tronçons des travaux de restauration**. En 2021, dans le cadre du Contrat des 5 rivières, le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) a lancé ses premiers travaux.

En août 2023, dans le cadre du Contrat Vert et Bleu du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, l'Office National des Forêts a réalisé un audit dans la Comté afin d'identifier d'éventuels impacts de la voirie forestière sur les écoulements.

Deux buses ont été repérées comme des obstacles à la continuité du Pignols. Les travaux réalisés par le SEVE du Département pour les retirer se sont déroulés les 30 septembre et 1^{er} octobre 2024.

Auparavant, une pêche de sauvetage a été effectuée afin de retirer les espèces piscicoles de la zone.

De légers aménagements du lit et des berges du cours d'eau ont été réalisés afin de favoriser la continuité écologique et préserver les habitats naturels.

LA RENATURATION DU RUISSEAU LE BÉDAT À CHAPPES

Le 12 avril 2024, les travaux de renaturation du Bédât menés par la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans et financés par le Département dans le cadre du Contrat Territorial Morge, Buron, Merlaude en 2022/2023 ont été inaugurés. L'objectif était de restaurer la fonctionnalité de ce cours d'eau de la plaine de Limagne en modifiant son tracé et en retirant les éléments en béton qui avaient été ajoutés pour le canaliser dans les années 70. Le nouveau tracé en serpentant lui rend son aspect naturel et favorise le développement de la faune aquatique. Le projet a été conçu de manière à ne pas augmenter les risques d'inondation tout en améliorant la qualité paysagère pour qu'il y ait une véritable réappropriation des habitants.

Coût total des travaux :

1,4 million HT dont 188 389 € d'aide du Département



LE PUY-DE-DÔME FÊTE LES 30 ANS DE SA POLITIQUE ESPACES NATURELS SENSIBLES

Il y a trente ans, en 1994, le Département se dotait de la compétence Espaces Naturels Sensibles.



Cet anniversaire a été célébré le 25 mai dans la forêt de la Comté, à l'occasion de la Fête de la nature.

Aujourd'hui, ce sont 24 sites labellisés, 6 500 hectares, un patrimoine composé d'une mosaïque de milieux, des montagnes aux rivières, aux lacs, tourbières, forêts, gravières réhabilitées.

Ces espaces sont le lieu de vie ou de transit de nombreuses espèces, parmi lesquelles figurent des espèces protégées au niveau national, voire européen.

Une biodiversité fragile et fragilisée par la disparition et la fragmentation des habitats naturels, le comblement des zones humides, l'artificialisation des sols, l'invasion par les espèces exotiques animales et végétales, la pollution. Face à cette vulnérabilité, le Département s'engage pour la préservation de ces milieux.

Le label ENS lui offre des outils efficaces pour répondre à cet enjeu, dans les conditions prévues par le Code de l'urbanisme : un outil juridique (créer des zones de préemption), un outil financier (la part départementale de la taxe d'aménagement pour le financement des ENS).

Le Département a progressivement créé un réseau de **9 sites départementaux et 15 sites d'initiative locale** (portés par une commune, un groupement de communes ou un syndicat).

Cette politique se construit avec les acteurs du territoire.

Chaque ENS fait l'objet d'un plan de gestion concerté qui permet l'acquisition de connaissances par le biais des inventaires et études, la mise en œuvre d'actions de sauvegarde, et l'ouverture au public.

Le Département ambitionne d'en faire des terrains d'éducation avec la création de sentiers ponctués de panneaux d'interprétation, l'aménagement d'observatoires, des accès aux personnes en situation de handicap (ex. : labellisation PMR de l'un des parcours de la forêt de la Comté ou à l'étang Grand), sorties scolaires, Agenda Naturez-vous (etc.).



SÉQUESTRATION DE CARBONE

Les Espaces Naturels Sensibles sont un élément important dans le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre du Département.

Que ce soient les zones humides ou les forêts, ce sont des puits de carbone qui permettent de séquestrer 7 138 tCO₂eq par an (l'équivalent de 12% des émissions du Département).



Balades et animations accompagnées par des spécialistes de la nature et de l'environnement dans les espaces naturels sensibles, la Chaîne des Puys - faille de Limagne et au sommet du puy de Dôme.

GRATUIT
TOUT PUBLIC

ÉDITION
2024



L'AGENDA DES SORTIES NATUREZ-VOUS

L'agenda Naturez-vous a vu le jour en 2017 programmé par les Directions Environnement et Aménagement des Territoires et des Grands Sites Patrimoniaux, complété par les Balades à la ferme proposées par la Direction de l'Agriculture.

25 associations dotées de solides connaissances scientifiques et qualifiées en matière d'éducation à l'environnement s'investissent aux côtés du Département pour l'animation de cet agenda.

Parmi les objectifs : proposer un accompagnement dans la découverte des singularités de ces espaces, porter à connaissance les spécificités du Haut lieu tectonique Chaîne des Puys-faille de Limagne, favoriser la compréhension des enjeux écologiques, culturels et paysagers, véhiculer les bons messages de préservation, croiser les approches naturalistes, paysagères, scientifiques, techniques, artistiques, ludique, sportive (etc.) ; créer des expériences de contact à la nature, soutenir le secteur de l'éducation à l'environnement.

En 2024, certaines animations ont été conçues pour des personnes ayant des difficultés pour marcher, d'autres se font sur le sentier accessible aux personnes à mobilité réduite de la forêt de la Comté. Cinq animations y ont été organisées pour des résidents d'établissements et services médico-sociaux.

De nouvelles thématiques ont été proposées en 2024 comme des ateliers impressions végétales, soirée artistique et musicale autour d'un illustrateur botaniste et l'école de musique de Vic-le-Comte avec le conservatoire botanique du Massif central (etc.).

265

Animations

4 250

participants dont 1200 pour les animations en lien avec le bien
Chaîne des Puys-faille de Limagne.

70%

Taux de fréquentation moyen en 2024

Les inscrits ont été invités à covoiturer.

LA FORÊT : 34% DE LA SURFACE DU PUY-DE-DÔME

PRÉSERVATION ET DÉVELOPPEMENT DE LA FORÊT

La forêt représente 270 000 hectares du Puy-de-Dôme, soit 34 % du territoire.

Essentiellement privée (87% pour 85 000 propriétaires), le volume sur pied est en constante progression (67 millions de m³) pour une production annuelle de plus de 2,3 millions de m³ avec plus de 55 % récoltés chaque année.

La forêt puydômoise est extrêmement morcelée.

Or, sont soumises à l'obligation de renouvellement des peuplements, toutes les coupes rases d'un hectare ou plus, d'un seul tenant, situées dans un massif d'une étendue supérieure à 4 hectares, quel que soit le type de peuplement. La majorité des propriétaires n'y est donc pas soumise.

Les risques liés au non-entretien et à la non-exploitation sont donc particulièrement présents dans le Puy-de-Dôme.

Ils nécessitent un engagement politique fort pour éviter un « enfrichement » du territoire.

Le Plan Stratégique Départemental-Horizon 2030 du Département traduit sa volonté de s'investir pour la préservation et le développement de cette ressource en incitant les propriétaires à s'engager dans une gestion durable, en encourageant l'amélioration de la qualité des peuplements, l'adaptation au changement climatique, en contribuant à l'ouverture du couvert forestier.

Dans ce cadre, sont accompagnés les propriétaires forestiers publics et privés possédant une propriété de moins de 25 hectares.

Les projets portent uniquement sur des surfaces de travaux inférieures à 4 hectares d'un seul tenant, avec une obligation d'engagement à un document de gestion durable et avec des aides progressives en fonction du type de reboisement.

Plus de 40 % des projets accompagnés portent sur des projets en diversification et/ou feuillus et représentent plus de 50 % du budget alloué.

Depuis 2023, le Département a déployé un pool de chargés de développement territorial forestier qui accompagne les propriétaires dans la gestion de leur patrimoine.

Chaque dossier de reboisement fait l'objet d'un conseil sur le choix des essences à planter en fonction de la station forestière (altitude, pédologie, ensoleillement, etc.) et uniquement sur les essences fixées par arrêté préfectoral.

Plus de 350 propriétaires ont ainsi été conseillés pour une surface de près de 1 000 hectares.

Budget 2023

120 689 €

106

dossiers accompagnés

162,8

hectares reboisés

Budget 2024

150 188 €

143

dossiers accompagnés

208,5

hectares reboisés

LES PAYSAGES : CONJUGUER ATTRACTIVITÉ ET GESTION DURABLE

SOUTENIR L'AGRICULTURE, SES SAVOIR-FAIRE, SES PAYSAGES

L'année 2024 a été marquée par des crises importantes du secteur agricole.

Dans ce moment de tensions, les agriculteurs qui représentent seulement 2,7% de la population active du Puy-de-Dôme font face à des modifications de leur métier, de leurs conditions de travail et de leur image.

Les pressions sociales, sociétales, environnementales et climatiques – dans un marché des denrées mondialisé – ont des conséquences fortes sur l'économie des exploitations qui se dégrade, générant des remises en question et un épuisement des plus fragiles.

L'agriculture façonne 50 % des paysages du Puy-de-Dôme. Elle représente une ressource et une composante essentielle et historique du développement des territoires et des paysages puydômois.

Ainsi, et même si ce n'est pas une compétence obligatoire, le Département en a fait une priorité autour de 3 ambitions :

- une économie agricole et forestière qui s'adapte, se transforme et évolue ;
- des paysages vivants et accueillants, à structurer, préserver et valoriser ;
- un département attractif où on s'installe, on innove et on consomme local.

Des mesures alliant proximité, équité et innovation sont déployées depuis le 1^{er} janvier 2023 pour :

- Accompagner les agriculteurs afin qu'ils vivent dignement de leur travail ;
- Favoriser l'installation pour conserver l'attractivité et le dynamisme des territoires ;
- Déployer un service d'animation pour structurer et préserver les espaces agricoles et forestiers ;
- Soutenir le développement et la structuration de filières à valeur ajoutée ;
- Développer les liens producteurs-consommateurs retisser le lien et une image positive ;
- Garantir un approvisionnement de qualité et de proximité avec Agrilocal ;
- Innover avec une ferme maraîchère en régie départementale pour approvisionner les collèges.

Infos climat :

Le climat est l'un des facteurs clés des rendements agricoles. En 2024, en France, la sécheresse dans le sud, pluviométrie excessive au nord de la Loire, ont impacté les récoltes en baisse de 22% pour les céréales et de 10% pour la vigne.

Budget de la nouvelle politique agricole :

35 M €

AP de mandat 2023-2029
8,527 M€ engagés en 2023

8,26 M €

AE de mandat 2023-2029
1,968 M€ engagés en 2023

2023 :

690 projets soutenus

2024 :

809 projets soutenus

Quelques réalisations clés

Soutien à la transition écologique des exploitations agricoles

Aide à l'adaptation au changement climatique et à la réduction de la dépendance énergétique :

- isolation
- éclairages économes
- diversification via les ENR

Aide à la récupération des eaux de pluie :

- 21 projets accompagnés en 2023 pour 129 272 € de subventions allouées
- 31 projets accompagnés en 2024 pour 249 583 € de subventions allouées

Aide à l'implantation de cultures fourragères dérobées

83 projets accompagnés sur 1 157 hectares.

19,9 km de haies plantées

86 nouvelles installations agricoles

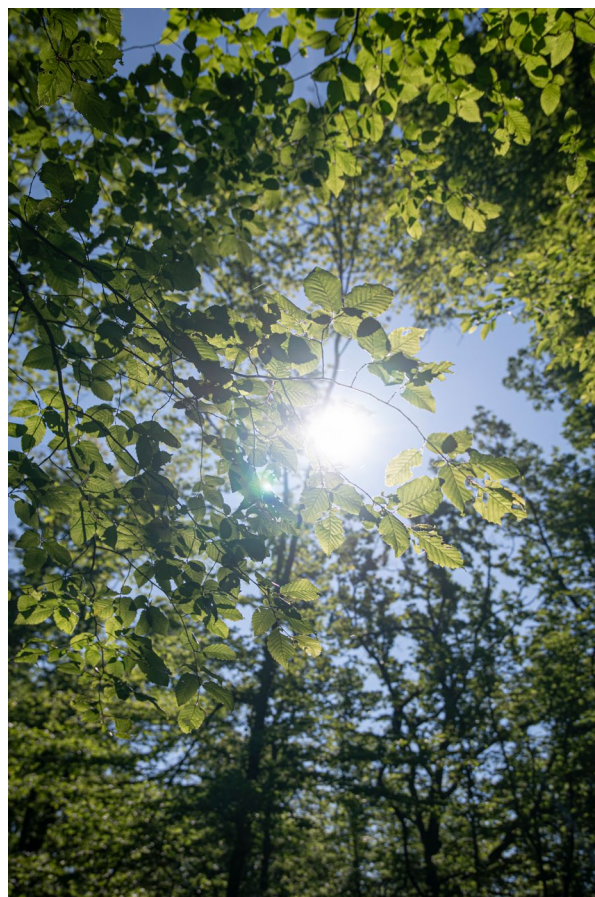
soutenues sur des systèmes créateurs de valeur ajoutée

128 nouveaux agriculteurs

installés accompagnés pour des équipements de démarrage

145 projets de créations d'ateliers,

transformation, conditionnement, commercialisation à la ferme



Reprise de l'abattoir d'Issoire

Création du Pôle Viandes
Puy-de-Dôme

DÉFENDRE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE AU BÉNÉFICE DES PUYDÔMOIS

L'élevage façonne les paysages de l'ouest du Puy-de-Dôme, département où l'on consomme 30 000 tonnes de viande par an.

Après l'annonce en 2023 de la fermeture de l'abattoir d'Issoire, le Département s'est mobilisé pour le reprendre et faire de cette structure la pierre angulaire d'un nouveau dispositif.

En 2024, il a concrétisé son projet en lançant le Pôle Viandes Puy-de-Dôme : un outil en faveur de la souveraineté alimentaire, au service des filières bovine, ovine, caprine et porcine et de valorisation en circuits courts, de respect de l'animal (diminution du temps de transport) et du maintien de l'emploi.

Le Pôle Viandes est né d'un travail de rencontres sur le terrain, de concertation et d'échanges avec les partenaires et acteurs des filières.

Suivant les résultats de l'étude d'opportunité pour la reprise de l'abattoir d'Issoire, une délibération a été votée par le Département le 29 avril 2024 pour la création de la SEM du Pôle Viandes Puy-de-Dôme.

Après l'été, des travaux d'amélioration ont été engagés dans les bâtiments, les salariés ont été repris (1^{er} septembre), l'agrément sanitaire sur l'abattage et la découpe a été obtenu (23 septembre). Le Pôle Viandes démarre son activité grâce à un investissement de 3,3 millions d'euros. C'est un redémarrage collectif qui est effectué avec un objectif de 2 500 tonnes annuelles pour un équilibre à 3 ans dans les locaux où les conditions d'abattage ont été améliorées.



Les abattoirs français en crise

- 27% de la viande consommée a été importée en 2024 en France (22% en 2021).
- 1 million de vaches « perdu » en 6 ans par le cheptel bovin
- Victimes de l'inflation (le secteur est sensible aux hausses des prix de l'énergie et du transport)
- Hausse du coût de la nourriture des animaux
- 30% des abattoirs français sur 230 sont en difficulté

LA CHAÎNE DES PUYS-FAILLE DE LIMAGNE, UN TERRITOIRE D'AVANT-GARDE

Le 2 juillet 2018, la valeur du bien Chaîne des Puys-faille de Limagne a été reconnue par son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Fruit de 11 ans de travail du Département et de ses partenaires, ce succès doit être vu comme le début d'une nouvelle histoire permettant de respecter les engagements de la France auprès de la communauté internationale.

Mais, comment répondre aux enjeux de cette reconnaissance et devenir un territoire d'avant-garde ? Passer d'un plan de gestion à un plan de « transformation » territoriale où sont intégrées les valeurs portées par l'UNESCO ? Développer de nouvelles mobilités, créer des richesses à l'appui des reconnaissances Grand Site de France et patrimoine mondial ? Adapter le tissu urbain et bâti aux transitions et mutations dans le bien et sa zone tampon ?

L'avenir de la Chaîne des Puys-faille de Limagne s'inscrit dans le Plan Stratégique départemental et figure parmi ses projets « Totem ». Une nouvelle feuille de route « Ambition 2030 » a été dévoilée en mars 2024 par les élus dont les principaux axes sont :

- Faire de l'inscription un facteur de convivialité, de bien-vivre et de fierté sur tout le territoire ;
- Tenir compte, adapter et atténuer l'ensemble des impacts sur l'environnement, la biodiversité ;
- Développer les mobilités bas-carbone et les transports collectifs et favoriser l'intégration paysagère et environnementale des infrastructures de déplacement ;
- Favoriser de nouveaux services, produits et activités à fortes plus-values économiques et sociales ;
- Renforcer la participation, la responsabilisation et les initiatives des acteurs du territoire en faveur du projet avec une gouvernance adaptée ;
- Développer la compréhension et la responsabilité collectives autour de la préservation ;
- Faire évoluer les pratiques économiques pour développer des activités rentables mais respectueuses de l'environnement et des paysages.

Stratégie d'accueil et de mobilités

En 2024, l'équipe patrimoine mondial a été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt d'ATOUT FRANCE pour une « stratégie d'accueil et de mobilités ».

L'objectif est de bénéficier d'un appui (via un recrutement ou un bureau d'études) pour la définition d'actions afin de mieux répartir les visiteurs, proposer des alternatives à la voiture et favoriser les mobilités douces en Chaîne des Puys-faille de Limagne-Montagne de la Serre.

Ce projet vise autant la fréquentation de loisir, de tourisme que les déplacements quotidiens

EXÉCUTIF DÉPARTEMENTAL

En 2024, les projets en lien avec l'UNESCO et les Grands Sites de France ont été ajoutés à la délégation de Marie-Anne Marchis, conseillère départementale de Chamalières Vice-présidente chargée du tourisme.

Budget total 2024-2027 projet Chaîne des Puys - faille de Limagne Ambitions 2030

Investissements :	Fonctionnement :
10,24 M€	3,6 M €

Budget 2024 :

Investissements :	Fonctionnement :
733 000€	730 000 €



GERGOVIE ET LES SITES ARVERNES, ÉTENDARDS DE LA CULTURE GAULOISE

Dans la dynamique de l'inscription de la Chaîne des Puy-faille de Limagne au patrimoine mondial, le Puy-de-Dôme s'engage dans la valorisation des sites arvernes, de Gergovie et de l'histoire gauloise. Ce projet, pour lequel le Puy-de-Dôme a une forte légitimité, a réuni derrière lui de nombreux partenaires institutionnels : la Région AURA, Mond'Arverne Communauté, Auvergne Rhône Alpes Tourisme, Clermont Auvergne Métropole et la commune de la Roche Blanche pour la création du Groupement d'Intérêt Public (GIP) dédié à « la préservation, la valorisation et le développement du plateau de Gergovie et des sites Arvernes ».

Actualités 2024 :

1. Constitution officielle du GIP en avril 2024 avec pour ambition de :

- créer un musée de premier plan en Europe sur la civilisation gauloise,
- aménager le parc paysager du musée de la céramique à Lezoux,
- apporter une vocation nouvelle « tourisme d'affaire » au musée.

2. Des études pour réaliser des aménagements en vue de conforter l'obtention du Label Grand Site de France pour les sites arvernes :

- À Gergovie, en pied de site pour la création de stationnements,
- À Gondole pour proposer une mise en valeur du site. Cette étude a permis d'aboutir à un stationnement le long d'une rue existante, permet ainsi d'éviter la consommation de terres agricoles.

3. À Corent, une découverte archéologique majeure a eu lieu, avec la mise au jour d'un atelier monétaire, le premier dans un centre-ville gaulois, une fenêtre inédite sur l'économie et leur pouvoir politique. Des travaux ont permis :

- d'aménager des gradins dans le théâtre, en bois de mélèze provenant d'une scierie de Lozère et de châtaignier provenant d'Ardèche, ces essences locales ne nécessitant aucun traitement chimique,
- de réaliser avec le SEVE (service du Département) des travaux sur le théâtre et l'habitat romain avec du mortier de chaux afin de rester fidèle aux techniques anciennes.

La sobriété s'organise au Musée de la céramique

Les équipes ont mis en place une gestion plus responsable de leurs fonctionnements. Cela passe par du covoiturage pour se rendre en rendez-vous, des écocups pour les événements ou réunions, du matériel d'exposition réutilisé ou recyclé.

L'éclairage des bâtiments a été remplacé, le tri sélectif organisé ainsi que des ateliers pédagogiques pour sensibiliser à la gestion des déchets en lien avec le Syndicat du Bois de l'Aumône.

Les prestataires retenus pour les événements sont en général des producteurs et des commerces locaux.

Le soutien du Département aux sites arvernes :

161 843 €

Part du Département pour le GIP (budget 2024)

123 000 €

pour le soutien aux fouilles réalisées en 2024 à Gergovie (90 000€) et Corent (33 000€).

863 544 €

Pour les travaux du musée de Lezoux début 2025 (101 160 euros pour les 2 salles tourisme d'affaire et 762 384 euros pour le parc).



Le musée de Gergovie

PRÉSERVER L'OFFRE DE SOIN, PARTOUT ET POUR TOUS

À l'image de nombreux territoires, le Puy-de-Dôme doit faire face à la pénurie de médecins et de personnel soignant. Pour répondre à cette situation, le Département a travaillé une nouvelle politique autour de plusieurs axes :

1. **Communiquer sur l'attractivité** du Puy-de-Dôme, faire de la qualité de vie, l'environnement naturel, des facteurs de sens pour apporter une dimension plus écologique à la carrière des professionnels de santé ;
2. **Accompagner financièrement les professionnels** par une aide à l'acquisition de matériel et une aide à l'ingénierie de projet ou à la rénovation/construction de locaux. En 2024, 4 médecins généralistes ont bénéficié de cet accompagnement ainsi qu'une mairie pour l'aménagement de locaux ;
3. **Soutenir la création de maisons de santé pluridisciplinaires**, de façon à étoffer l'offre. Deux maisons de santé en ont bénéficié ;
4. **Aider les étudiants avec une bourse d'étude en médecine** générale, psychiatrie et pédopsychiatrie ;
5. **Innover avec la création des Centres Départementaux de Santé** qui conjuguent consultations de médecine générale et temps dédié à la prévention.

904 520 €

dont 803 000 € pour les ressources humaines pour le budget 2024

381 520 €

De subvention d'équilibre du budget général de la collectivité attribuée dans le cadre du budget annexe (à consolider au moment du CA)

Centres Départementaux de Santé (CDS)

1^{er} juin 2021

Inauguration du CDS de Saint-Germain-L'Herm

1^{er} décembre 2021

Inauguration du CDS de Clermont Quartier prioritaire de la Fontaine du Bac

13 juin 2022

Inauguration du CDS de Thiers Ville Haute

1^{er} juillet 2022

Création de la nouvelle direction « prévention et réduction des inégalités de santé » (DPRIS) qui regroupe le Dispensaire Émile-Roux et les CDS pour mutualiser les compétences

7 novembre 2022

Inauguration du CDS de Saint-Gervais-d'Auvergne

2025

Déménagement du CDS de Thiers à proximité de la DTS, dans des locaux plus adaptés

Les constats

8 854 consultations en 2023

Les dispositifs portent leurs fruits. Les personnels médicaux installés semblent stabilisés. Les consultations ont augmenté

10 000 consultations en 2024

dont 8 190 consultations entre janvier/septembre 2024.

- Les consultations réalisées par les CDS évitent les déplacements sur la métropole, elles ont un impact positif sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité
- La présence d'un CDS est un facteur d'attractivité essentiel pour un territoire.

Poursuite de la prévention auprès des publics les plus fragiles :

- Prévention de la perte d'autonomie ;
- Réalisation des bilans de santé en lien avec les patients du Dispensaire Émile-Roux à Clermont-Ferrand, des Centres départementaux de santé, des Maisons Des Solidarités ;
- Poursuite des partenariats avec les centres régionaux de coordination des dépistages des cancers sur les secteurs où les taux de dépistage sont bas ;
- Formation aux gestes de premiers secours favorables à une réduction de la mortalité chez les personnes âgées ;
- Poursuite de la prévention en matière de lutte contre l'obésité, tabagisme/addictions, (etc.) et le développement d'actions de prévention innovantes auprès des partenaires associatifs, ESMS, FJT, Missions locales.



RÉDUCTION DES INÉGALITÉS DE SANTÉ PAR LE DISPENSAIRE ÉMILE-ROUX

L'Organisation Mondiale de la Santé défend le principe selon lequel la santé doit être un objectif pour toutes les politiques dans le monde.

Le Dispensaire Émile-Roux a pour mission première l'accès au soin en luttant contre le renoncement au soin. Cet accompagnement se fait dans le cadre des missions suivantes :

- Diagnostiquer et prendre en charge les patients infectés par le VIH et les hépatites virales B et C et les infections sexuellement transmissibles.
- Réduction des risques : aider les fumeurs à arrêter le tabac
- Dépister et prendre en charge les cas de tuberculose.

Améliorer la couverture vaccinale en population générale

Réaliser des bilans de santé pour les personnes en situation de précarité : 900 personnes reçues.

Budget : 925 020€ de dépenses prévisionnelles au BP 2024 (sans valorisation RH). Des recettes attendues à hauteur de 1 983 527 euros.

NDLR : La présente fiche étant réalisée en octobre 2024, il ne nous est pas possible de collecter des données consolidées sur l'année entière.

Le Bus santé

Spécialement aménagé pour les familles, le Bus Santé du Service de Protection Maternelle et Infantile se rend toute l'année dans des communes rurales. Le personnel médical propose des consultations de proximité aux usagers les plus éloignés d'un centre de soins et offrent des actions de prévention et de soutien à la parentalité (ici l'intérieur du bus).

Les 17 objectifs de développement durable fixés par l'ONU à l'Horizon 2030



DONT L'OBJECTIF N°3 « ACCÈS À LA SANTÉ » :

- Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges ;
- Mettre fin à l'épidémie de sida, et combattre l'hépatite d'ici 2030 ;
- Renforcer dans tous les pays, l'application de la Convention-cadre pour la lutte antitabac ;
- Mettre fin à l'épidémie de tuberculose d'ici 2030 ;
- Donner accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

ADAPTATION ET PROSPECTIVE



ÉTAT DES LIEUX



+4°C

scénario auquel se prépare la France via son Plan National d'Adaptation au Changement Climatique³ (PNACC3)

Les collectivités sont confrontées à une succession d'événements qui les amène à gérer de front l'adaptation aux urgences et les transformations de long terme.

La recherche d'une cohérence devient un effort permanent. Le but de la prospective est de préparer ce changement pour qu'il ait le moins d'impact possible, de nourrir des stratégies pour résister, susciter des innovations et accompagner les transitions.

Pour le Puy-de-Dôme, la dimension prospective est portée au sein de la Direction Générale Adjointe par la Direction de la Transformation et Appui aux Transitions (DTAT).

Elle se matérialise par différentes mesures d'adaptation aux vulnérabilités qui visent à réduire les impacts des crises et événements défavorables pour la collectivité, le territoire, ses habitants.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La démarche d'adaptation qui agit sur les impacts du changement climatique est complémentaire des actions d'atténuation qui visent à réduire les causes (les émissions de GES) qui ont été évoquées dans les deux premières parties de ce rapport.

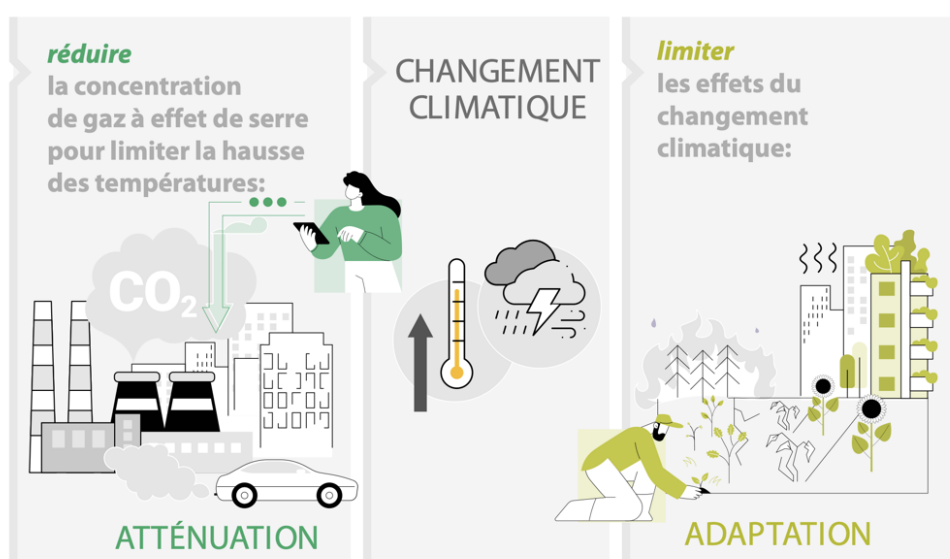
L'adaptation repose sur une démarche concertée d'ajustement au climat actuel ou prévu. Le but est de parvenir à un état dans lequel les systèmes humains et naturels parviennent à maintenir leurs fonctions essentielles et leur capacité d'adaptation face aux chocs.

Parmi les projets du Département qui entrent dans ce cadre on trouve, par exemple, la végétalisation des cours de collège.

LA VÉGÉTALISATION DES COURS DES COLLÈGES BAUDELAIRE (Clermont-Ferrand) & SAINT-EXUPÉRY (Lempdes)

Les cours des établissements scolaires représentent souvent des îlots de chaleur. Le Département a souhaité s'engager dans la rénovation de plusieurs de ces cours afin de :

- **réduire la captation de chaleur l'été**
- **désimperméabiliser** pour favoriser l'infiltration à la parcelle de l'eau de pluie
- **revoir les usages de ces espaces** au bénéfice des enfants
- **végétaliser** pour le cycle de l'eau, créer des ombrages et des espaces plus agréables



Source : Cour des comptes européenne

COLLÈGE SAINT-EXUPÉRY (LEMPDES)

2022

Intervention des étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand. Mise en place de démarches de concertation et co-conception avec les élèves, le Conseil Principal d'Éducation et les enseignants de l'établissement afin de concevoir et projeter la « cour idéale ».

2023

Livraison d'une esquisse de faisabilité par les étudiants de l'école d'architecture, puis consultation et sélection d'une maîtrise d'œuvre paysage pour la réalisation du projet.

2024

Présentation du projet aux représentants du Département et de l'établissement, puis consultation et notification des entreprises.

Juillet : démarrage des travaux ;

Août : réception partielle de la 1^{ère} phase de travaux, comprenant revêtement et terrassement finalisés, installation des premiers mobiliers, équipements sportifs, terre végétale disposée, gazon/prairies ensemencées ;

21 au 31 octobre : réception définitive de la 2^e phase de travaux qui a permis de planter les végétaux (130 arbres et arbustes résistants à la sécheresse), d'installer les derniers éléments de mobilier.

Les équipes dédiées à l'entretien seront accompagnées. En effet, cette cour devra être arrosée et soignée l'été quand le collège est fermé.

Les agents de maintenance pourront bénéficier du savoir-faire des entreprises pour se former à des pratiques d'entretien, de tailles et tontes raisonnées.



AVANT



APRÈS





AVANT



APRÈS



COLLÈGE BAUDELAIRE (CLERMONT-FERRAND)

2022

Intervention de *Design Tout Terrain* pour une étude de faisabilité par le biais de démarches de concertations et co-conception avec l'établissement.

2023

Livraison de l'esquisse de faisabilité puis consultation et sélection d'une maîtrise d'œuvre paysage pour la réalisation du projet.

2024

Réunion de présentation du projet et de ses évolutions aux représentants du Département et à l'établissement, notification des entreprises.

Juillet : démarrage des travaux

Août : réception partielle de la 1^{ère} phase de travaux comprenant revêtement et terrassement finalisés, installation des premiers mobiliers, équipements sportifs, terre végétale disposée, gazon/prairies ensemencées.

21 au 31 octobre : réception définitive de la 2^e phase de travaux qui a permis de planter les végétaux, d'installer les derniers éléments de mobilier.

LES CHARIOTS DE NETTOYAGE ADAPTÉS DANS LES COLLÈGES



Depuis 2016, le déploiement de chariots ergonomiques pour l'entretien des collèges permet de réduire les troubles musculosquelettiques. Ils sont également conçus pour être plus sobres, en consommant beaucoup moins d'eau et de produit. Une salle de classe lavée avec ces chariots permet d'économiser 13 litres d'eau.

15 000 €

Budget 2024

LE DÉFI COLLÈGE

Chaque année, depuis 2017, le Département et le Rectorat lancent un défi aux collégiens.

En 2024, les élèves ont été invités à travailler sur la thématique « Écologie et vie au collège » avec une orientation sobriété-eau et énergie ».

Les prix ont été remis aux lauréats le 21 mai 2024 :

1^{er} (5000 €) : COLLÈGE FRANC-ROSIER (Clermont-Ferrand), projet « Apporter du vert dans le gris » (répondre à des besoins de premier plan tels que le bien être au collège, le climat et la biodiversité, l'eau et l'alimentation) ;

2^e (3500 €) : COLLÈGE JEAN-ROSTAND (Martres-de-Veyre), projet « Bike Wash Bibs » (sensibiliser les jeunes aux enjeux actuels, utiliser des vélos pour laver des dossards) ;

3^e EX-ÆQUO (3000 €) : COLLÈGE GASPARD-DES-MONTAGNES (Saint-Germain-L'Herm), projet « Un îlot pour la biodiversité » (créer un lieu où les élèves apprendront à renouer avec la nature, préserver la biodiversité et observer les interactions animales/végétales) ;

3^e EX-ÆQUO (3000 €) : COLLÈGE ANTOINE-GRIMOALD-MONNET (Champeix) projet « Réaménagement de la cour » (améliorer le cadre de vie, favoriser le bien être) ;

5^e (2000 €) : COLLÈGE ALEXANDRE-VARENNE (Saint-Éloy-les-Mines) projet « Collège végétalisé » (végétaliser les alentours et les murs pour améliorer le confort thermique).

EXPOSCIENCES 2024



Du 29 mai au 1^{er} juin, *Exposciences* a attiré de nombreux élèves à Polydôme amenés par la responsable de la coordination des actions éducatives à la Direction Éducation et Collèges et la cheffe de projet action culturelle éducative à la Direction de la Culture, de nombreux services de la collectivité ont participé à cet événement.

Le Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)

Les 12 et 15 novembre 2024, les 30000 collégiens des 56 collèges publics et 20 collèges privés ont de nouveau été appelés pour élire leurs représentants pour la 2^e mandature du CDJ. Comme pour l'Assemblée départementale adulte, 62 conseillers départementaux juniors (un garçon et une fille pour chacun des 31 établissements participants) ont été élus.

Le 11 décembre, ils se sont réunis à l'Hôtel du Département, pour la première assemblée de cette nouvelle mandature. Leurs travaux porteront entre autres sur la transition écologique.

EXÉCUTIF DÉPARTEMENTAL

En 2024, Célia BERNARD, conseillère départementale de Lezoux est nommée conseillère déléguée au CDJ.

UN PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC L'ALLIANCE UCA

En 2024, le Département et l'Alliance UCA (Université Clermont Auvergne) ont souhaité renforcer leur partenariat avec pour objectifs de :

- Renforcer l'attractivité et le rayonnement de l'enseignement supérieur en favorisant des sujets de recherche en lien avec l'avenir du Puy-de-Dôme ;
- Soutenir un écosystème de l'innovation en lien avec l'adaptation climatique ;
- Intégrer les étudiants dans les projets du Département, croiser les regards, l'apport de connaissances pour des projets complexes à forte technicité ;
- Développer la prospective et les modélisations pour anticiper les évolutions sur le temps long ;
- Outiller les politiques publiques par la collecte de données et l'évaluation des actions ;
- Initier des programmes de recherche participatifs où les citoyens sont parties prenantes.

Les programmes de recherches cibleront 8 domaines en lien avec les axes stratégiques et compétences des deux partenaires :

1. Les populations et les vulnérabilités socio-économiques ;
2. L'environnement et la transition énergétique ;
3. Les mobilités innovantes et durables ;
4. L'adaptation de l'agriculture au changement climatique ;
5. La gestion de la ressource en eau ;
6. La nutrition humaine et la santé ;
7. Le patrimoine mondial et l'archéologie ;
8. Le numérique et l'intelligence artificielle.

LA COLLECTIVITÉ HORIZON 2030

En 2024, le Département poursuit sa mutation afin de répondre aux objectifs du Plan Stratégique Départemental-Horizon 2030.

L'organisation interne s'est constituée autour de 5 pôles :

- **PIRAT**—Pôle Innovation, Ressources et Appui aux Transitions
- **PEPH**—Pôle Éducation, Patrimoine, Habitat
- **PIAAT**—Pôle Infrastructures, Aménagement, Accompagnement des Territoires
- **PSS**—Pôle Solidarités Sociales
- **PRAT**—Pôle Rayonnement et Attractivité du Territoire

Chacun de ces pôles a inclus dans sa réflexion une dimension « transition écologique » visible dans ses achats (souveraineté, valorisation des circuits courts, réemploi) dans ses recrutements, dans ses orientations en lien avec les nécessités du territoire et de ses habitants.

La Direction de la Transformation et de l'Appui aux Transitions

En 2024, la Direction Générale Adjointe a intégré la DTAT (Direction de la Transformation et de l'Appui aux Transitions). Point innovant (et qui sera observé), cette direction est pilotée par deux co-directrices qui portent la co-responsabilité et sont engagées à part égale.

Les 20 agents membres de cette direction ont pour première mission d'appuyer les services, de leur apporter un regard extérieur dans leur transition. Elle leur propose de nouvelles méthodes, plus collectives ou réflexives, à travers du conseil en organisation, de la facilitation, du coaching, de la documentation/connaissance sur l'actualité (etc.).

La DTAT porte également des questions de sécurité (à travers la gouvernance des données et le RGPD) et l'adaptation/atténuation au réchauffement climatique avec la Mission Transition Écologique.

Dans le même temps, les co-directrices sont chargées du projet d'administration et de ses projets dits « totem ». Une dimension plus expérimentale, plus complexe, multi-acteurs. Ce sont un peu ces projets qui laisseront une

« trace » politique et marqueront le mandat des élus à l'image de la transition écologique, la lutte en faveur de l'égalité femmes/hommes.

Les projets « totem » sont vus comme emblématiques de la politique départementale et pouvant être « travaillés » de manière innovante.

Les projets « totem »

- Le Schéma des Achats Responsables (SAR)
- Connexions : cultivons le numérique
- Structurer la filière du réemploi
- Adapter le parcours résidentiel des personnes en perte d'autonomie
- Créer une ferme départementale
- Aides territoriales à la transition écologique
- Déployer une stratégie décennale de lutte contre le cancer
- Bâtir le service public de rénovation de l'habitat
- Partager une gouvernance collective et prospective du lac Chambon
- Données et territoire
- Diversifier l'offre d'accueil en protection de l'enfance
- Conseil des jeunes en protection de l'enfance
- La Fête départementale de l'agriculture

LES BÉNÉFICES DES PROJETS TOTEM

- Les chefs de projet ont bénéficié d'une formation « Mise en récit » ;
- Les agents échangent entre directions ;
- Des solutions pour que les agents qui ont envie de s'engager puissent le faire ;
- S'engager et faire bénéficier un projet de ses compétences.

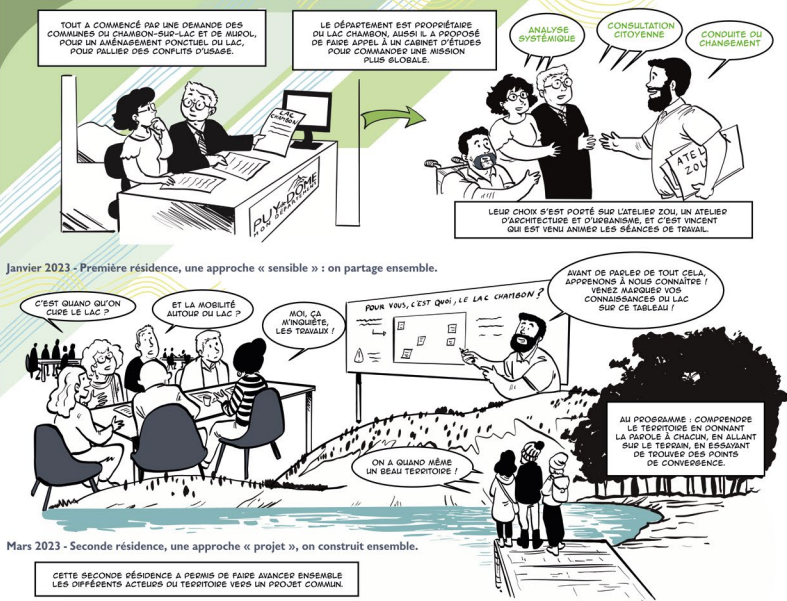
Il faut être engagé, car cela prend du temps. L'expérience précédente des pilotes de la transition a permis de voir que la question du temps consacré était essentielle.

Un projet totem : le lac Chambon, une nouvelle manière de travailler les projets

LAC CHAMBON : UN PROJET COMMUN

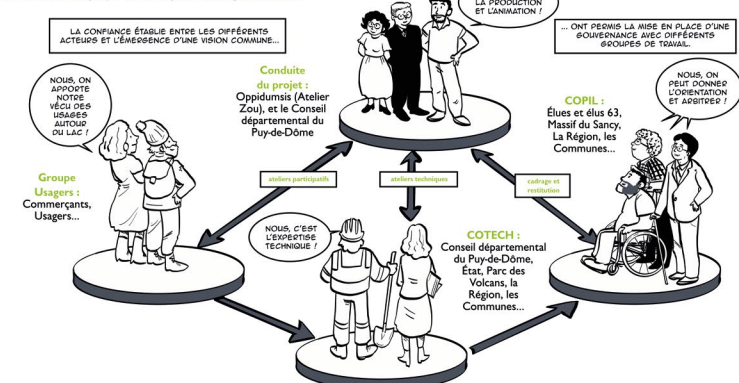
PUY-DE-DÔME

1 : Genèse du projet et mise en place de la gouvernance



Mars 2023 - Seconde résidence, une approche « projet », on construit ensemble.

Des le début du projet - Mise en place d'une gouvernance.



Participer à un projet totem, c'est donc plusieurs niveaux d'engagement possibles :

- un autre regard dans un groupe projet
- un simple retour d'expérience
- être ambassadeur du projet
- un coup de main sur un événement
- de la sensibilisation
- faire parti du groupe projet d'administration
- être binôme de pilotage d'un sous-projet

La transformation

Le champ de travail de la transformation est vaste. Le Département s'est engagé dans une nouvelle phase qui dépasse la transition. On lui ajoute la transformation et c'est encore conceptuel. La direction générale gère la collectivité au quotidien, mais dans sa vocation « prospective », elle doit garder un regard sur l'avenir dans une conjoncture incertaine.

La DTAT est là pour accompagner ces transformations. En 2024, on peut citer le PSS avec qui elle a travaillé sur la protection de l'enfance en organisant des ateliers durant une semaine.

Innovover, faire un pas de côté quand on se sent « à court d'idée », ça n'est pas évident.

Dans la trajectoire amorcée depuis septembre 2024 en concertation avec les agents et actée par la Direction Générale, la DTAT porte 4 missions :

- Mission transitions (écologique, sociétale, démocratique) avec la Mission Transition Écologique (MTE), le Budget Écologique Citoyen (BEC) et la lutte contre les discriminations ;
- Mission « projet d'administration » ;
- Mission « transformation » axée sur les méthodes (facilitation, innovation, conseil en organisation, coaching managérial) ;
- Mission « gouvernance des données et stratégie numérique, RGPD, et la documentation. » Elle aura notamment pour vocation d'accompagner la feuille de route numérique.

La MTE a proposé des ateliers comme le Repair Café, la Semaine européenne de la mobilité, la Fresque de l'eau, de la Biodiversité, du numérique, les ateliers dédiés au BEGES, la formation des nouveaux arrivants ou les Conférences l'Instant T.

2024, pour la DTAT, c'est l'année de l'expérimentation. La Direction a pris en main le sujet du numérique qui va impacter particulièrement son organisation.

ADAPTATION AUX ÉVOLUTIONS NUMÉRIQUES : L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

La transition numérique comporte plusieurs versants et il est important pour le Département de s'en emparer que ce soit pour des enjeux professionnels, de cybersécurité, de données, de numérique responsable.

En 2024, un groupe projet au sein de la DTAT a initié une démarche globale sur le thème de l'IA (Intelligence Artificielle) pour apporter cette connaissance aux agents, les intéresser, répondre à leurs questionnements sur un sujet qui peut donner libre cours aux fantasmes.

Le positionnement de la DTAT pour l'IA

La DTAT assure le lien avec la DRIN, la DRH et la Direction Générale sur la question de l'IA en deux phases, cette démarche étant en cours de structuration en 2024 :

- Une phase de sensibilisation autour des risques et des opportunités
- Une réflexion parallèle sur les questions d'éthique et d'IA devrait associer en 2025, la Chaire IA proposée par l'UCA et le Département.

En 2024, l'IA a été au cœur d'échanges au sein du CODIR du 24 septembre et de la conférence d'encadrement en novembre.

Le jeudi 28 novembre, l'IA a été le sujet de la Conférence l'Instant T proposée par Thomas Menant, un expert en données, cybersécurité. Cette conférence se déroulait également dans le cadre du Festival Connexions (29 oct. 30 nov.) qui réunit plusieurs événements et ateliers en lien avec les grands questionnements posés par le numérique.

Un centre informations, ressources et « Bulles de ressources » a été préparé par la DTAT et sera mis en ligne en 2025 sur spidi avec des vidéos, des questionnaires.

Le but est désormais de ne pas imaginer et construire les chemins de l'IA sans se fixer des objectifs et des règles éthiques. Il faut mesurer ce que l'IA produit de bien ou pas ?

LES CONFÉRENCES L'INSTANT T

Depuis 2024, la DTAT propose aux agents des conférences en lien avec la transition écologique et les grands sujets d'actualité. Entre données scientifiques et sciences sociales, le but de ces conférences organisées une fois par mois est de permettre aux agents d'avoir un temps de pause intellectuelle. Animées par des experts, elles sont visibles en présentiel, en visio et replay sur l'intranet spidi et peuvent ainsi devenir des outils potentiels d'animation managériale.

Ainsi après une conférence sur le climat en juillet (Sonia Schwartz), une seconde sur la santé/sédentarité en septembre (Martine Duclos), une troisième sur les biais cognitifs (Arnaud Gorgeon) en octobre, l'Instant T a traité de l'intelligence artificielle en novembre (Thomas Menant) et des finances allouées au climat en décembre (François Thomazeau et Laura-Lou de Jesus de l'I4CE).

Les 7 piliers de la prévention des risques (Source : Mayane, 2023)

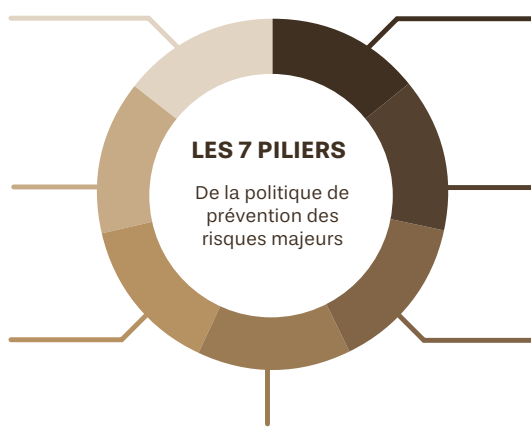
LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

LA PRÉPARATION À LA GESTION DE CRISE

- Plan de secours (ORSEC, PCS)
- POI, PPI, PPMS
- Cahier de prescriptions de sécurité (CPS) des campings
- Exercices

LA RÉDUCTION DU RISQUE

- Réduction de l'aléa
- Réduction de la vulnérabilité
- Protection
- Mitigation



CONNAISSANCE DU RISQUE

- Détermination de l'aléa
- Analyse des enjeux et de leur vulnérabilité
- Évaluation du risque

SURVEILLANCE DE PHÉNOMÈNES

- Préviation d'un évènement
- Anticipation d'une crise

INFORMATION PRÉVENTIVE

- Culture du risque
- DDRM
- DICRIM
- Information Acquéreur-Locataire (IAL)

LA MAÎTRISE DE L'URBANISATION

- PAC (Porter à Connaissance)
- PPR

ADAPTATION RÉDUIRE NOS VULNÉRABILITÉS

La vulnérabilité caractérise la propension des systèmes à subir des dommages, autrement dit leur **sensibilité au changement et leur capacité à y faire face**.

Parmi les vulnérabilités ou risques auxquels le département est exposé on peut citer :

- **La pression budgétaire** (le Puy-de-Dôme fait partie des 450 collectivités étant identifiées comme pouvant contribuer « plus » à l'effort national), les choix à opérer pour financer l'adaptation climatique, numérique et démographique qui génèrent des arbitrages ;
- **L'avenir social** (plans sociaux, crise de l'industrie automobile, difficultés financières des universités) ;
- **L'évolution démographique** (baisse des naissances qui reculent de 6,6 % entre 2022 et 2023, augmentation du nombre de personnes âgées. En 2030, les + de 65 ans seront plus nombreux que les – de 15 ans) ;
- **Pression de la dette des établissements sociaux et médico sociaux** ;
- **La question assurantielle** (augmentation de la fréquence des catastrophes, hausse du prix des assurances mais hausse de la TSCA, taxe spéciale sur les conventions d'assurances, une recette dynamique qui revient aux

Départements, vigilance sur les défauts d'assurance des collectivités en incapacité de trouver un assureur) ;

- **Les risques liés au climat** (baisse du nombre de jours de neige, retrait gonflement d'argile, fragilité des bâtiments et des infrastructures, des ponts, inondations, sécheresse, conflits d'usages de l'eau, développement des épizooties, etc.) ;
- **La souveraineté alimentaire** (tensions agricoles, difficultés multisectoriels des élevages, difficultés de renouvellement de la population active agricole, partage des usages des terres, de l'eau, expansion urbaine/ réduction du foncier agricole) ;
- **La souveraineté énergétique** (gestion/ exploitation des sites contenant des métaux rares, planification de l'augmentation de la quantité de biomasse, augmenter la ressource bois local et la méthanisation) ;
- **Le risque cyber** (10 collectivités françaises subissent une attaque cyber chaque mois...).

LA CONVENTION DES ENTREPRISES POUR LE CLIMAT

En octobre 2024, le gouvernement a soumis à consultation publique son 3^e Plan d'Adaptation au Réchauffement Climatique (PNACC3).

51 mesures et 200 actions à mettre en œuvre d'ici 2030 pour préparer la France à vivre des températures de +4°C en 2100.

La version définitive du plan sera dévoilée en 2025.

En 2025, le Département du Puy-de-Dôme qui participe aux travaux de la Convention des Entreprises pour le Climat devrait accueillir une session de la CEC.

Un temps d'échanges constructif qui lui offrira l'opportunité de mieux faire connaître aux entreprises le rôle de la collectivité et ses lignes directrices à l'horizon 2035.



Comment proposer des politiques publiques qui tiennent compte de l'évolution du vivant ?

Cette vision implique de s'adapter aux conjonctures et aux crises afin de protéger les femmes, les hommes, les équilibres sociétaux, la biodiversité, les ressources.

Nouveau cap 2035

A : Le Département fonctionne selon les principes de l'économie circulaire et fait de ce modèle un élément structurant de sa politique d'investissement en s'appuyant en priorité sur les entreprises locales qui ont une approche similaire.

B : Le Département prend soin des collégiens, des personnes plus fragiles, de ceux qui font vivre les territoires et de ses agents.

CEC : LA FEUILLE DE ROUTE ENVISAGÉE PAR LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

01. Vers une collectivité régénérative¹

A

1. Le Département répare, évite de jeter, utilise une part de matériaux réemployés ou recyclés dans ses projets.
2. Le Département travaille avec des partenaires qui proposent des prestations ou des travaux qui respectent ses valeurs et son éthique.

B

1. Le Département initie des groupes de travail entre agents et élus pour travailler sur des sujets transversaux. Cette organisation est attentive aux conditions de vie au travail et aux innovations. Elle intègre de nouvelles compétences, favorise la formation et les échanges de savoir pour rester efficace, protectrice et attractive.
2. Les groupes de travail composés d'élus départementaux et d'agents étudieront la nécessité et la pertinence des projets pour apporter des réponses adaptées à des besoins présents et à venir.
3. Les élus et les agents du Département contribuent à raviver le lien avec les administrés.

02. Leviers de redirection

A

Le Département anime la structuration d'une filière du réemploi/recyclage associée au développement d'une écologie industrielle territoriale (EIT) et d'une économie de la fonctionnalité (location versus achat). Il implique davantage ses agents dans la mise en œuvre des conditions de vie au travail. Les agents se sentent à leur place, comprennent le sens donné à leur mission et sont valorisés pour leur engagement.

B

Les citoyens, collectivités et entreprises puydômoises se rejoignent pour trouver des réponses à des situations qui impactent leur santé et la qualité de leur environnement (eau, air, alimentation, mobilité).

¹Régénérative : Faculté de se renouveler en absorbant les impacts d'une crise et en limitant ses propres impacts sur le vivant.

03. Objectifs d'impacts mesurables

A

1. Chaque chantier du Département est réalisé avec à minima 30% de réemploi et/ou de recyclage (échange, prêt de matériaux ou d'outils entre chantiers) à l'horizon 2035.
2. Le Département communique sur le réemploi et la préservation des ressources. Prescripteur, il co-anime la structuration d'une filière locale et pérenne du réemploi et sensibilise les acteurs socio-économiques aux enjeux de l'économie circulaire à travers un événement d'intérêt national.
3. Le Département célèbre à l'occasion de cet événement, les initiatives et les innovations du Puy-de-Dôme.
4. Le Département inclut systématiquement dans ses cahiers des charges des clauses relatives au réemploi et au recyclage.

B

1. Plusieurs projets intègrent les associations et les acteurs de l'économie circulaire dans la définition des projets en lien avec l'alimentation, les routes et la mobilité, l'eau, l'environnement, la valorisation du patrimoine, (etc.).
2. Le bien-être des agents est mesuré à l'aide d'un baromètre-social. Les initiatives des agents qui participent à cet objectif sont valorisées.
3. Un parcours de formation aux principes de l'économie circulaire est construit et fait participer les acteurs du territoire à cette dynamique.
4. Des échanges sont organisés entre les élus, les entreprises, les associations et les agents de la collectivité pour aboutir à une vision partagée.

04. Plan d'actions

A

1. Le Département soutient les acteurs régionaux de l'économie circulaire afin de développer des boucles économiques vertueuses de la conception au recyclage en passant en amont par l'approvisionnement durable, l'éco-conception, la réutilisation ou la réparation.

Il encourage l'aménagement d'une plateforme de stockage, de nettoyage, de rénovation ou de valorisation des matériaux.

Il formalise un plan d'actions pour renforcer la compréhension et la prise en compte de cette thématique par ses agents et ses élus.

B

1. Le Département favorise le co-développement avec les agents: un réseau d'agents volontaires associé à des conseillers départementaux apportera une fois par trimestre son expertise aux élus des territoires pour les challenger et renforcer leur vision transversale sur une thématique en lien avec la conjoncture ou dans le cadre d'une réflexion prospectiviste.
2. Le Département facilite de nouveaux espaces d'échanges avec les administrés et les élus locaux. Il garde le fil des attentes émanant du terrain et favorise des réponses appropriées. Il est un partenaire de confiance pour ses interlocuteurs réguliers, les partenaires publics, le monde associatif, les bénéficiaires des aides, les entreprises locales.
3. Il construit une méthodologie pour mesurer les impacts et les effets de ses décisions en trouvant des indicateurs de performance et en utilisant ses données pour communiquer et valoriser l'action départementale





Mentions légales

Coordination : Rachel CORRE – rachel.corre@puy-de-dome.fr pour la Mission Transition Écologique (Pôle PIRAT)

Mise en page : Lemon (hellolemon.fr) / Graphisme : Manon Beraud

Crédits photos : Jodie Way, Jérôme Pallé, Lisa Doisne, Valentin UTA, SEVE, Les Compagnons Bâtisseurs, Renault, Direction des routes, Fabryc, Henri Derus

Directeur de la publication : Lionel Chauvin – Tous droits réservés

Préservez la planète

Ce document est imprimé en 40 exemplaires mais accessible en ligne sur le site du Conseil départemental du Puy-de-Dôme : www.puy-de-dome.fr



Conseil départemental du Puy-de-Dôme
24 rue Saint-Esprit, 63 033 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 42 20 20
www.puy-de-dome.fr